



# LES MENAGES CANDIDATS A UN LOGEMENT PUBLIC EN WALLONIE AU 1ER JANVIER 2017

*Le C.E.H.D. est un organisme de la recherche publique de la Wallonie*

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source :

Anfrie M.-N. (coord.) & Gobert O. (2017), *Les ménages candidats à un logement public en Wallonie au 1er janvier 2017*, Rapport du Centre d'Études en Habitat Durable, Charleroi, 110 pages.

Éditeur responsable C.E.H.D. : Sébastien Pradella, Directeur

**CEHD asbl**

Rue Turenne, 2-4

6000 Charleroi

Belgique

Tél. : +32 (0)71 20 56 00

e-mail : [information@cehd.be](mailto:information@cehd.be)

<http://www.cehd.be>

*Cette publication est disponible par téléchargement sur le site du CEHD*

En collaboration avec la





## Table des matières

<b>Table des matières</b> .....	<b>4</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
<b>Partie 1 : Les ménages candidats à un logement public</b> .....	<b>7</b>
1. Le nombre de ménages candidats .....	7
2. La taille moyenne des ménages .....	11
3. Les types de ménage.....	14
3.1. Les types de ménages selon la typologie des ménages du Censu 2011.....	14
3.2. Comparaison entre les ménages candidats et les ménages locataires .....	21
4. L'âge des chefs de ménages .....	29
5. Le revenu des ménages .....	36
5.1. Distribution des ménages selon les revenus annuels.....	36
5.2. Distribution des ménages selon la catégorie de revenus .....	39
6. La nationalité des chefs de ménages.....	45
7. Les priorités dans les candidatures au logement public .....	46
<b>Partie 2 : Description de la demande des candidats à un logement public</b> .....	<b>50</b>
1. Localisation des logements demandés par les ménages .....	50
1.1. Analyse de la demande selon le premier choix des candidats .....	50
1.2. Analyse des flux migratoires à travers les candidatures.....	56
1.2.1. Candidats non désireux de mobilité résidentielle .....	59
1.2.2. Candidats désireux de déménager dans une commune limitrophe .....	60
1.2.3. Candidats désireux d'une mobilité intraprovinciale.....	61
1.2.4. Candidats désireux d'une mobilité extraprovinciale.....	62
1.3. Analyse des communes les plus choisies selon les cinq choix de candidats.....	63
1.4. Comparaison entre la taille du parc et la demande en logements publics par commune.....	65
1.5. La demande est-elle liée à la taille du parc de la commune ? .....	67
2. Types de logements demandés .....	69
3. Tailles de logements nécessaires .....	76
<b>Partie 3 : Les attributions, radiations et refus en 2016</b> .....	<b>85</b>
1. Les ménages auxquels un logement public a été attribué en 2016 .....	85
1.1. Le délai d'attente des attributions .....	85
1.2. Le délai d'attente selon le type de ménage .....	87
1.3. Le délai d'attente selon la catégorie de revenu des ménages .....	87
1.4. Le délai d'attente selon les priorités .....	88
1.5. Le délai d'attente selon la taille des ménages.....	90
1.6. Le délai d'attente selon la taille de logement proportionnée aux ménages.....	92

1.7. Le délai d'attente selon le type de logements demandé (maison ou appartement) .....	93
1.8. Le délai d'attente en fonction du choix de localisation des ménages.....	93
2. Les candidatures radiées en 2016 .....	94
3. Les candidats ayant refusé un logement public en 2016.....	95
<b>Conclusion.....</b>	<b>96</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>98</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>99</b>
Annexe 1 : Classement des communes ayant le plus de ménages candidats à un logement public.....	99
Annexe 2 : Classement des communes ayant moins de 10 ménages candidats à un logement public .....	100
Annexe 3 : Types de ménages selon le Censu 2011 .....	101
Annexe 4 : Liste et descriptions des priorités au logement public .....	102
Annexe 5 : Classement des communes les plus demandées selon tous les choix des ménages candidats à un logement social en Wallonie au 1.1.2017 .....	103
Annexe 6 : Pourcentage par commune des types de ménages wallons au 1.1.2011.....	104
<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>105</b>
<b>Liste des graphiques.....</b>	<b>107</b>
<b>Liste des cartes .....</b>	<b>109</b>

Publication réalisée par :  
 Marie-Noëlle Anfrie (coord.)  
 Olivier Gobert

## Introduction

Le présent rapport s'inscrit dans la continuité des « Chiffres-clés du logement public en Wallonie 2016 » qui présentait les données les plus récentes sur le parc de logement public et sur les locataires de logements publics en Wallonie. Il expose les données au 1<sup>er</sup> janvier 2017 concernant les candidatures au logement public en Wallonie.

La base de données des candidatures au logement public est une base de données de la Société Wallonne du Logement qui centralise l'ensemble des candidatures enregistrées par les Sociétés de Logement de Service public (SLSP) wallonnes. Elle reprend l'ensemble des données encodées pour les ménages candidats lors de leur demande d'un logement public. Ces données concernent, entre autres, la composition du ménage, les choix de localisation du futur logement, les revenus annuels, *etc.*

Les objectifs de ce rapport consistent d'une part à mieux connaître les ménages candidats à un logement public en 2017 et, d'autre part, à mieux appréhender leurs préférences concernant leur logement (localisation, types de logements). Ce rapport comporte trois parties.

La première est consacrée à la présentation des ménages candidats à un logement public au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en Wallonie. Pour ce faire, les caractéristiques des ménages recueillies dans leurs candidatures sont présentées. Cette partie s'intéresse notamment à la taille des ménages, à leur composition (personne isolée, couple, couple avec enfants...), à leurs revenus annuels, à l'âge des chefs de ménages, à leur nationalité et enfin, aux difficultés (sociales ou liées au logement) auxquelles font face les ménages et qui sont prises en compte dans leur candidature.

La deuxième partie vise à comprendre la demande des ménages candidats. Dans un premier temps, c'est la demande en termes de choix de localisation des ménages candidats à un logement public qui est étudiée. En effet, lors de la remise de leur candidature, les ménages indiquent l'endroit où ils aimeraient obtenir un logement. Grâce à cette donnée, il est possible d'analyser l'attractivité des communes et des provinces mais aussi les comportements migratoires des ménages candidats. Une comparaison avec le parc de logements public existant est également effectuée dans cette partie. Ensuite, dans un second temps, l'analyse porte sur les types de logements demandés par les candidats. Enfin, cette partie se termine par l'analyse de la taille des logements publics nécessaires pour loger les candidats et sur l'analyse de l'adéquation entre la taille des logements publics nécessaires et ceux existant déjà.

La dernière partie est essentiellement consacrée à l'analyse des délais d'attente pour l'obtention d'un logement public. Elle présente les délais d'attente des ménages qui se sont vu attribuer un logement public au cours de l'année 2016 en fonction des caractéristiques desdits ménages (nombre de personnes dans le ménage, *etc.*). Cette partie reprend également les données des candidatures radiées en 2016 et des candidats ayant refusé un logement en 2016.

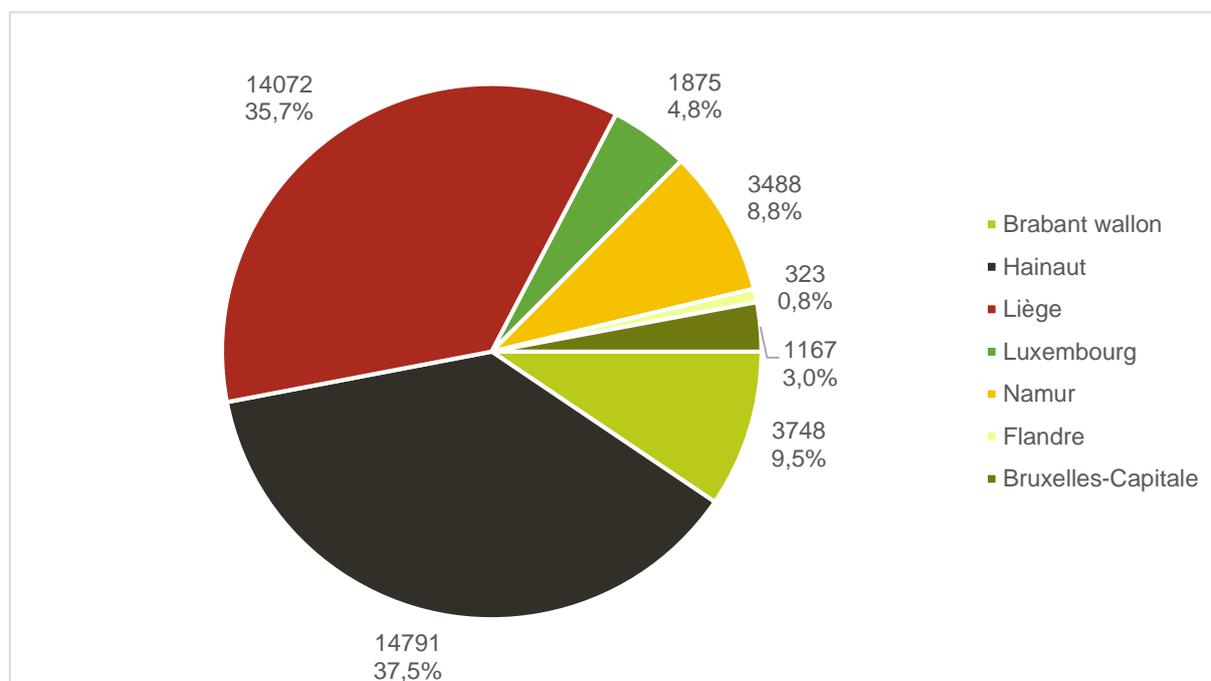
## Partie 1 : Les ménages candidats à un logement public

Cette première partie est consacrée à la description des ménages candidats à un logement public en Wallonie au 1.1.2017. Les caractéristiques des ménages en termes de taille, composition, âge du chef de ménage et revenus sont détaillées. Afin de mieux cerner les ménages candidats au logement public, nous avons procédé à une analyse des difficultés auxquelles ils font face. Il s'agit ici des difficultés prises en compte pour l'attribution des points de priorités aux candidats ; elles sont relatives aux conditions de logement des ménages (par exemple : habitant dans un logement déclaré inhabitable, dans une caravane, etc.) ou aux difficultés personnelles des membres du ménage candidat (victimes de violences conjugales, mineur mis en autonomie, très faibles revenus, etc.).

### 1. Le nombre de ménages candidats

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il y avait 39.464 ménages candidats au logement public en Wallonie. Ces ménages sont principalement localisés dans les provinces du Hainaut et de Liège. Celles-ci regroupent 73,2% des ménages candidats. Plus précisément, la majorité des ménages candidats résident en Hainaut avec 14.791 ménages, soit 37,5% des candidatures en Wallonie (cf. Graphique 1). Vient ensuite la province de Liège avec 14.072 ménages candidats soit 35,7%. Les ménages candidats résident pour 9,5% d'entre eux en Brabant wallon (3.748 unités), 8,8% en province de Namur (3.488 unités) et 4,8% en province de Luxembourg (1.875 unités). Enfin, quelques candidatures proviennent d'autres régions que la Wallonie, soit 1.167 ménages (3,0%) venus de la région Bruxelles-Capitale et 323 ménages (0,8%) de Flandre.

Graphique 1 : Distribution des ménages candidats à un logement public selon leur lieu de résidence actuel au 1.1.2017

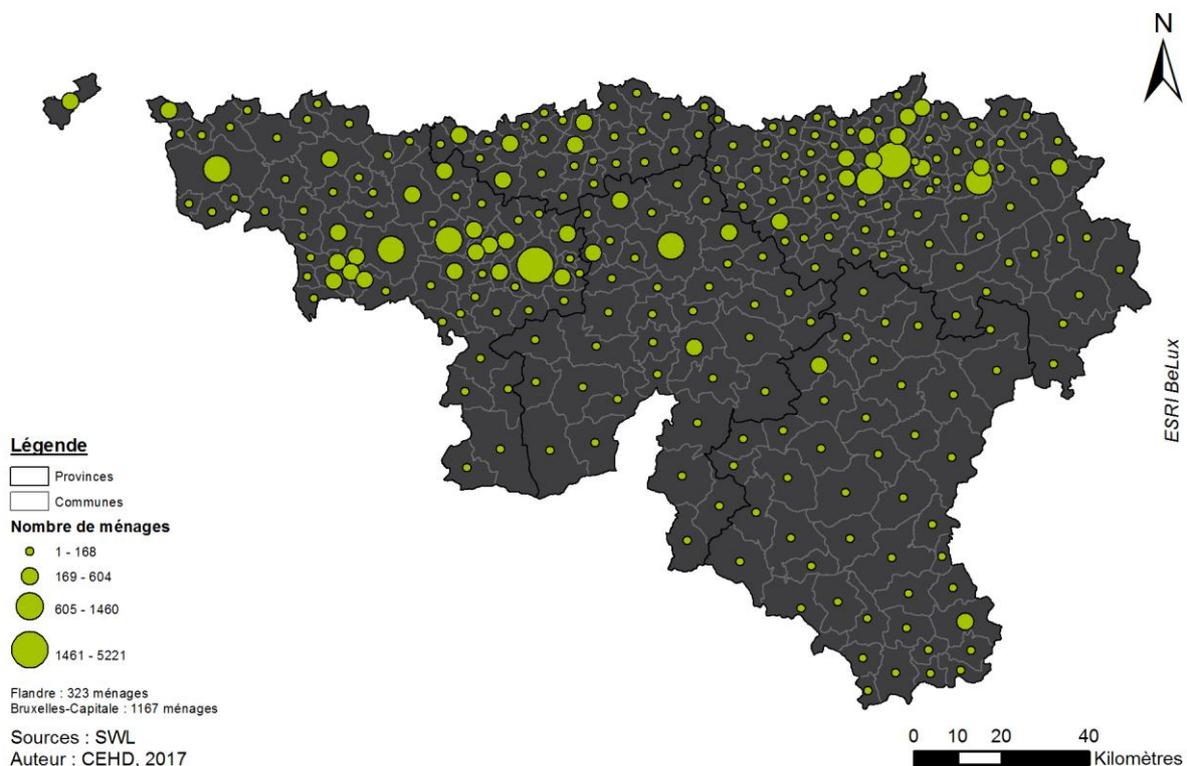


Source : SWL

Champ : 39.464 ménages candidats à un logement public

La Carte 1 présente le nombre de ménages candidats au logement public en fonction de leur commune de résidence en Wallonie au 1.1.2017. C'est en Hainaut et en province de Liège que l'on trouve les communes ayant le nombre le plus élevé de ménages candidats. En province de Liège, ces communes sont situées autour de son chef-lieu Liège et de Verviers ; en Hainaut, autour de Charleroi, de Mons, de La Louvière ainsi qu'à Tournai et Mouscron. En Brabant wallon, ce sont les communes de Tubize, Braine-l'Alleud, Nivelles, Ottignies-Louvain-la-Neuve et Wavre qui présentent le plus grand nombre de ménages candidats. En province du Luxembourg, il s'agit des communes de Arlon et Marche-en-Famenne et enfin, en province de Namur, des communes de Namur, Dinant, Andenne, Sambreville et Gembloux. De manière générale, les villes et leurs périphéries comptent davantage de ménages candidats à un logement public en Wallonie que les autres communes. Le nombre de ménages candidats par commune est directement lié au nombre total de ménages résidants (voir ci-dessous).

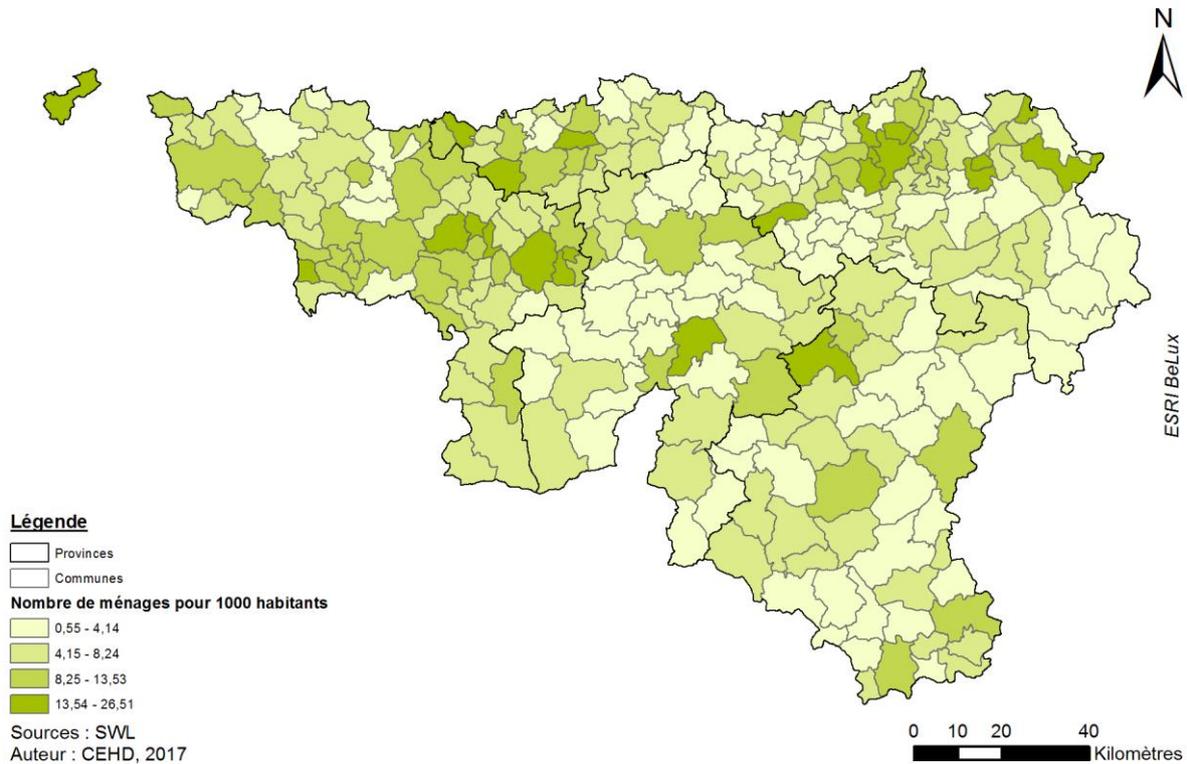
*Carte 1 : Nombre de ménages candidats à un logement public par commune au 1.1.2017*



Afin de s'affranchir de l'effet de taille de la représentation cartographique en nombre absolu, la Carte 2 présente le nombre de ménages candidats pour 1000 habitants par commune. Les communes possédant la plus forte proportion de candidatures en Wallonie sont situées, comme précédemment, dans les régions de Charleroi, Liège, La Louvière et Verviers mais aussi dans quelques communes réparties de manière sporadique sur le territoire comme les communes de Dinant, Marche-en-Famenne, Quiévrain, Eupen, La Calamine, Huy, Tubize, Nivelles et Ottignies-Louvain-la-Neuve. La proportion de candidatures au logement public est, au maximum, de 26,51 ménages pour 1000 habitants soit 2,7% de la population de la commune (Liège).

À titre d'information, à l'Annexe 1 se trouve la liste des 30 premières communes ayant le plus grand nombre de ménages candidats à un logement public et ayant le plus grand nombre de ménages candidats à un logement public pour 1000 habitants.

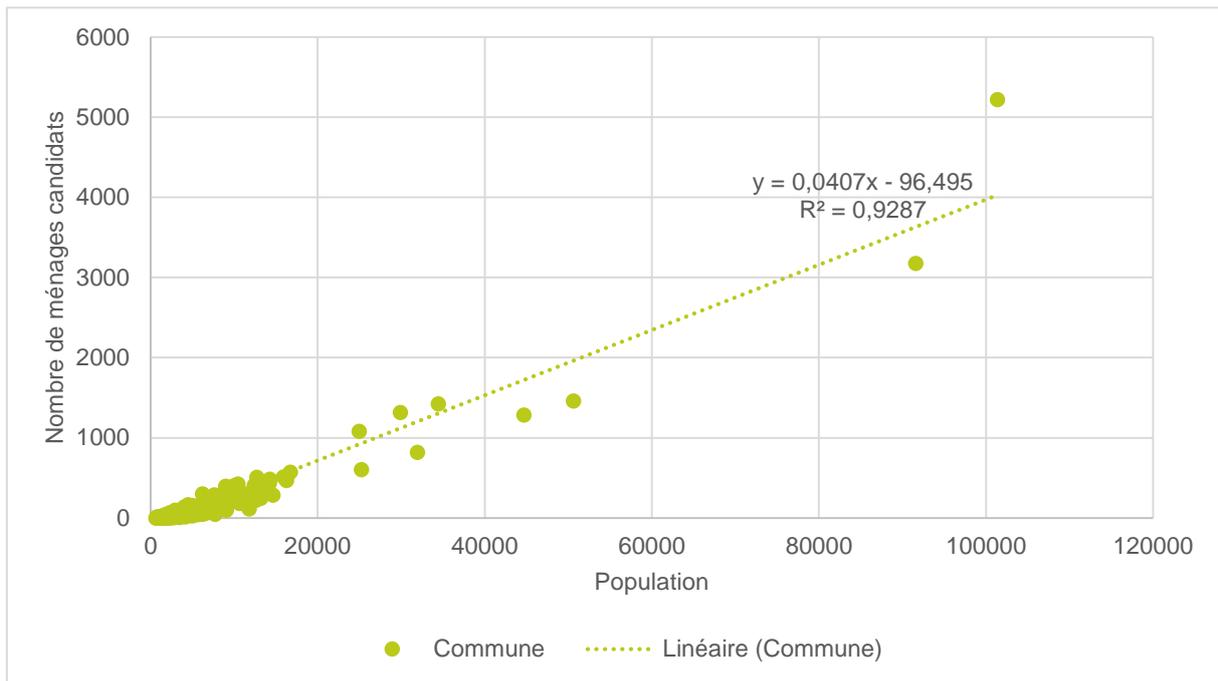
Carte 2 : Nombre de ménages candidats à un logement public pour 1000 habitants par commune au 1.1.2017



Notons que la distribution géographique du nombre de ménages candidats (Carte 1 et Carte 2) rappelle la distribution des logements publics par commune en Wallonie (Cf. Carte 2 et Carte 3 des Chiffres-clés du logement public en Wallonie – 2016). Cette ressemblance ne permet pas d'affirmer pour autant que la présence de logements publics dans une commune est un facteur créant la demande. En effet, sont présentés ici les ménages candidats selon leur lieu de résidence et non selon le lieu demandé par le ménage candidat (l'analyse de la demande est effectuée dans la seconde partie de ce rapport). De plus, la distribution présentée ici ressemble également à celle du nombre de ménages par commune. L'hypothèse selon laquelle le nombre de ménages candidats est proportionnel au nombre de ménages privés par commune est confirmée par le Graphique 2 présentant le nombre de ménages candidats en fonction du nombre de ménages privés dans la commune. Une très forte corrélation entre ces deux variables est observée (coefficient de corrélation de Pearson de 0,964). De plus, le modèle de régression créé entre ces deux variables permet de prédire dans 93% des cas le nombre de ménages candidats en fonction du nombre de ménages privés dans la commune. Ainsi, le modèle de régression prédit que l'augmentation de 100 ménages supplémentaires entraînent une augmentation du nombre de ménages candidats locataires de 4 unités<sup>1</sup>. On peut donc conclure que le nombre de ménages candidats à un logement public en Wallonie dépend du nombre de ménages privés dans la commune.

<sup>1</sup> Selon l'équation du modèle : Nombre de ménages candidats locataires = 0,0407\*nombre de ménages résidents - 96,495 (R<sup>2</sup>=0,9287).

Graphique 2 : Nombre de ménages candidats à un logement public (1.1.2017) en fonction du nombre de ménages privés (5.12.2016) dans la commune



Source : SWL (2017), IWEPS (2016)

Calcul : CEHD (2017)

## 2. La taille moyenne des ménages

Les 39.464 ménages candidats au logement public au 1<sup>er</sup> janvier 2017 totalisent ensemble 88.356 personnes. La taille moyenne des ménages candidats est donc de 2,24 personnes par ménage. Le Tableau 1 présente la distribution des ménages candidats selon leur taille. La taille moyenne est la plus grande en Province de Liège avec 2,36 personnes par ménage. À l'inverse, la taille moyenne la plus faible se situe en Hainaut avec 2,09 personnes par ménage. Enfin, pour les ménages résidents en dehors de la Wallonie, elle est plus élevée et atteint 2,91 personnes par ménage. Pour rappel, la taille moyenne des ménages locataires d'un logement public était de 2,22 personnes au 31.12.2015 en Wallonie et la taille moyenne de l'ensemble des ménages wallons était de 2,29 personnes au 1.1.2016<sup>2</sup>.

Tableau 1 : Nombre et part de ménages candidats à un logement public en Wallonie selon la taille du ménage au 1.1.2017

		Provinces									Ensemble des candidatures
		Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Wallonie	Flandre	Bruxelles -Capitale	Hors Wallonie	
Ménages d'une personne	nombre	1.585	7.065	6.185	835	1.655	<b>17.325</b>	138	343	<b>481</b>	<b>17.806</b>
	%	42,3%	47,8%	44,0%	44,5%	47,4%	<b>45,6%</b>	42,7%	29,4%	<b>32,3%</b>	<b>45,1%</b>
Ménages de 2 personnes	nombre	896	3.384	2.697	391	747	<b>8.115</b>	59	186	<b>245</b>	<b>8.360</b>
	%	23,9%	22,9%	19,2%	20,9%	21,4%	<b>21,4%</b>	18,3%	15,9%	<b>16,4%</b>	<b>21,2%</b>
Ménages de 3 personnes	nombre	615	2.081	1.942	289	504	<b>5.431</b>	58	173	<b>231</b>	<b>5.662</b>
	%	16,4%	14,1%	13,8%	15,4%	14,4%	<b>14,3%</b>	18,0%	14,8%	<b>15,5%</b>	<b>14,3%</b>
Ménages de 4 personnes	nombre	377	1.169	1.496	172	329	<b>3.543</b>	28	172	<b>200</b>	<b>3.743</b>
	%	10,1%	7,9%	10,6%	9,2%	9,4%	<b>9,3%</b>	8,7%	14,7%	<b>13,4%</b>	<b>9,5%</b>
Ménages de 5 personnes	nombre	187	653	989	118	144	<b>2.091</b>	18	168	<b>186</b>	<b>2.277</b>
	%	5,0%	4,4%	7,0%	6,3%	4,1%	<b>5,5%</b>	5,6%	14,4%	<b>12,5%</b>	<b>5,8%</b>
Ménages de 6 personnes	nombre	55	274	523	42	73	<b>967</b>	16	83	<b>99</b>	<b>1.066</b>
	%	1,5%	1,9%	3,7%	2,2%	2,1%	<b>2,5%</b>	5,0%	7,1%	<b>6,6%</b>	<b>2,7%</b>
Ménages de 7 personnes et plus	nombre	33	165	240	28	36	<b>502</b>	6	42	<b>48</b>	<b>550</b>
	%	0,9%	1,1%	1,7%	1,5%	1,0%	<b>1,3%</b>	1,9%	3,6%	<b>3,2%</b>	<b>1,4%</b>
Nombre total de ménages candidats		<b>3.748</b>	<b>14.791</b>	<b>14.072</b>	<b>1.875</b>	<b>3.488</b>	<b>37.974</b>	<b>323</b>	<b>1.167</b>	<b>1.490</b>	<b>39.464</b>
Nombre total de personnes faisant partie des ménages candidats		8.234	30.896	33.265	4.220	7.399	<b>84.014</b>	778	3.564	<b>4.342</b>	<b>88.356</b>
Taille moyenne des ménages candidats		<b>2,20</b>	<b>2,09</b>	<b>2,36</b>	<b>2,25</b>	<b>2,12</b>	<b>2,21</b>	<b>2,41</b>	<b>3,05</b>	<b>2,91</b>	<b>2,24</b>

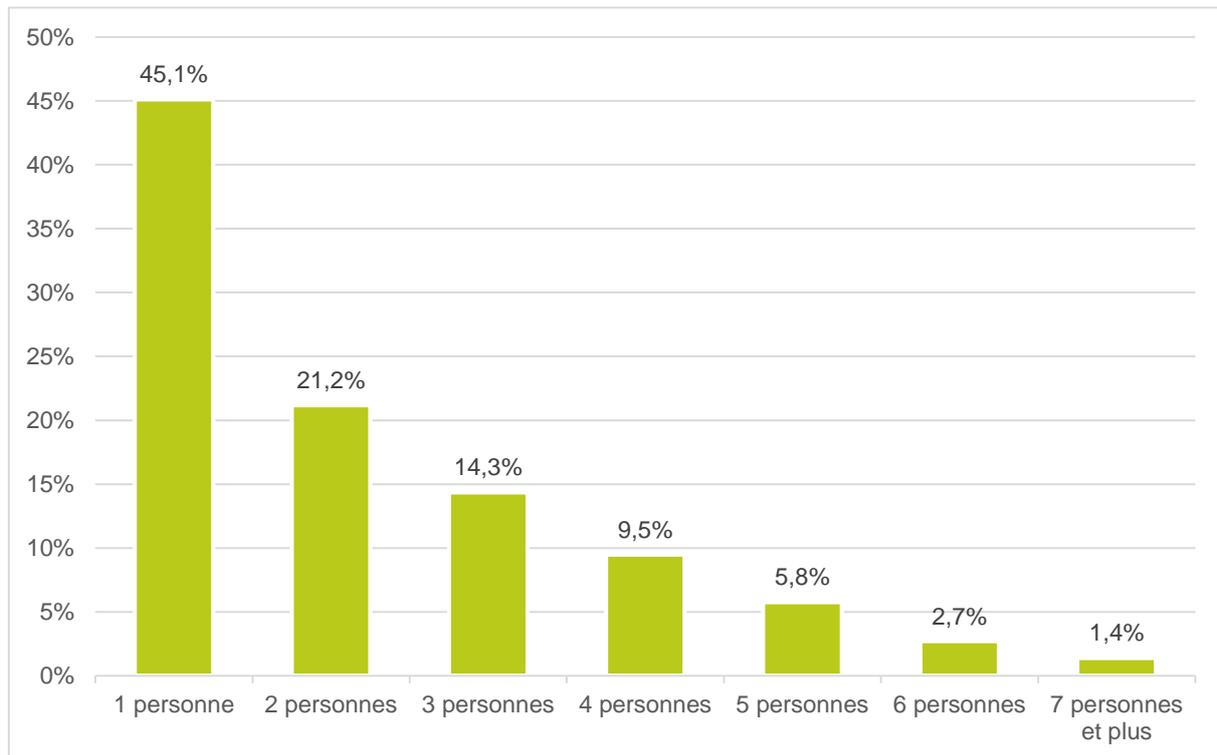
Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public

Les ménages d'une personne sont les plus nombreux parmi les ménages candidats à un logement public. Ils représentent 45,1% de l'ensemble des ménages candidats (cf. Graphique 3). Ensuite, viennent les ménages de 2 personnes (21,2%), de 3 personnes (14,3%) et de 4 personnes (9,5%). Enfin, un ménage candidat locataire sur dix (9,9%) en Wallonie est un ménage de 5 personnes et plus.

<sup>2</sup> Anfrue M.-N. (coord.) & Gobert O. (2016), Les chiffres-clés du logement public en Wallonie – 2016, Rapport du Centre d'Études en Habitat Durable, Charleroi, pp 87.

Graphique 3 : Distribution des ménages candidats à un logement public en Wallonie selon la taille du ménage au 1.1.2017



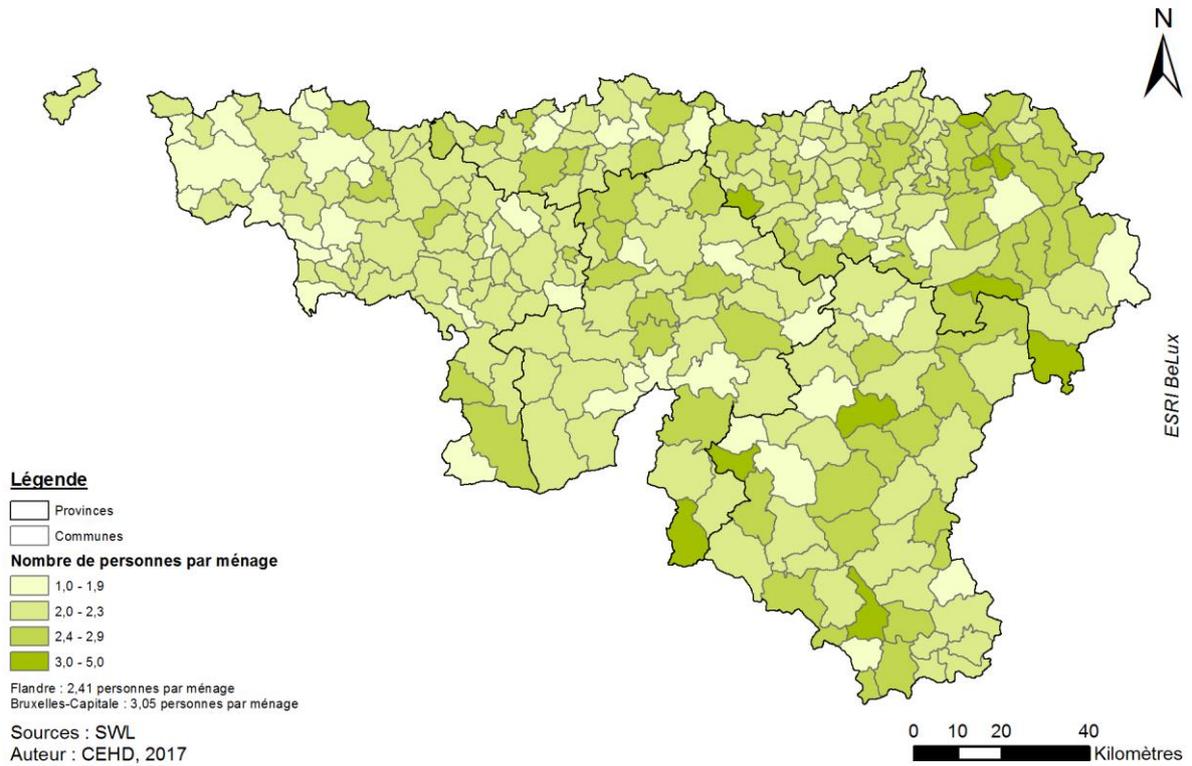
Source : SWL

Champ : 39.464 ménages candidats à un logement public

À l'échelle communale, on constate que dans l'ouest du Hainaut, la taille moyenne des ménages candidats est plus petite (cf. Carte 3). À l'opposé, les communes avec une taille moyenne des ménages candidats au logement public élevée (soit plus de 2,3 personnes par ménage) se situent principalement à l'est de la Wallonie, notamment le nord-est de la province de Liège ainsi que le centre de la province de Luxembourg. Le Brabant wallon et la province de Namur présentent également quelques communes où la taille moyenne des ménages candidats dépassent les 3 personnes par ménage. Notons cependant que la taille moyenne des ménages varie fortement d'une commune à l'autre et qu'aucune distribution géographique n'apparaît de façon flagrante.

Précisons que les valeurs extrêmes dans cette carte peuvent être dues à un nombre faible de candidatures dans la commune. Si on prend l'exemple de la commune de Daverdisse en province du Luxembourg, la taille moyenne des ménages candidats y est de 5 personnes. Mais cette commune ne recense qu'une seule candidature ; la taille moyenne pour cette commune est donc difficilement interprétable. Pour permettre une bonne lisibilité de la carte, le calcul de la taille moyenne pour ces communes est toutefois réalisé. En annexe 2 sont reprise ces communes qui ont moins de 10 ménages candidats. Dans la suite de ce rapport, cette remarque sera valable pour d'autres cartes. Nous la rappellerons en temps utile.

Carte 3 : Taille moyenne des ménages candidats à un logement public en Wallonie par commune au 1.1.2017.



### 3. Les types de ménage

#### 3.1. Les types de ménages selon la typologie des ménages du Censur 2011

À partir des informations concernant la composition du ménage enregistrées par les SLSP au moment de la candidature, les ménages candidats ont été reclassés selon la typologie utilisée par le Censur 2011 (cf. Annexe 3). Cette opération permet une comparaison avec les données du recensement de la population. On constate que dans l'ensemble des candidatures (cf. Graphique 5) à un logement public, le type de ménages le plus représenté est le ménage d'une personne avec 45,1% du total, soit 17.806 ménages (cf. Tableau 2). Le deuxième type de ménages le plus fréquent est le ménage constitué d'une mère isolée co-résidant avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans, soit 22,8% du total, soit 9.015 ménages. Le ménage constitué d'un couple avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans résidant avec eux arrive en troisième position avec 18,1% du total, soit 7.138 ménages. Les ménages constitués d'un couple sans enfant résidant avec eux représentent 6,9% (soit 2.708) du total des ménages candidats. Enfin, les ménages constitués d'un père isolé avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans résidant avec lui comptent pour 4,6% du total, soit 1.826 ménages. Les types de ménages restants sont assez marginaux dans les candidatures car ils représentent ensemble une part inférieure à 3% du total et sont composés des ménages dont le fils (la fille) le (la) plus jeune âgé(e) de 25 ans ou plus réside avec eux, des ménages multifamiliaux<sup>3</sup> et des ménages indéterminés.

---

<sup>3</sup> Un ménage multifamilial est un ménage constitué de plusieurs noyaux familiaux. Un noyau familial est, selon la définition du Censur 2011, constitué de deux personnes ou davantage qui vivent dans le même ménage et dont les liens sont ceux de mari et d'épouse, de partenaires en partenariat enregistré, de partenaires vivant en union consensuelle, ou de parent et d'enfant.

Tableau 2 : Distribution des ménages candidats à un logement public en Wallonie selon le type de ménages et lieu de résidence au 1.1.2017

		Provinces					Wallonie	Hors Wallonie	Total
		Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur			
Ménage d'une personne	nombre	1.585	7.065	6.185	835	1.655	<b>17.325</b>	481	<b>17.806</b>
	%	42,3%	47,8%	44,0%	44,5%	47,4%	<b>45,6%</b>	32,3%	<b>45,1%</b>
Ménages constitués d'un couple sans enfant résidant avec eux	nombre	262	1.121	916	120	206	<b>2.625</b>	83	<b>2.708</b>
	%	7,0%	7,6%	6,5%	6,4%	5,9%	<b>6,9%</b>	5,6%	<b>6,9%</b>
Ménages constitués d'un couple avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans résidant avec eux	nombre	629	2.187	2.970	325	533	<b>6.644</b>	494	<b>7.138</b>
	%	16,8%	14,8%	21,1%	17,3%	15,3%	<b>17,5%</b>	33,2%	<b>18,1%</b>
Ménages constitués d'un couple dont le fils (la fille) le (la) plus jeune âgé(e) de 25 ans ou plus réside avec eux	nombre	6	37	50	6	5	<b>104</b>	7	<b>111</b>
	%	0,2%	0,3%	0,4%	0,3%	0,1%	<b>0,3%</b>	0,5%	<b>0,3%</b>
Ménages constitués d'un père isolé avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans résidant avec lui	nombre	253	646	595	85	183	<b>1.762</b>	64	<b>1.826</b>
	%	6,8%	4,4%	4,2%	4,5%	5,2%	<b>4,6%</b>	4,3%	<b>4,6%</b>
Ménages constitués d'un père isolé dont le fils (la fille) le (la) plus jeune de 25 ans ou plus réside avec lui	nombre	5	17	15	2	4	<b>43</b>	1	<b>44</b>
	%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	<b>0,1%</b>	0,1%	<b>0,1%</b>
Ménages constitués d'une mère isolée avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans résidant avec elle	nombre	908	3.425	3.110	438	825	<b>8.706</b>	309	<b>9.015</b>
	%	24,2%	23,2%	22,1%	23,4%	23,7%	<b>22,9%</b>	20,7%	<b>22,8%</b>
Ménages constitués d'une mère isolée dont le fils (la fille) le (la) plus jeune de 25 ans ou plus réside avec elle	nombre	39	115	90	18	31	<b>293</b>	12	<b>305</b>
	%	1,0%	0,8%	0,6%	1,0%	0,9%	<b>0,8%</b>	0,8%	<b>0,8%</b>
Ménages multifamiliaux	nombre	11	27	36	4	7	<b>85</b>	11	<b>96</b>
	%	0,3%	0,2%	0,3%	0,2%	0,2%	<b>0,2%</b>	0,7%	<b>0,2%</b>
Indéterminés	nombre	50	151	105	42	39	<b>387</b>	28	<b>415</b>
	%	1,3%	1,0%	0,7%	2,2%	1,1%	<b>1,0%</b>	1,9%	<b>1,1%</b>

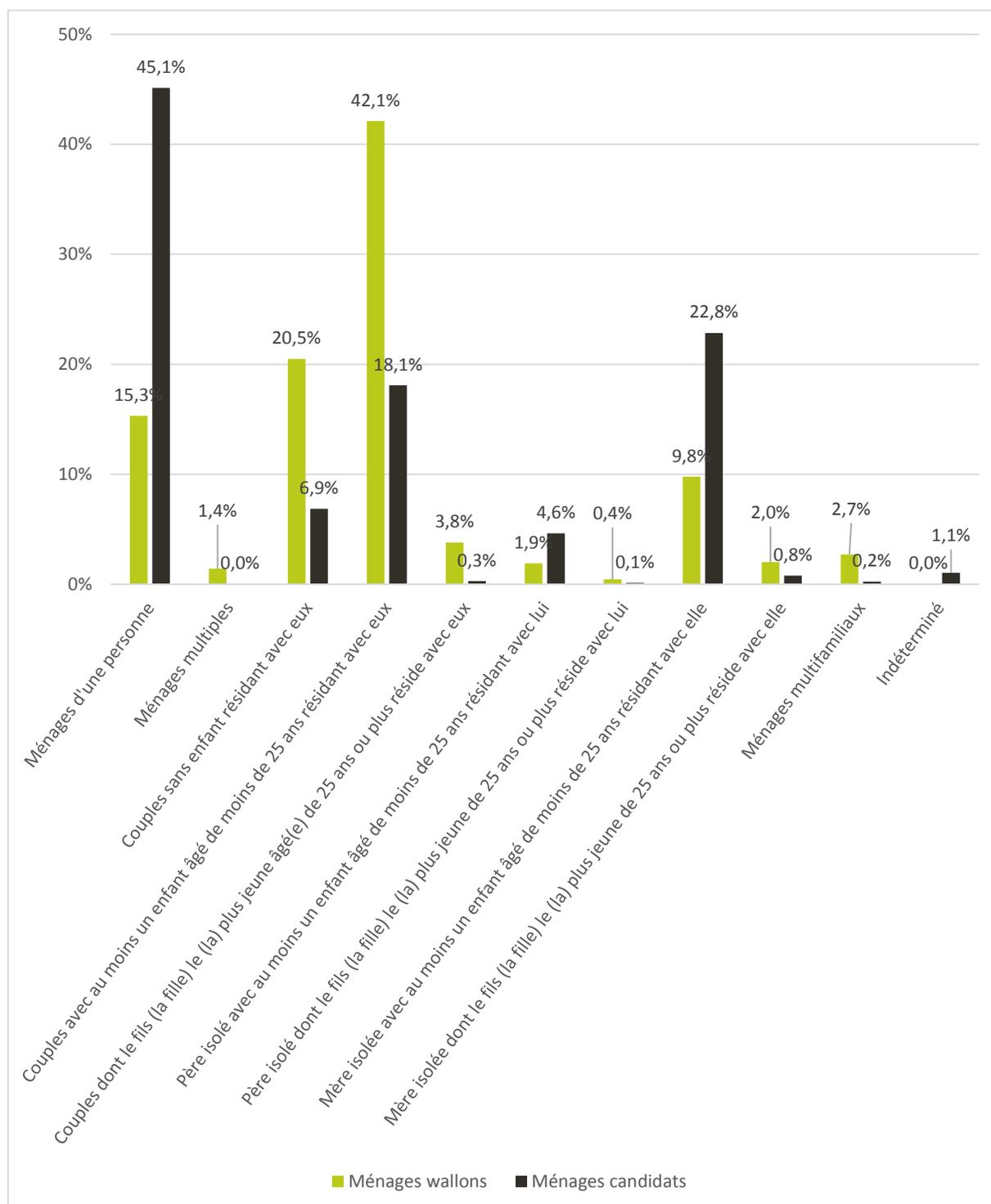
Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public

Si l'on compare la répartition des types de ménages candidats résidant en Wallonie avec la distribution de ceux résidant hors Wallonie, en Flandre et en Région de Bruxelles-Capitale, on constate que, pour ces dernières, le type de ménages candidat le plus fréquent est celui constitué d'un couple avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans résidant avec eux avec 33,2% et les ménages d'une personne arrivent en deuxième position avec une part légèrement inférieure (32,3%).

De plus, la répartition des ménages candidats à un logement public en Wallonie selon le type de ménages diffère sensiblement de la distribution de l'ensemble des ménages wallons selon les données générales du Censur 2011 (cf. Graphique 4). En effet, dans l'ensemble des ménages en Wallonie, les couples représentent plus de la moitié des ménages privés, hors, dans les ménages candidats, ils ne représentent que 24,7% des ménages, comme nous l'avons vu. Il ressort de ces chiffres une surreprésentation des ménages d'une personne et une sous-représentation des couples au sein des ménages candidats par rapport à la population wallonne. Il en ressort également une surreprésentation des familles monoparentales au sein des ménages candidats.

Graphique 4 : Distribution des ménages wallons (au 1.1.2011) et des ménages candidats à un logement public (au 1.1.2017) selon le type de ménage



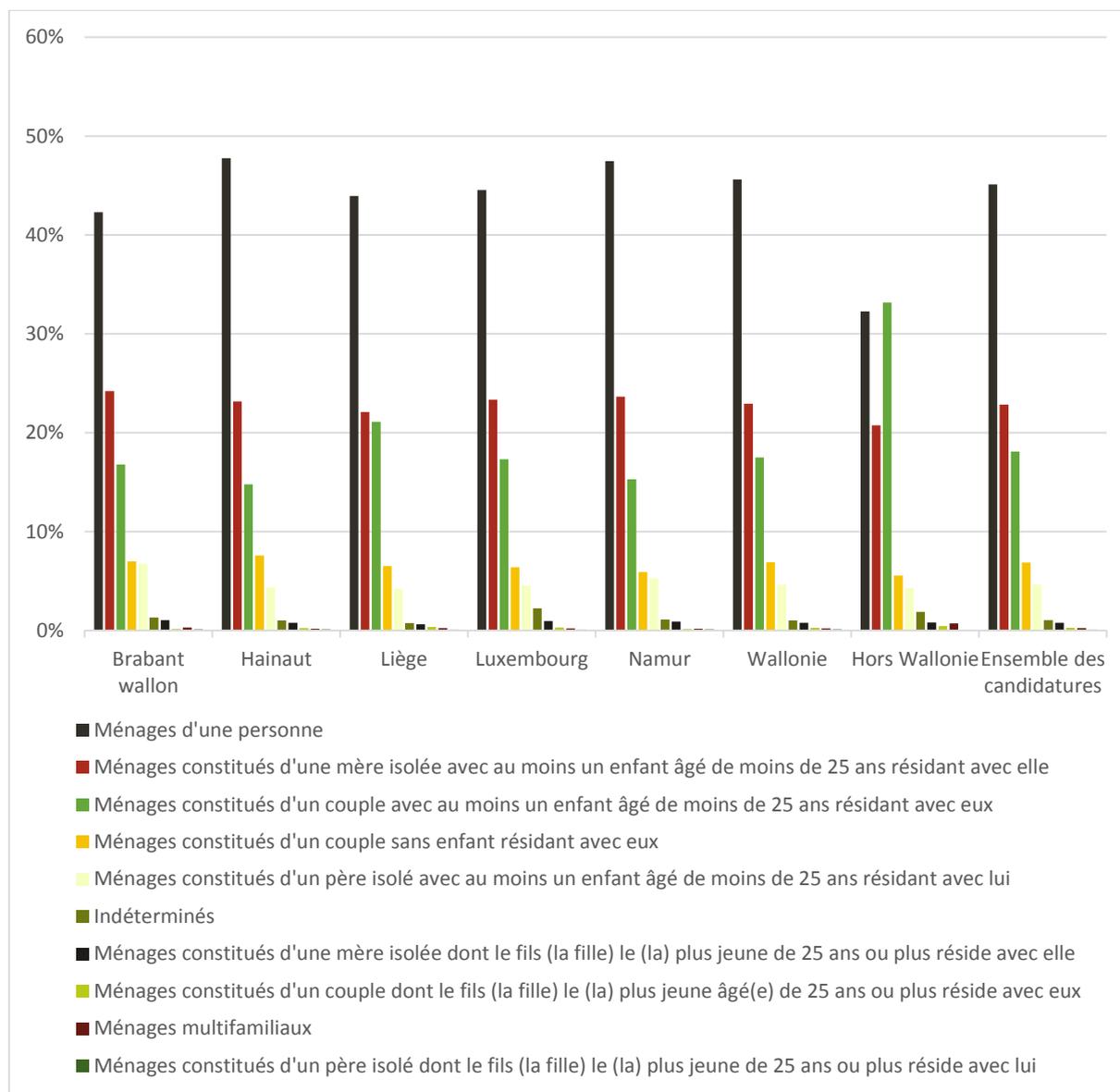
Source : Censur 2011 et SWL

Champ : Ménages wallons et ménages candidats à un logement public

Enfin, au niveau provincial, notons que le classement par ordre d'importance des différents types de ménages est la même pour toutes les provinces. De plus, la part de ménages constitués d'une mère isolée avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans est la part la plus élevée dans les provinces, soit entre 22 et 24%. Les provinces du Brabant wallon, de Liège et de Luxembourg ont une part plus faible de ménages candidats d'une personne

alors qu'elle atteint un peu moins de la moitié dans les provinces de Namur et de Hainaut. La part de ménages constitués d'un couple avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans est dans l'ordre la plus élevée à Liège (21%), en Brabant wallon et en Luxembourg.

*Graphique 5 : Distribution des ménages candidats à un logement public selon le type de ménages dans les provinces wallonnes au 1.1.2017*



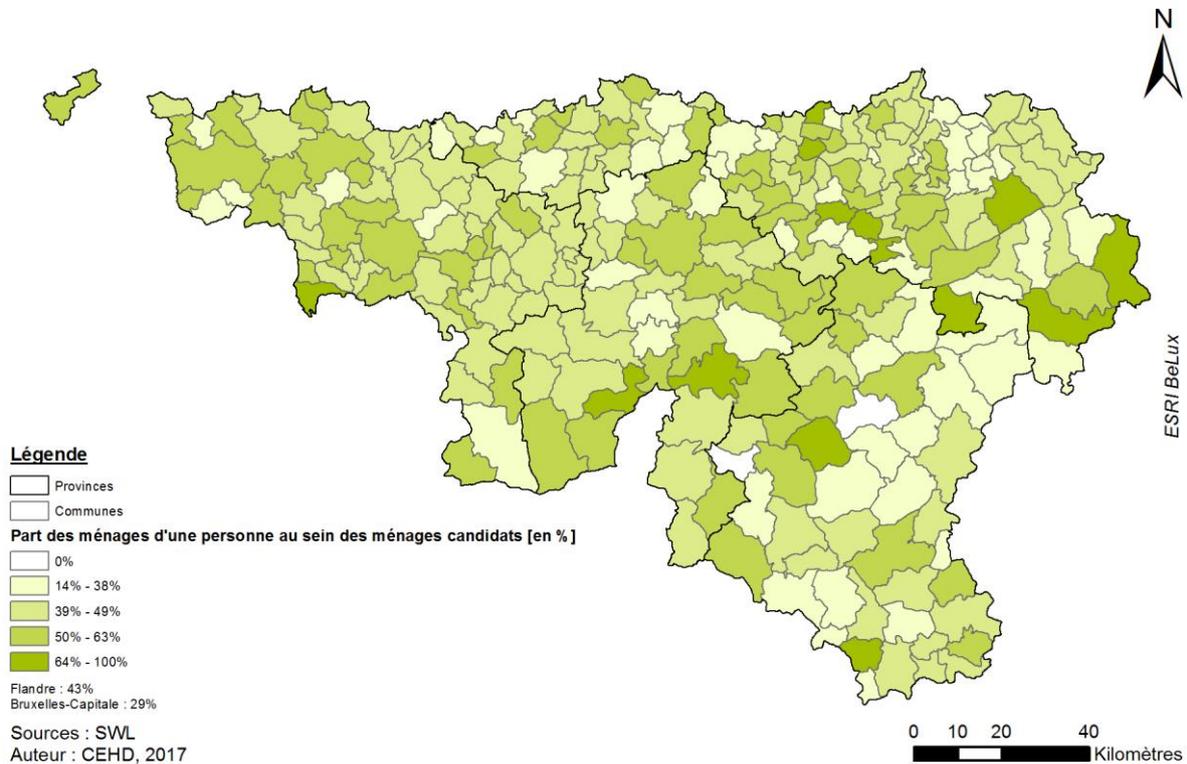
Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public

La plupart des communes ayant un faible taux de ménages candidats d'une personne sont situées principalement en province du Luxembourg, ainsi qu'en province de Liège (cf. Carte 4). Dans les autres provinces, ces communes sont peu nombreuses et plus dispersées. Les communes, dont au moins 50% des ménages candidats sont constitués d'une seule personne, sont réparties principalement dans l'ouest du Hainaut et le long de la limite entre la province de Namur et celle de Luxembourg ainsi que de manière disparate en province de Liège. Rappelons aussi la prudence dans l'interprétation de cette proportion pour les quelques communes avec les taux les plus élevés en raison d'un nombre très faible de candidatures.

À titre de comparaison, selon le Censur 2011, les communes wallonnes accueillant les plus grandes parts de ménages privés d'une personne sont principalement les grandes villes ; quelques communes rurales des provinces de Namur, Liège et Luxembourg présentent également une proportion élevée de ce type de ménage.<sup>4</sup>

*Carte 4 : Part des ménages d'une personne au sein des ménages candidats à un logement public en Wallonie au 1.1.2017*



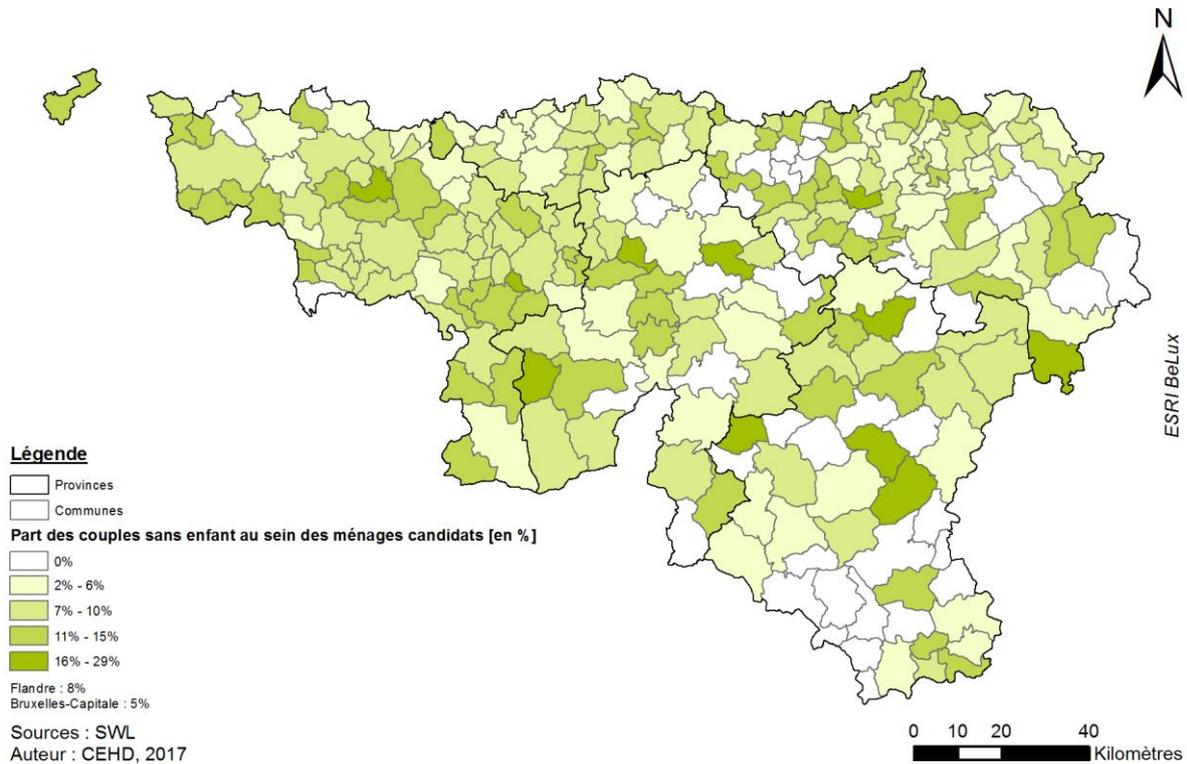
Concernant les ménages composés d'un couple sans enfant, la situation est très contrastée dans les provinces de Liège, Luxembourg et Namur. De nombreuses communes de ces provinces n'ont aucun ménage candidat de ce type au 1.1.2017 (cf. Carte 5) alors que, d'autres communes de ces provinces, moins nombreuses, présentent, comparativement, un taux élevé de ce type de ménages (plus de 16% des ménages candidats). En Brabant wallon, les couples sans enfant sont peu fréquents parmi les ménages candidats dans la plupart des communes. Rappelons aussi la prudence dans l'interprétation de cette proportion pour quelques communes avec les taux les plus élevés en raison d'un nombre très faible de candidatures.

À titre de comparaison, selon le Censur 2011, les communes wallonnes présentant les proportions les plus importantes de ménages privés composés d'un couple sans enfant sont principalement situées en périphérie des grandes villes et celles en accueillant le moins sont les grandes villes.<sup>5</sup>

<sup>4</sup> Anfric, M-N. (coord.), Cassilde, S., Kryvobokov, M. & Pradella, S. (2015), Chiffres-clés du logement en Wallonie – 2015, Centre d'Etudes en Habitat Durable, Charleroi, pp24. (cf. Annexe 6)

<sup>5</sup> *ibidem*, pp26. (cf. Annexe 6)

Carte 5 : Part des couples sans enfant au sein des ménages candidats à un logement public en Wallonie au 1.1.2017

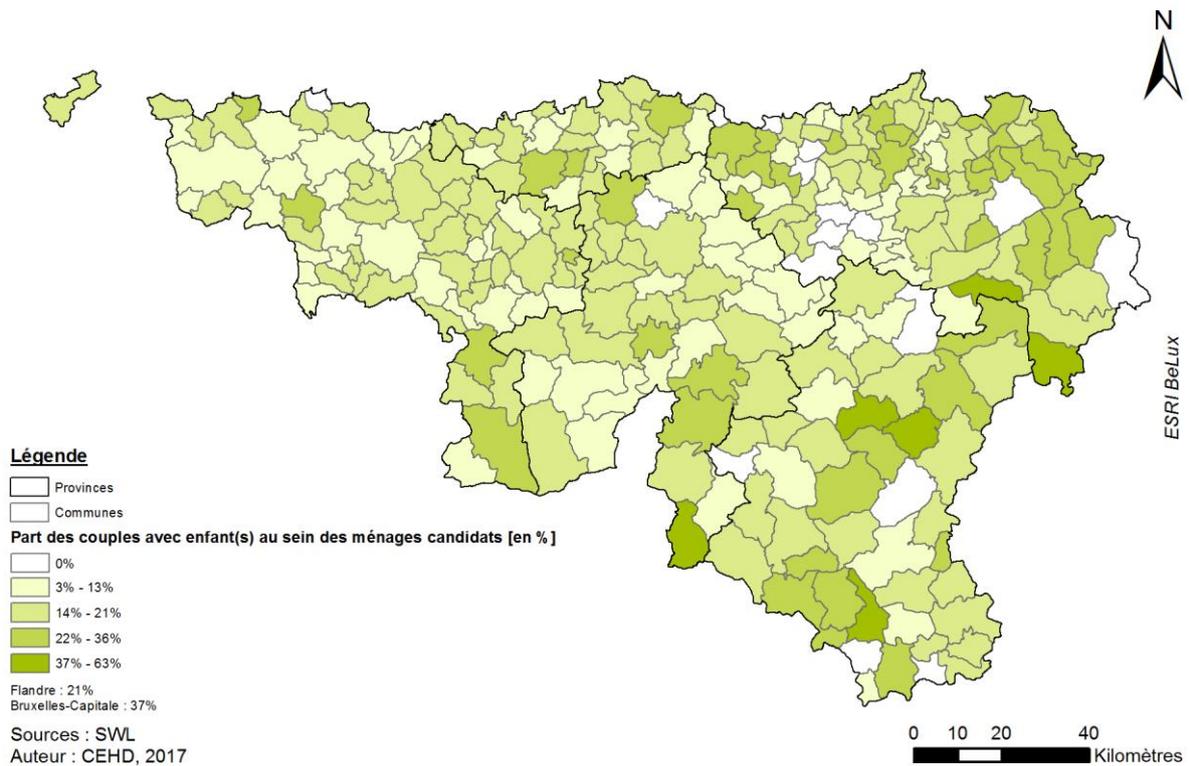


Les communes ayant les plus forts taux de couples avec enfants sont situées dans la partie Sud-Est de la Wallonie (cf. Carte 6). En province de Liège, plusieurs ensembles de communes ayant un taux de couples avec enfants parmi les ménages candidats relativement élevé (de 11% à 15%) sont identifiables. Un premier ensemble de communes est localisé autour de Liège, les deux autres à l'ouest et à l'est de la province. Dans les provinces de Namur et de Hainaut, le taux de couples candidats avec enfants est faible dans la majorité des communes. La répartition des couples candidats avec enfants est donc assez hétérogène sur le territoire wallon. Rappelons aussi la prudence dans l'interprétation de cette proportion pour quelques communes avec les taux les plus élevés en raison d'un nombre très faible de candidatures.

À titre de comparaison, selon le Censur 2011, les communes possédant en Wallonie la plus forte proportion de ménages privés composés d'un couple avec enfants (soit plus de 32%) sont principalement situées dans l'est de la Wallonie et dans le Brabant wallon et celles en accueillant le moins sont essentiellement les grandes villes ainsi que les communes situées en Hainaut ou dans le sud de la Wallonie.<sup>6</sup>

<sup>6</sup> *ibidem*, pp25. (cf. Annexe 6)

Carte 6 : Part des couples avec enfants au sein des ménages candidats à un logement public en Wallonie au 1.1.2017

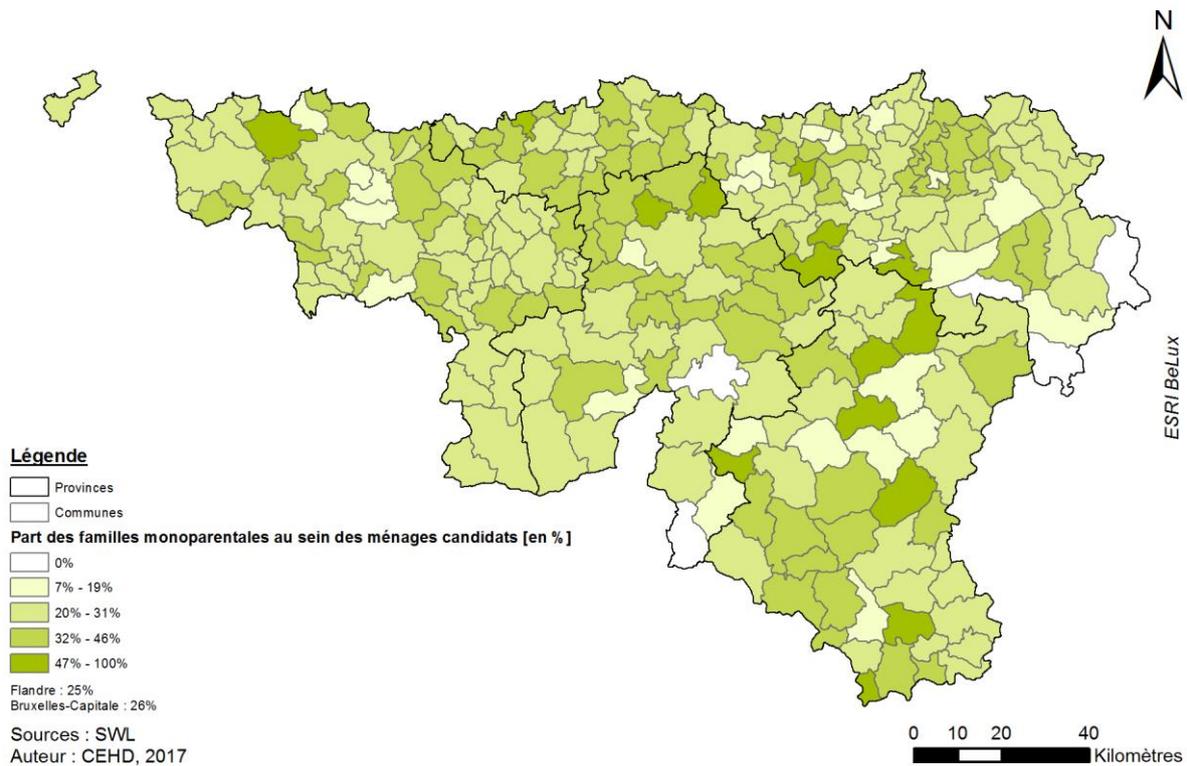


Peu de communes présentent un faible taux (c'est-à-dire compris entre 7% et 19%) de familles monoparentales en Wallonie (cf. Carte 7). Elles se situent principalement dans les provinces de Liège et de Luxembourg. Les communes ayant un taux très élevé (compris entre 47% et 100%) de ce type de ménages sont peu nombreuses. Elles se trouvent principalement en province du Luxembourg. Les communes du Hainaut, du Brabant wallon et de la province de Namur ont en général un taux de familles monoparentales relativement important au sein des ménages candidats (entre 20% et 46%). Les communes situées en périphérie des grandes villes ont généralement un taux plus fort de familles monoparentales candidates sauf en Brabant wallon où le constat est inverse.

À titre de comparaison, selon le Censur 2011, les communes wallonnes caractérisées par les taux les plus élevés de ménages privés composés d'une famille monoparentale sont principalement situées dans la partie ouest de la Wallonie et celles caractérisées par les taux les plus faibles sont principalement dans la partie est de la Wallonie.<sup>7</sup>

<sup>7</sup> *ibidem*, pp27. (cf. Annexe 6)

*Carte 7 : Part des familles monoparentales au sein des ménages candidats à un logement public en Wallonie au 1.1.2017*



### 3.2. Comparaison entre les ménages candidats et les ménages locataires

Afin de pouvoir comparer la distribution, selon le type de ménage, des ménages candidats à un logement public avec celle des ménages locataires d'un logement social, la typologie du Censur 2011 a été adaptée pour être compatible avec les données produites par la SWL. Le Tableau 3 présente donc le nombre de ménages candidats à un logement public en Wallonie par type de ménages (SWL) au 1.1.2017.

*Tableau 3 : Nombre de ménages candidats à un logement public en Wallonie selon les catégories hommes, femmes et couples avec ou sans enfant(s) et le lieu de résidence au 1.1.2017*

	Provinces					Wallonie	Hors Wallonie	Total
	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur			
<b>Hommes sans enfant</b>	854	3.837	3.523	462	872	<b>9.548</b>	241	<b>9.789</b>
<b>Hommes avec enfants</b>	258	663	610	87	187	<b>1.805</b>	65	<b>1.870</b>
<b>Femmes sans enfant</b>	731	3.228	2.662	373	783	<b>7.777</b>	240	<b>8.017</b>
<b>Femmes avec enfants</b>	947	3.540	3.200	456	856	<b>8.999</b>	321	<b>9.320</b>
<b>Couples sans enfant</b>	262	1.121	916	120	206	<b>2.625</b>	83	<b>2.708</b>
<b>Couples avec enfants</b>	635	2.224	3.020	331	538	<b>6.748</b>	501	<b>7.249</b>
<b>Ménages multifamiliaux</b>	11	27	36	4	7	<b>85</b>	11	<b>96</b>
<b>Indéterminés</b>	50	151	105	42	39	<b>387</b>	28	<b>415</b>

Source : SWL

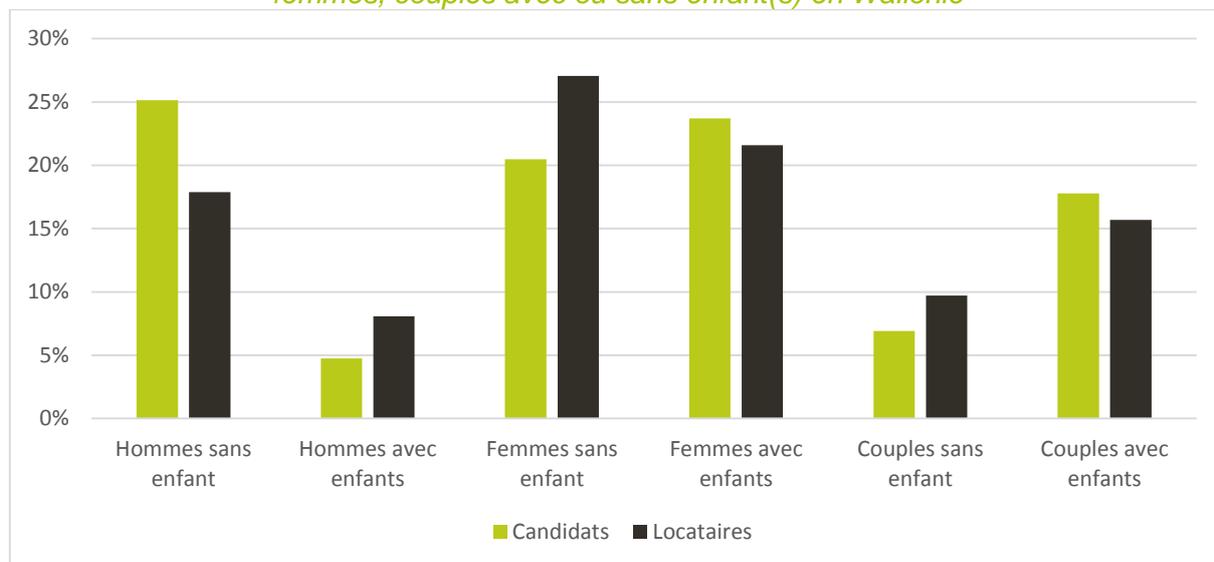
Champ : Ménages candidats à un logement public

En Wallonie, les hommes sans enfant candidats au logement public sont actuellement plus fréquemment rencontrés qu'au sein des ménages locataires au 31.12.2015 (cf. Graphique 6). À l'inverse, les hommes avec enfants sont actuellement plus représentés au sein des ménages locataires occupants que dans les ménages candidats.

En ce qui concerne les femmes sans enfant, elles sont proportionnellement plus nombreuses dans les ménages locataires occupants que dans les ménages candidats au logement public. Et à l'inverse, la proportion de femmes avec enfants est plus grande dans les ménages candidats que dans les ménages locataires.

Enfin, la proportion de couples sans enfant est plus grande dans les ménages locataires que dans les ménages candidats. Et à l'inverse, la proportion de couples avec enfants est plus grande dans les ménages candidats que dans les ménages locataires. Notons que les ménages multifamiliaux et indéterminés sont marginaux avec moins de 2% de l'ensemble des ménages candidats et ne sont donc pas repris pour la comparaison entre les ménages candidats et les ménages locataires dans les prochains graphiques.

*Graphique 6 : Distribution des ménages candidats à un logement public (1.1.2017) et des ménages locataires d'un logement social (31.12.2015) selon les catégories hommes, femmes, couples avec ou sans enfant(s) en Wallonie*

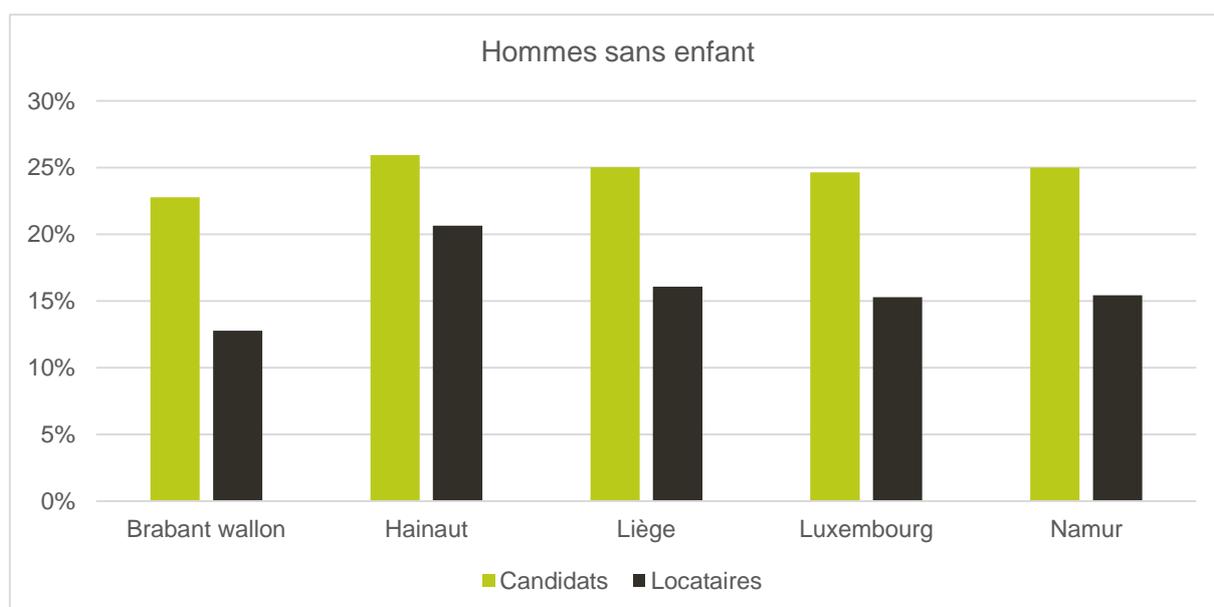


Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public et ménages locataires d'un logement social

En comparant entre les provinces la part d'hommes sans enfant au sein des ménages candidats et des ménages locataires (cf. Graphique 7), il ressort que dans toutes les provinces, la part d'hommes sans enfant au sein des ménages candidats est plus grande qu'au sein des ménages locataires. Notons aussi que c'est en Hainaut que l'écart entre la proportion de candidats et la proportion de locataires est le plus faible, soit 5%.

*Graphique 7 : Distribution des hommes sans enfant candidats à un logement public (1.1.2017) et des hommes sans enfant locataires d'un logement social (31.12.2015) par province*

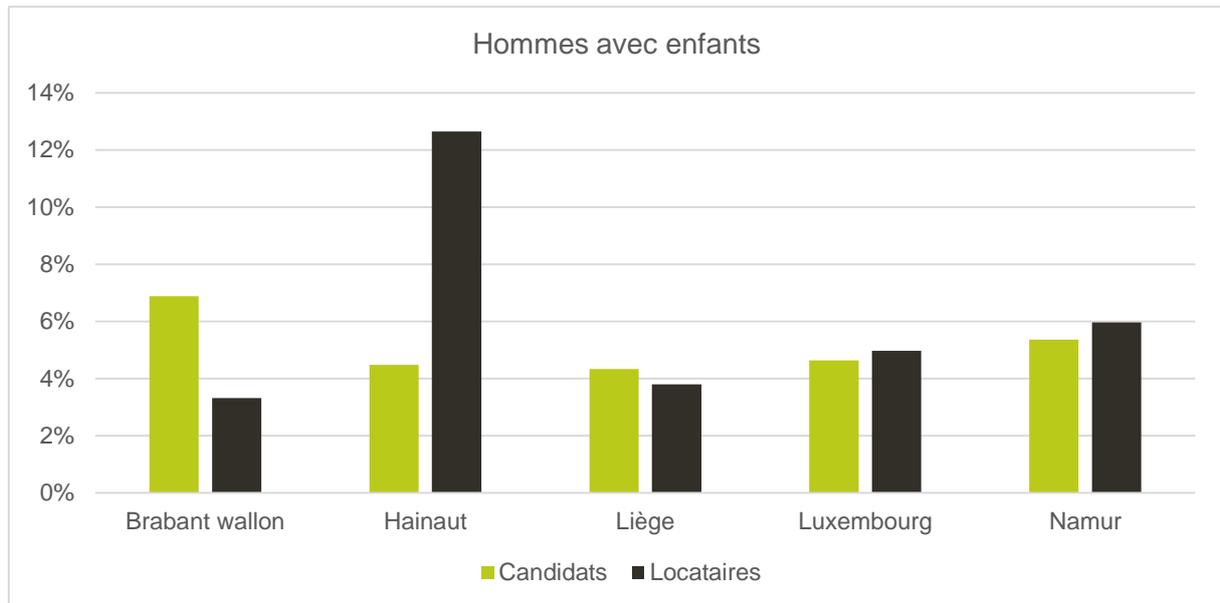


Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public et ménages locataires d'un logement social

Vu le Graphique 8, les provinces du Brabant wallon et de Liège sont caractérisées par une part d'hommes candidats avec enfants plus importante de 4 et 1% par rapport à leur part au sein des ménages locataires. Pour les trois autres provinces, c'est l'inverse avec notamment un écart de 9% entre les deux types de ménages en province de Hainaut.

*Graphique 8 : Distribution des hommes avec enfants candidats à un logement public (1.1.2017) et des hommes avec enfants locataires d'un logement social (31.12.2015) par province*

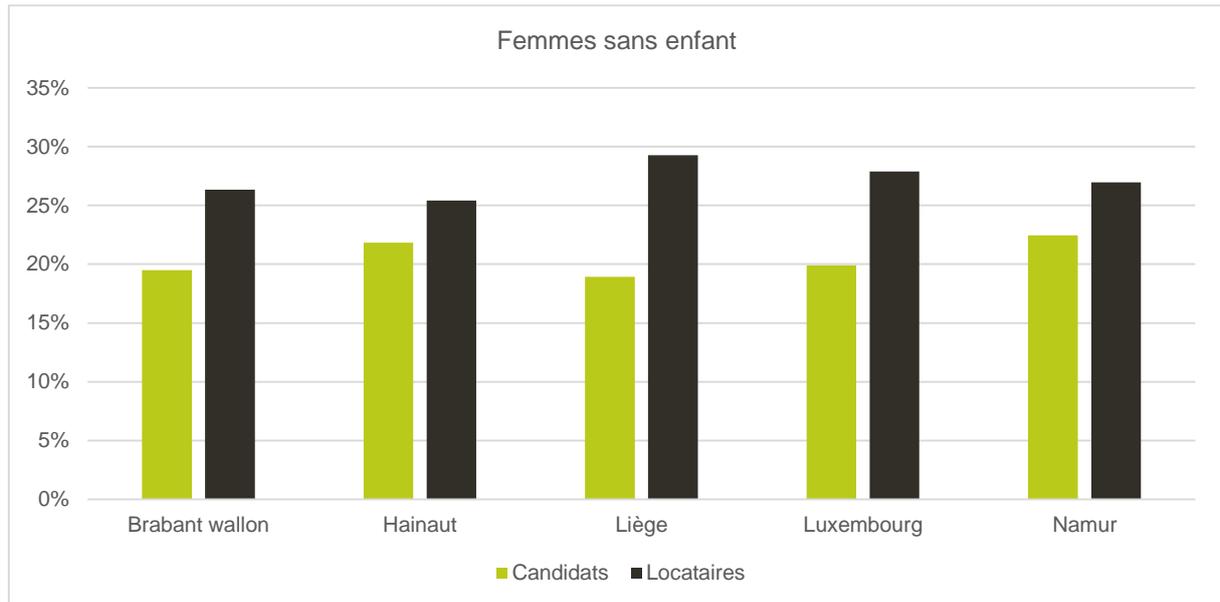


Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public et ménages locataires d'un logement social

Avec le Graphique 9, il ressort que dans toutes les provinces, la part de femmes sans enfant locataires est plus grande que la part de femmes sans enfant candidates. Cela peut s'expliquer par le vieillissement de la population couplé avec la plus grande longévité moyenne des femmes. En effet, les femmes seules sans enfant sont généralement des dames âgées et veuves. Or, la demande pour un logement public est rare dans cette tranche de la population. Notons aussi que l'écart entre les femmes sans enfant locataires et candidates est le plus grand en province de Liège (10%) alors qu'il est le plus petit en Hainaut (3%).

Graphique 9 : Distribution des femmes sans enfant candidates à un logement public (1.1.2017) et des femmes sans enfant locataires d'un logement social (31.12.2015) par province

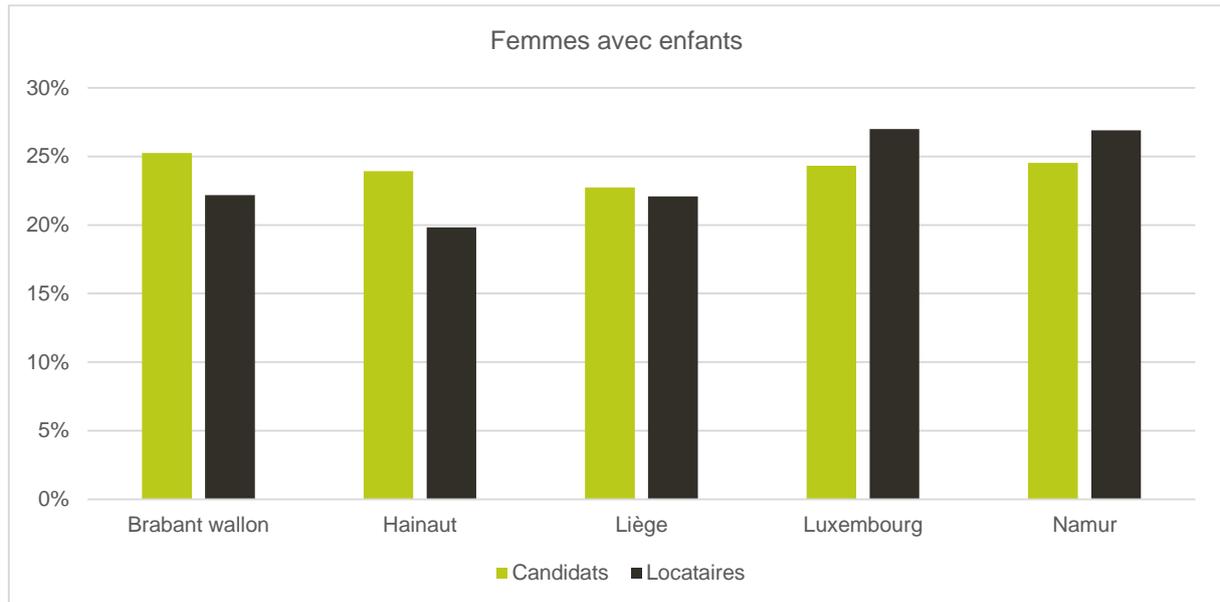


Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public et ménages locataires d'un logement social

À la lecture du Graphique 10, en provinces du Luxembourg et de Namur, la part de femmes avec enfants est plus grande dans les ménages locataires que dans les ménages candidats avec un écart situé entre 1% et 4%. Pour les trois autres provinces, c'est l'inverse, avec un écart de 2% à 3 %.

Graphique 10 : Distribution des femmes avec enfants candidates à un logement public (1.1.2017) et des femmes avec enfants locataires d'un logement social (31.12.2015) par province

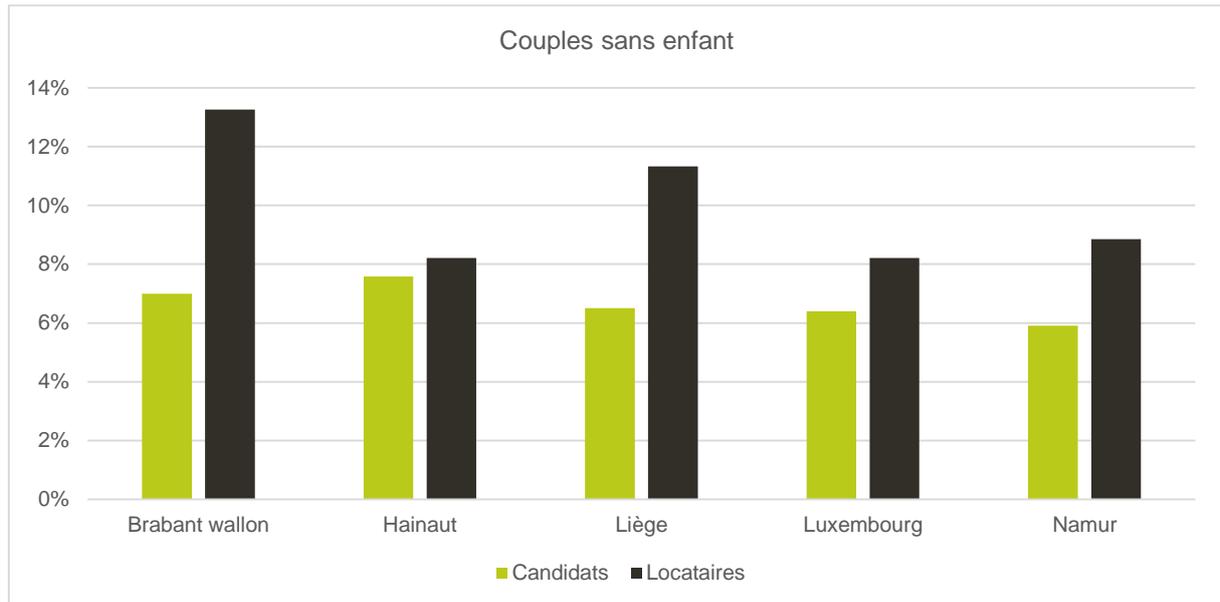


Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public et ménages locataires d'un logement social

Dans toutes les provinces (cf. Graphique 11), la part de couples sans enfant locataires est plus grande que la part de couples sans enfant candidats. Notons aussi que l'ampleur de l'écart entre les couples locataires et candidats sans enfant est le plus grand en province du Brabant wallon (6%) alors qu'il est le plus petit en Hainaut (moins d'un pourcent).

*Graphique 11 : Distribution des couples sans enfant candidats à un logement public (1.1.2017) et des couples sans enfant locataires d'un logement social (31.12.2015) par province*

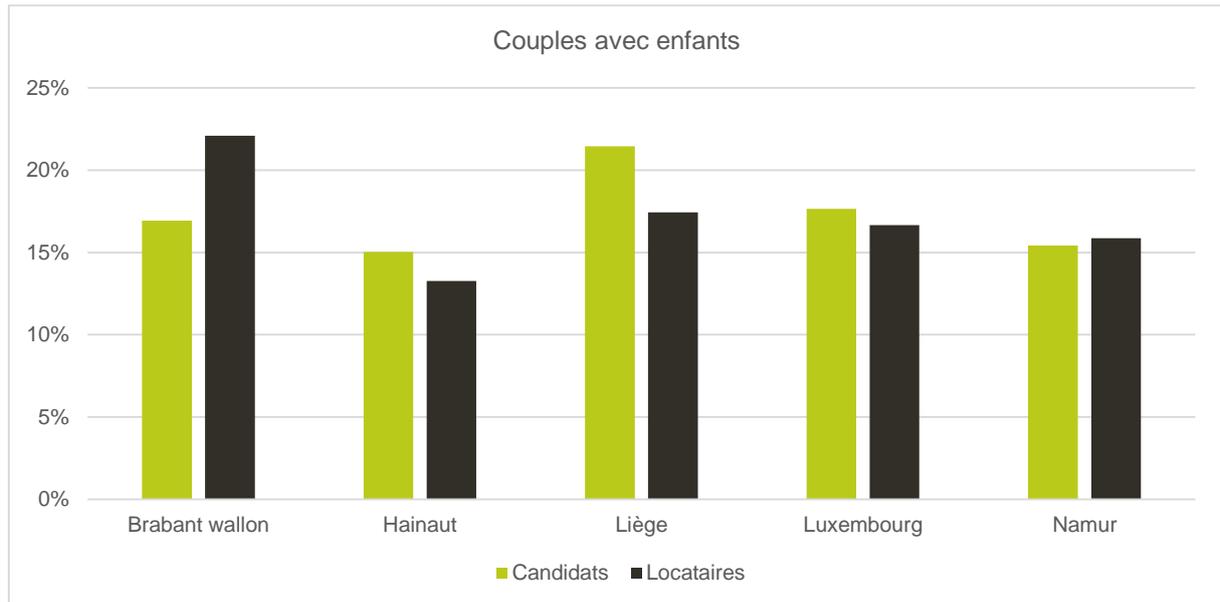


Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public et ménages locataires d'un logement social

Enfin, avec le Graphique 12, il apparaît que la proportion des couples avec enfants parmi les locataires dépasse les 20% uniquement en Brabant wallon ; pour cette même province, la proportion de ce type de ménages parmi les candidats est de 17%. Dans les autres provinces, les couples avec enfants sont toujours proportionnellement plus représentés parmi les candidats (entre 15% et 21%) qu'au sein des locataires (entre 13% et 17%).

Graphique 12 : Distribution des couples avec enfants candidats à un logement public (1.1.2017) et des couples avec enfants locataires d'un logement social (31.12.2015) par province



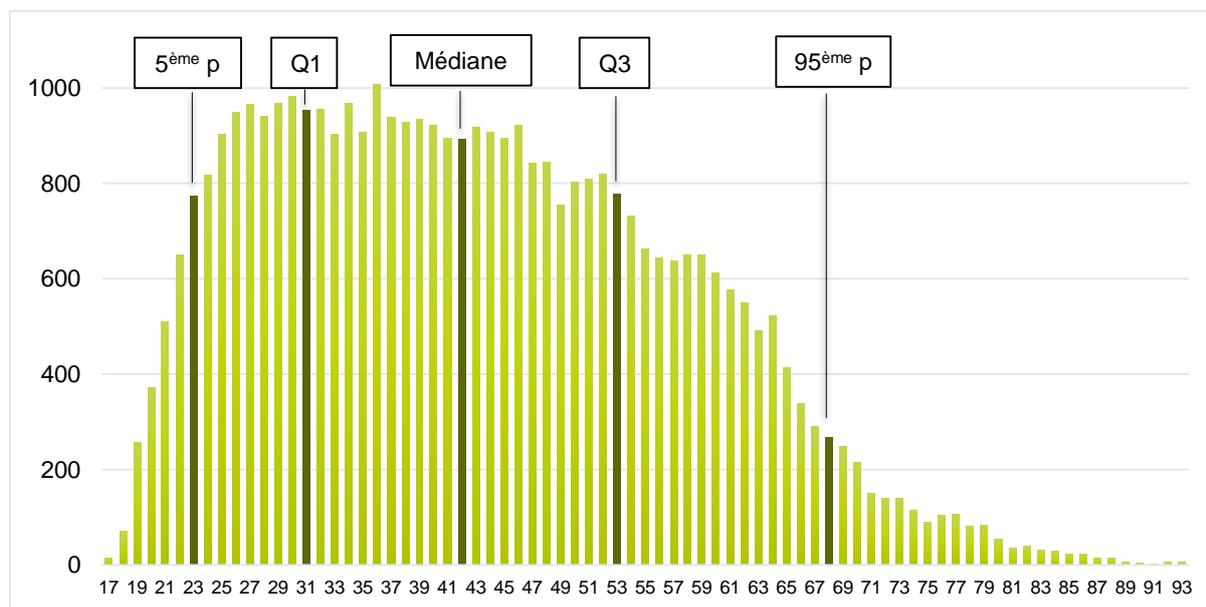
Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public et ménages locataires d'un logement social

## 4. L'âge des chefs de ménages

Au 1.1.2017, l'âge moyen des chefs de ménages candidats à un logement public en Wallonie était de 43,05 ans. Notons cependant que l'amplitude de cet indicateur est très importante puisque les chefs de ménages candidats ont entre 17 et 93 ans. Par conséquent, l'âge moyen ne peut pas décrire à lui seul les ménages candidats sur ce point. L'analyse de la distribution des ménages selon l'âge du chef de ménage (cf. Graphique 13) nous apprend que la moitié des chefs de ménages sont âgés de 42 ans ou moins. La classe d'âge la plus représentée est de 36 ans (1.007 unités). Les effectifs les plus importants sont constatés pour les classes d'âge comprises entre 23 et 49 ans où ils dépassent tous 800 unités.

Graphique 13 : Distribution des ménages candidats à un logement public en Wallonie selon l'âge du chef de ménage au 1.1.2017



Source : SWL

Champ : 39.464 ménages candidats à un logement public

*Nota bene* : l'étiquette « 5<sup>ème</sup> p » correspond au 5<sup>ème</sup> percentile de la distribution, « Q1 » correspond au premier quartile, « Q3 » correspond au troisième quartile et « 95<sup>ème</sup> p » correspond au 95<sup>ème</sup> percentile de la distribution.

Conformément à la typologie utilisée pour les ménages locataires des logements sociaux dans le rapport sur les chiffres-clés du logement public en Wallonie, les chefs des ménages candidats ont été regroupés en trois classes d'âge : « moins de trente ans », « entre 30 et 60 ans » et « plus de 60 ans » (cf. Tableau 4). Notons que d'autres classes auraient pu être utilisées, celles-ci offrent l'avantage de permettre la comparaison avec l'âge des locataires de logements publics. Plus de deux chefs de ménages candidats sur trois (65,7%) ont entre 30 et 60 ans (cf. Graphique 14). Ensuite viennent les chefs de ménages de moins de 30 ans avec 20,8% ; puis les chefs de ménages de plus de 60 ans avec 13,2%.

Les chefs de ménages âgés de plus de 60 ans sont beaucoup moins fréquents parmi les candidats (13,2%) que parmi les locataires (40,3%)<sup>8</sup>. À l'inverse, la part des chefs de ménages de moins de 30 ans est environ cinq fois plus importante parmi les ménages

<sup>8</sup> Anfrue M.-N. (coord.) & Gobert O. (2016), Les chiffres-clés du logement public en Wallonie – 2016, Rapport du Centre d'Études en Habitat Durable, Charleroi, pp 97.

candidats (20,8%) que parmi les ménages locataires (4,5%). Ceci est logique d'une part parce plus une personne avance en âge, plus elle a de chance de disposer déjà d'un logement (en location ou en propriété) ; il est donc normal que les chefs de ménage de 60 ans et plus soient moins présents parmi les candidats que les chefs de ménage de moins de 30 ans qui sont encore pour la plupart en recherche de stabilité de ce point de vue. D'autre part, la part des locataires actuels du logement social entrés dans leurs logements au cours des années cinquante, soixante ou septante est relativement importante. Ces personnes sont maintenant âgées de 60 ans ou plus, d'où l'importance de cette classe d'âge parmi les locataires.

*Tableau 4 : Nombre de ménages candidats à un logement public en Wallonie selon l'âge du chef de ménage et le lieu de résidence au 1.1.2017*

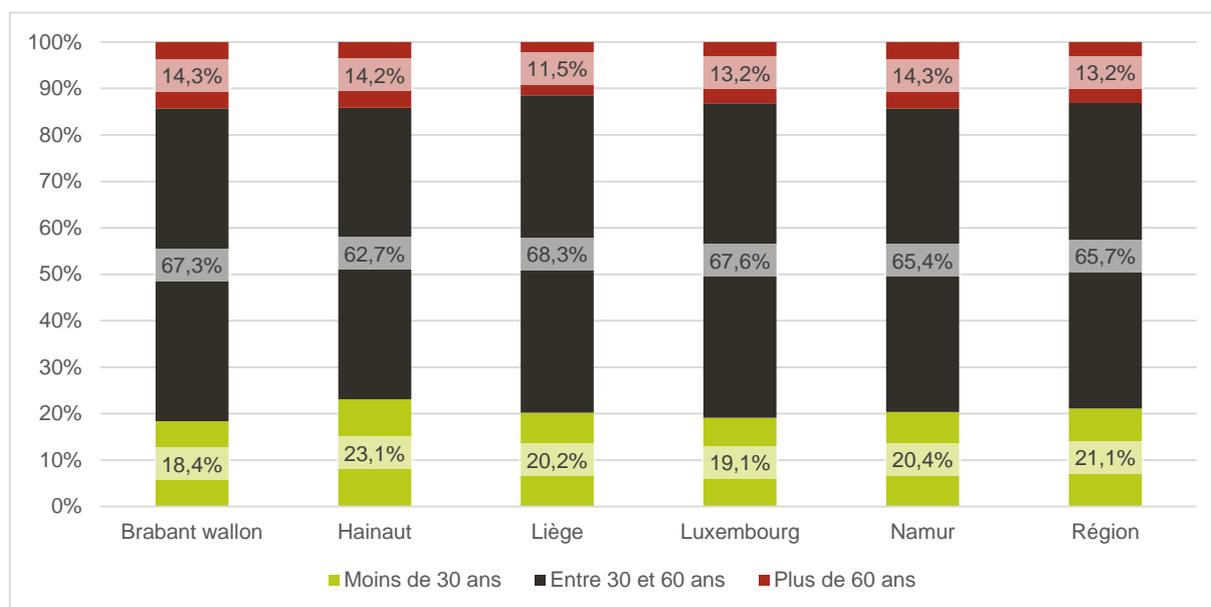
	Provinces					Wallonie	Hors Wallonie	Ensemble des candidatures
	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur			
<b>Moins de 30 ans</b>	688	3.418	2.845	359	710	<b>8.020</b>	170	<b>8.190</b>
<b>Entre 30 et 60 ans</b>	2.524	9.275	9.613	1.268	2.280	<b>24.960</b>	1.107	<b>26.067</b>
<b>Plus de 60 ans</b>	536	2.098	1.614	248	498	<b>4.994</b>	213	<b>5.207</b>
<b>Total</b>	<b>3.748</b>	<b>14.791</b>	<b>14.072</b>	<b>1.875</b>	<b>3.488</b>	<b>37.974</b>	<b>1.490</b>	<b>39.464</b>

Source : SWL

Champ : Chefs de ménages candidats à un logement public

À l'échelle des provinces, le Hainaut affiche la plus grande proportion de chefs de ménages candidats à un logement public âgés de moins de 30 ans (23,1%). À l'inverse, en Brabant wallon, il y a moins d'un chef de ménage candidat sur cinq (18,4%) âgé de moins de 30 ans. En ce qui concerne les chefs de ménages âgés de plus de 60 ans, c'est en province de Liège que l'on trouve la plus faible proportion (11,5%) et en Brabant wallon ainsi qu'en province de Namur que l'on trouve la plus forte (14,3%). Enfin, notons que la proportion de chefs de ménages âgés de 30 à 60 ans est la plus faible en Hainaut (62,7%) et que cette proportion est la plus élevée en province de Liège (68,3%).

Graphique 14 : Distribution des ménages candidats à un logement public selon l'âge du chef de ménage dans les cinq provinces wallonnes au 1.1.2017

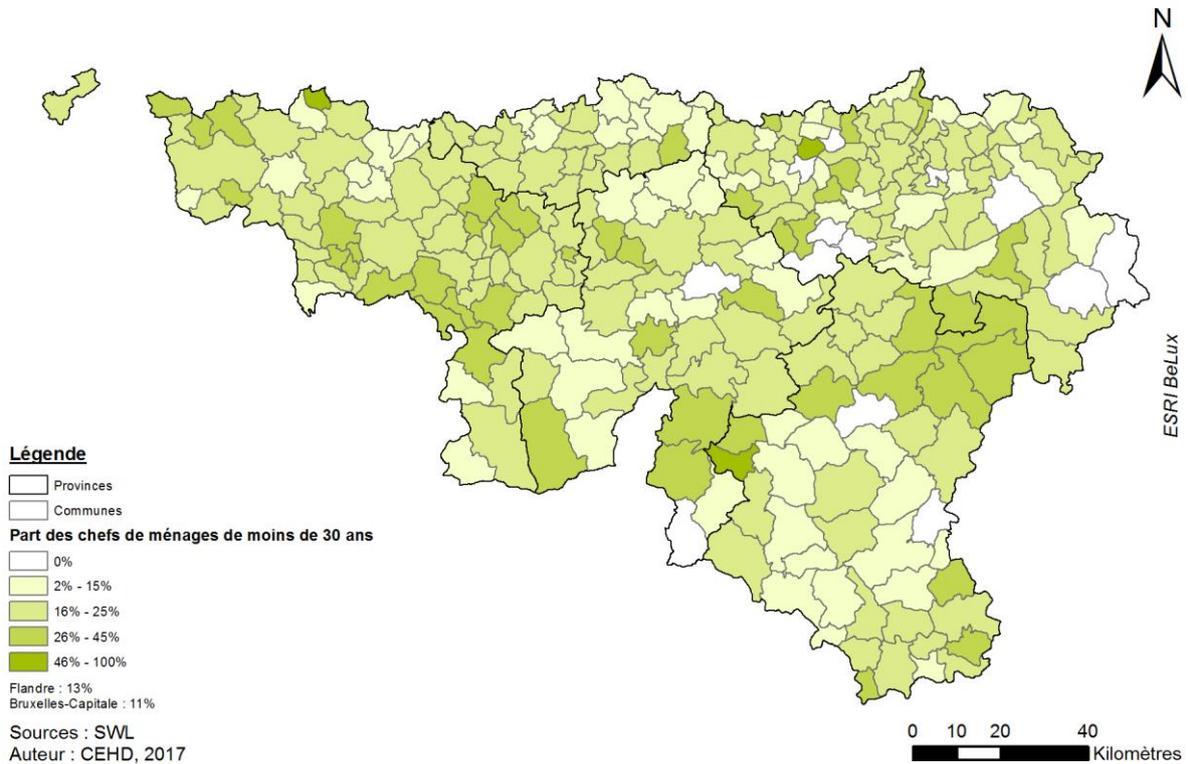


Source : SWL

Champ : Chefs de ménages candidats à un logement public et résidant en Wallonie

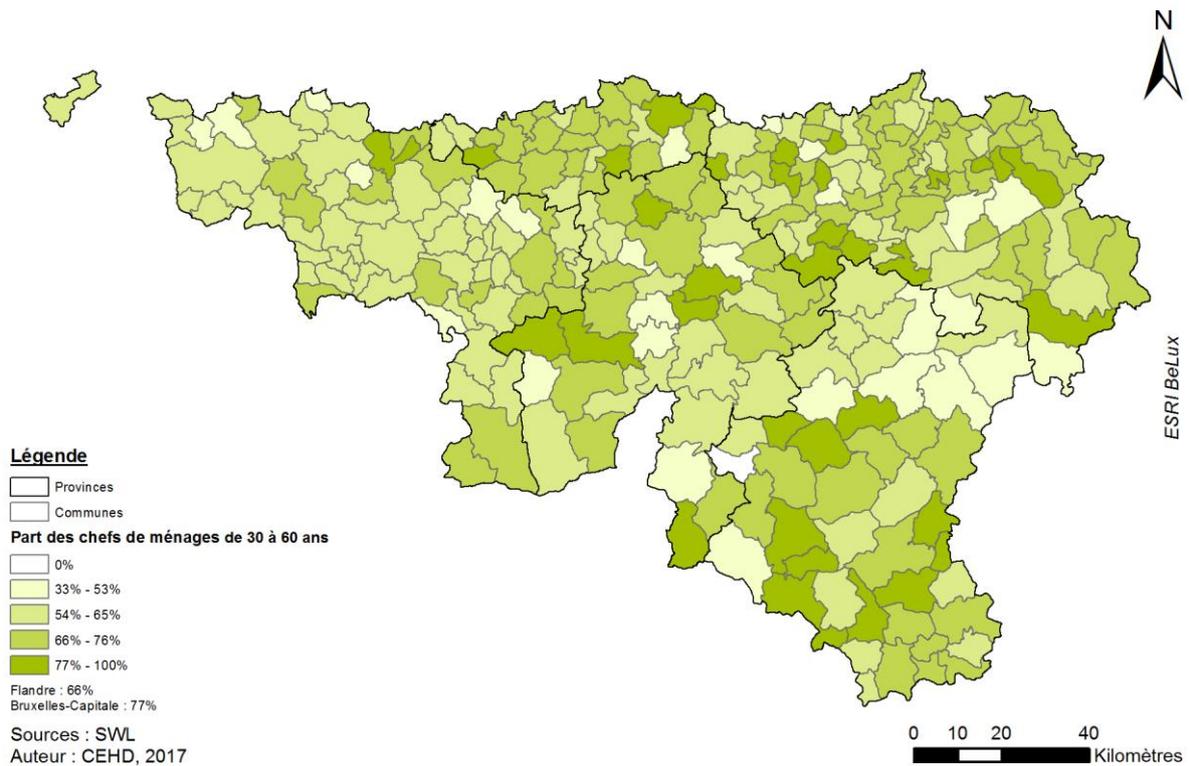
Les trois cartes suivantes (Carte 8 à Carte 10) présentent la proportion de chaque classe d'âge parmi les chefs de ménages candidats, par commune. Les communes ayant une proportion élevée (de 26% à 45%), voire très élevée (plus de 45%), de chefs de ménages de moins de 30 ans sont principalement situées dans le nord de la province du Luxembourg, en province du Hainaut et dans l'ouest de la province de Liège. La plupart des communes ayant une faible proportion de ces chefs de ménages sont situées dans le centre de la province du Luxembourg, en province de Liège, à l'Est du Brabant wallon et en province de Namur.

Carte 8 : Part des chefs de ménages candidats à un logement public âgés de moins de 30 ans par commune au 1.1.2017



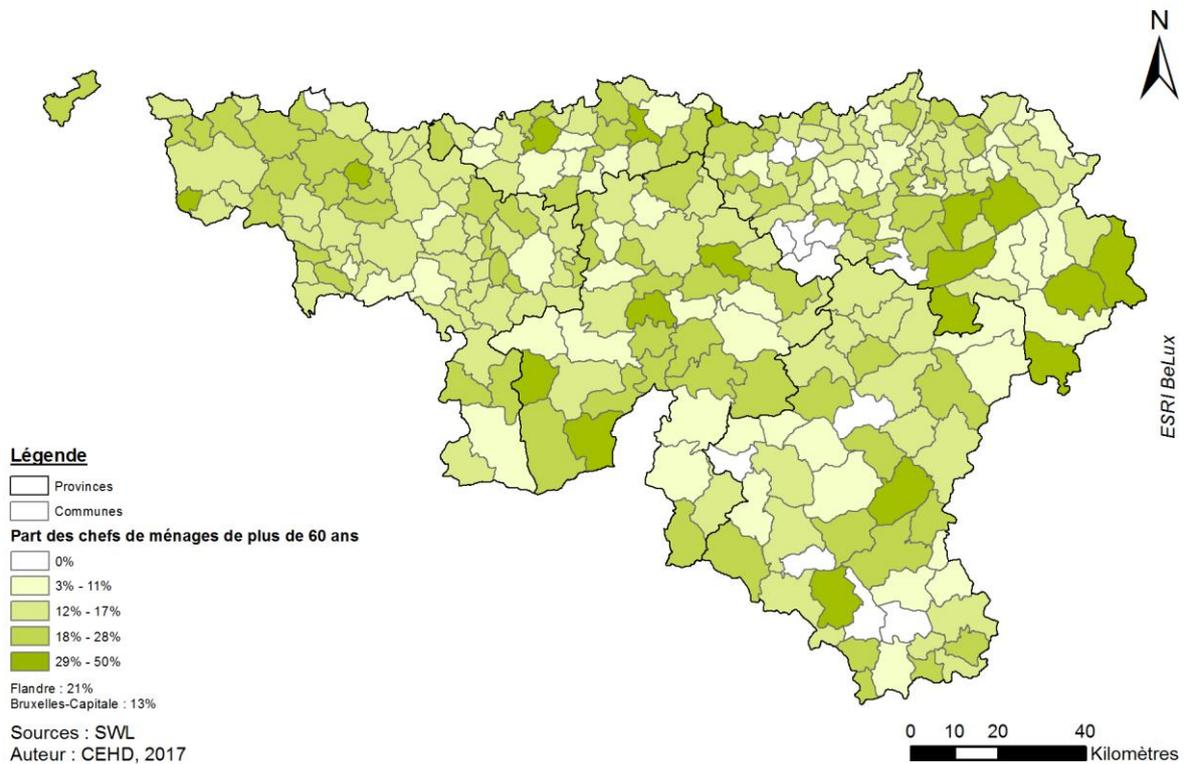
Le nombre de communes (35 sur 262) ayant une forte proportion (plus de 77%) de chefs de ménage de 30 à 60 ans est plus élevé que le nombre de communes (3 sur 262) ayant une forte proportion (plus de 46%) de chefs de ménages de moins de 30 ans (*cf.* Carte 9). Les communes ayant les proportions les plus faibles de ce type de ménages sont principalement situées dans le nord de la province de Luxembourg. Notons enfin que le Hainaut possède peu de communes ayant une forte proportion de ménages candidats dont le chef a entre 30 et 60 ans. Rappelons aussi la prudence dans l'interprétation de cette proportion pour quelques communes avec les taux les plus élevés en raison d'un nombre très faible de candidatures.

Carte 9 : Part des chefs de ménages candidats à un logement public âgés de 30 à 60 ans par commune au 1.1.2017



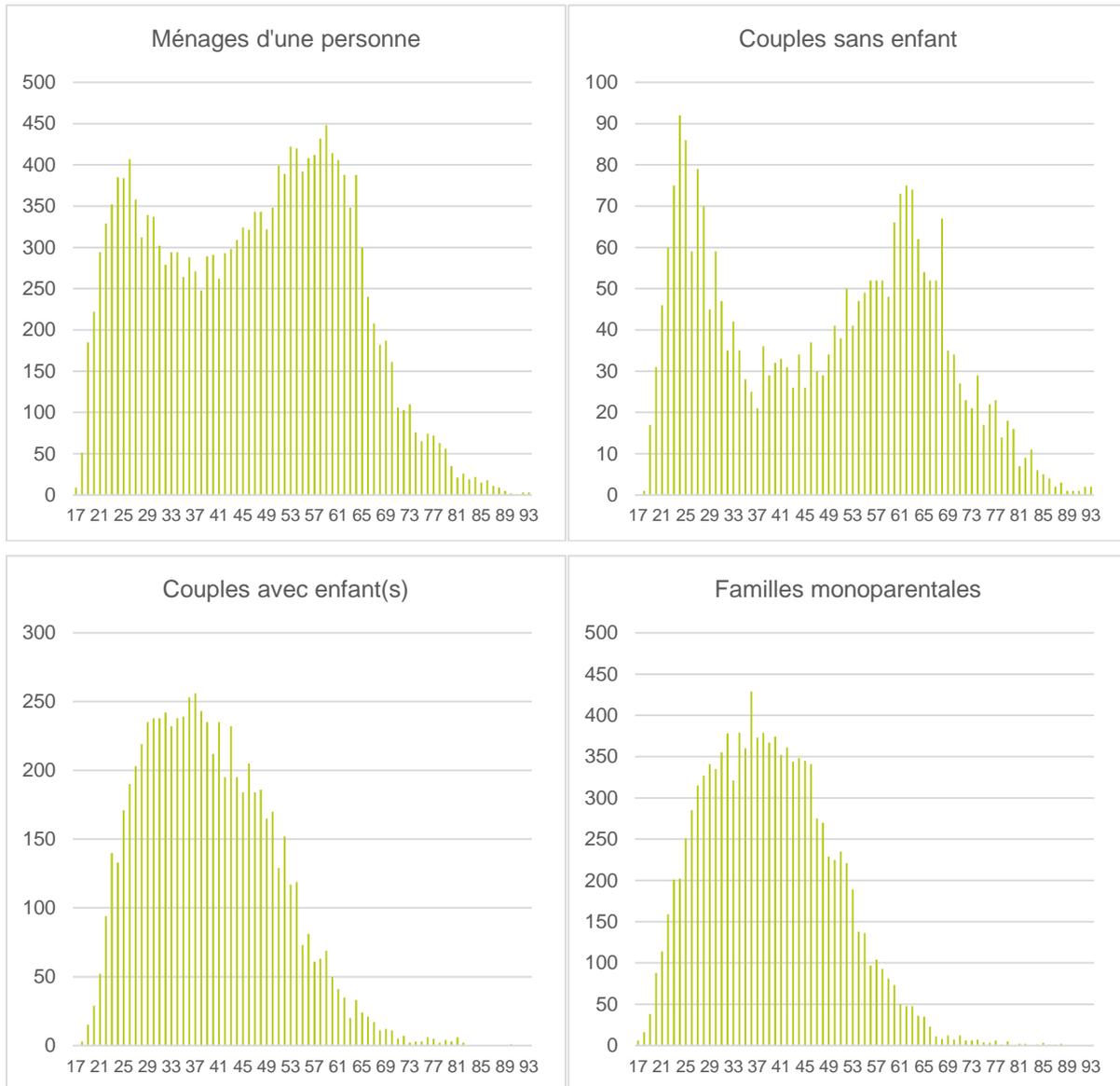
Concernant les chefs de ménages candidats âgés de plus de 60 ans (*cf.* Carte 10), il apparaît que la situation est très variable d'une commune à l'autre et aucune répartition géographique ne ressort clairement sur le territoire wallon. Notons simplement que la part des chefs de ménages de plus de 60 ans parmi les candidats au logement public semble plus homogène en Hainaut que dans les autres provinces dans la mesure où très peu de communes hennuyères se classent dans les valeurs extrêmes de la typologie (de 3% à 11% et de 29% à 50%).

Carte 10 : Part des chefs de ménages candidats à un logement public âgés de plus de 60 ans par commune au 1.1.2017



En analysant l'âge des chefs de ménages en fonction du type de ménages (cf. Graphique 15), on observe, tout d'abord, que les ménages d'une personne sont composés de nombreux jeunes (moins de 30 ans) seuls et débutant dans la vie, et de nombreuses personnes (de plus de 50 ans) vivant seules car n'ayant plus d'enfants avec elles. De la même manière, on voit un grand nombre de couples sans enfant qui sont jeunes (moins de 30 ans) car ils n'ont pas encore eu d'enfants, et qui sont plus âgés (plus de 50 ans), car leurs enfants sont partis du ménage. Enfin, en ce qui concerne les couples avec enfants et les familles monoparentales, on constate que les chefs de ménages ont principalement entre 29 et 45 ans.

Graphique 15 : Distribution des ménages candidats à un logement public en Wallonie selon l'âge du chef de ménage et le type de ménages au 1.1.2017



Source : SWL

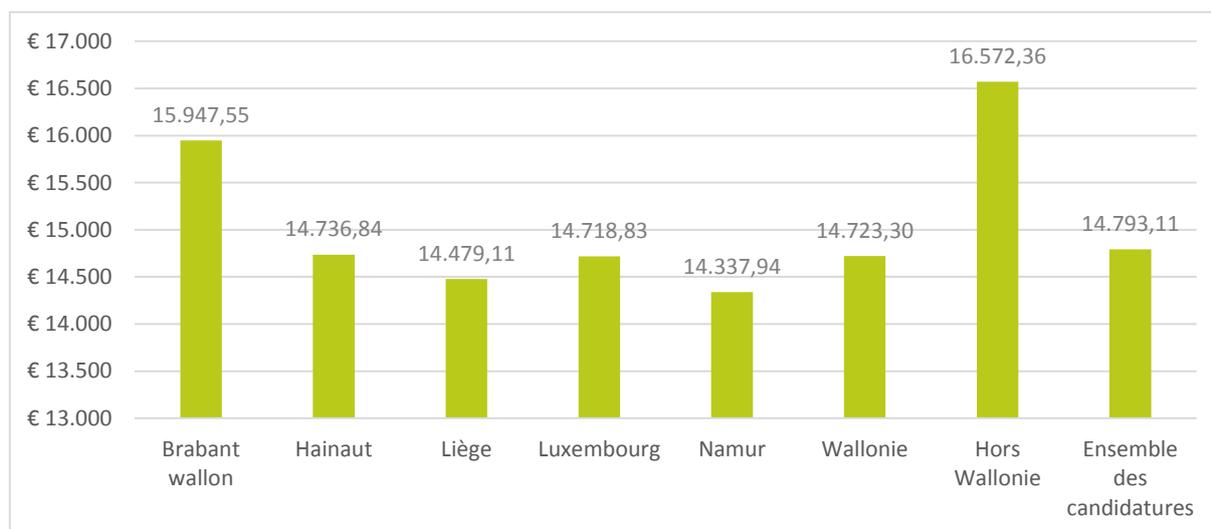
Champ : Chefs de ménages candidats à un logement public

## 5. Le revenu des ménages

### 5.1. Distribution des ménages selon les revenus annuels

Au 1.1.2017, le revenu moyen annuel déclaré des ménages candidats à un logement public en Wallonie était de 14.793,11€ (cf. Graphique 16). C'est en Brabant wallon que le revenu moyen annuel de ces ménages est le plus élevé avec 15.947,55€. À l'inverse, le revenu le plus faible avec 14.337,94€ est en province de Namur. Le revenu annuel moyen est de 14.844,05€ pour les ménages candidats résidant en Wallonie (c'est-à-dire hors candidatures des ménages résidant en Flandre et en région Bruxelles-capitale). Le revenu annuel moyen des ménages candidats résidant en Flandre et à Bruxelles est de 15.975,01€ ; il est donc plus élevé que celui constaté dans les différentes provinces wallonnes. Notons que le revenu annuel moyen des ménages locataires d'un logement social était de 17.440€ au 31.12.2015 ; le revenu des locataires en place est donc plus élevé que celui des candidats locataires. Rappelons aussi que le revenu moyen annuel par déclaration fiscale en Wallonie est de 16.671€<sup>9</sup> 10.

Graphique 16 : Revenu annuel moyen des ménages candidats à un logement public en Wallonie par lieu de résidence au 1.1.2017



Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public

Selon une précaution statistique classique, la moyenne des revenus rend ici mal compte des revenus des candidats dans la mesure où l'amplitude entre les revenus les plus faibles (10.005€) et les revenus les plus élevés (74.095€) est très importante. La moyenne est ainsi tirée vers le haut par les quelques ménages candidats ayant des revenus très élevés. Une représentation de la distribution des ménages selon leurs revenus (cf. Graphique 17) permet de constater la concentration des ménages dans les classes de revenus les plus basses. Deux classes dominent nettement la distribution : la classe « 10.005€ à 10.595€ » et « 12.955€ à 13.545€ ». Ceci est lié à la définition du revenu minimum fixée par la réglementation propre au logement social. Si le revenu annuel imposable du ménage est

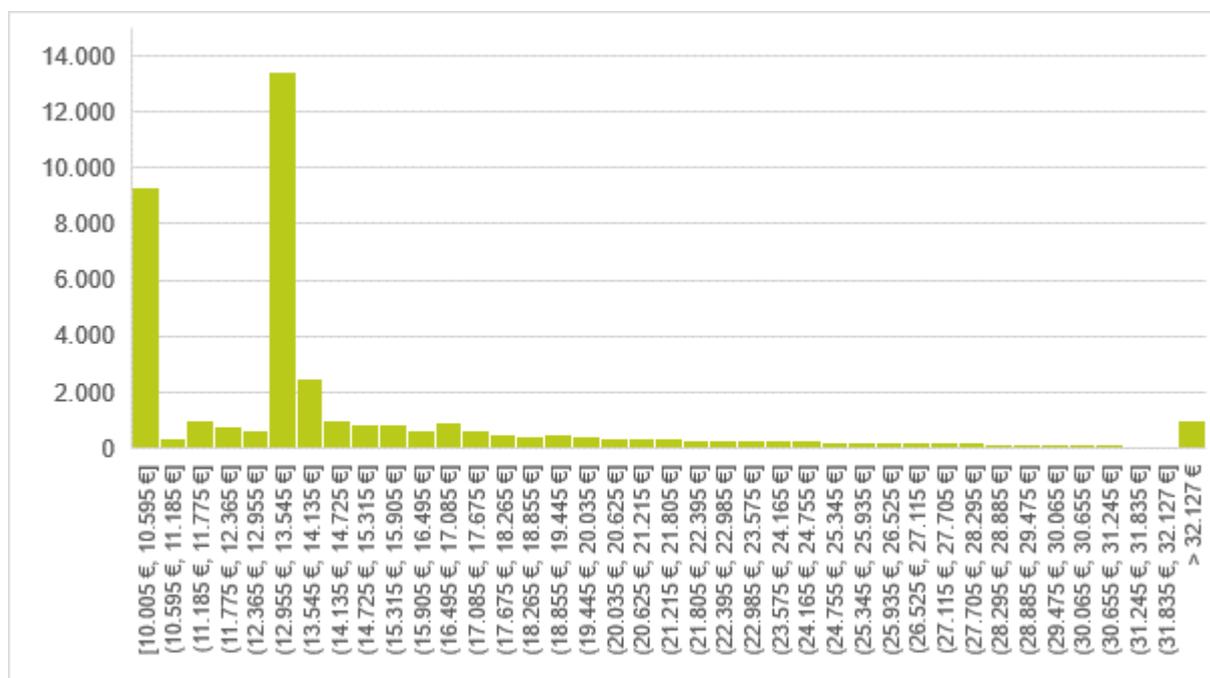
<sup>9</sup> Statbel.gov

<sup>10</sup> Notons que les revenus déclarés par les ménages locataires et candidats peuvent résulter de l'addition de plusieurs déclarations fiscales.

inférieur au revenu minimum réglementaire pour le calcul du loyer (10.005€ pour un isolé et 13.339€ pour un ménage en 2016) ou si le ménage ne dispose d'aucun revenu imposable les SLSP encode systématiquement ce revenu minimum réglementaire pour la candidature. La distribution des ménages candidats à un logement public selon leurs revenus annuels est donc biaisée de ce fait. Notons cependant pour information que le revenu médian des ménages candidats à un logement public est de 13.339€<sup>11</sup>.

Afin de mettre en perspective ces données, étant donné que le revenu médian en Wallonie est de 22.212€, le seuil de pauvreté en 2014 (seuil fixé à 60% du revenu médian) s'y élevait à 13.327,20€. Ce qui signifie qu'au moins 6,7% des ménages candidats seraient sous le seuil de pauvreté. Mais cette proportion est en fait plus élevée car le seuil de pauvreté est fonction du nombre de personnes dans le ménage et les ménages encodés d'office à 13.339€ sont des ménages de deux personnes au minimum.

*Graphique 17 : Distribution des ménages candidats à un logement public en Wallonie selon le revenu annuel du ménage au 1.1.2017*



Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public

*Nota Bene* : les deux pics (1<sup>ère</sup> et 6<sup>ème</sup> classes) correspondent aux classes dans lesquelles sont repris les ménages dont les revenus annuels imposables sont inexistantes ou inférieurs aux minima réglementaires pour l'année 2016. Lorsqu'une SLSP est confrontée à l'un de ces cas de figure, elle encode automatiquement 10.004,54€ pour un isolé et 13.339,39€ pour un ménage.<sup>12</sup>

La Carte 11, présentant le revenu annuel moyen des ménages candidats à un logement public en Wallonie par commune, indique que les ménages candidats résidant dans les communes situées dans le nord de la Wallonie ont un revenu annuel moyen plus élevé<sup>13</sup>. Dans la plupart de ces communes, le revenu annuel moyen des ménages candidats est au moins

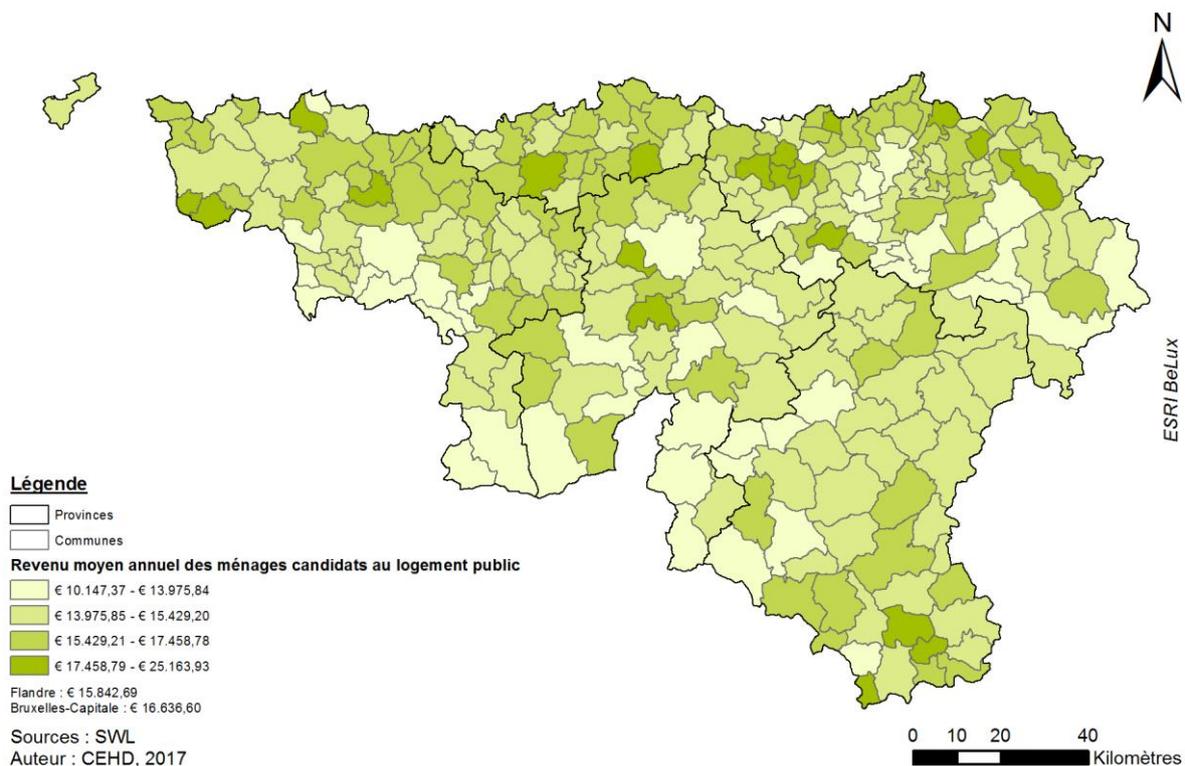
<sup>11</sup> Tout comme le mode de cette distribution.

<sup>12</sup> Anfrue M.-N. (coord.) & Gobert O. (2016), Les chiffres-clés du logement public en Wallonie – 2016, Rapport du Centre d'Études en Habitat Durable, Charleroi, pp 134.

<sup>13</sup> Les prix de l'immobilier étant aussi plus élevé, la difficulté d'accès au logement est identique.

de 15.429€. La même constatation peut être faite pour les communes situées dans le sud de la province du Luxembourg. Les communes ayant le revenu annuel moyen le plus faible (inférieurs à 13.975,84€) sont principalement situées dans le sud du Hainaut, le sud de la province de Namur, le sud de la province de Liège et dans l'ouest de la province du Luxembourg. Rappelons que 34 communes (cf. Annexe 2) présentent un nombre très faible de candidats ; par conséquent, leur revenu moyen est à prendre avec précaution.

*Carte 11 : Revenu annuel moyen des ménages candidats à un logement public en Wallonie (en €) par commune au 01.01.2017*



L'analyse du revenu annuel moyen des ménages candidats selon le type de ménages montre que, de tous les types, les ménages constitués d'une seule personne sont ceux ayant le revenu annuel moyen le plus faible avec 12.615,58€ (cf. Tableau 5). Les couples avec un enfant de plus de 25 ans ont les revenus les plus élevés (25.638,98€ en moyenne) tandis que les couples ayant au moins un enfant de moins de 25 ans ont les revenus les plus faibles (17.996,37€ en moyenne). Au sein des familles monoparentales, les ménages dont le plus jeune enfant résidant avec eux a plus de 25 ans ont également un revenu moyen annuel plus élevé que les ménages ayant au moins un enfant de moins de 25 ans résidant avec eux. Cela signifie que la notion de « avec enfants » fait voir une distinction significative selon qu'il s'agit d'enfants susceptibles d'apporter des revenus ou pas.

Tableau 5 : Revenu annuel moyen des ménages candidats à un logement public en Wallonie selon le type de ménages au 1.1.2017

	Revenu annuel moyen
Ménages d'une personne	€ 12.615,58
Ménages constitués d'un couple sans enfant résidant avec eux	€ 18.949,14
Ménages constitués d'un couple avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans résidant avec eux	€ 17.996,37
Ménages constitués d'un couple dont le fils (la fille) le (la) plus jeune âgé(e) de 25 ans ou plus réside avec eux	€ 25.638,98
Ménages constitués d'un père isolé avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans résidant avec lui	€ 15.839,94
Ménages constitués d'un père isolé dont le fils (la fille) le (la) plus jeune de 25 ans ou plus réside avec lui	€ 18.073,62
Ménages constitués d'une mère isolée avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans résidant avec elle	€ 14.504,95
Ménages constitués d'une mère isolée dont le fils (la fille) le (la) plus jeune de 25 ans ou plus réside avec elle	€ 19.488,92
Ménages multifamiliaux	€ 23.757,78
Indéterminés	€ 18.887,04

Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public

## 5.2. Distribution des ménages selon la catégorie de revenus

Lors de l'admission d'une candidature, un ménage candidat est classé en fonction de ses revenus comme ménage précaire, modeste ou moyen. Ces trois catégories de revenus sont définies par le Code wallon du logement et de l'habitat durable<sup>14</sup>. Le Tableau 6 présente le nombre de ménages candidats à un logement public en Wallonie au 1.1.2017 par catégorie de revenus. La majorité des ménages candidats au logement public sont classés comme précaires (30.592 ménages, soit 77,5%), viennent ensuite les ménages modestes (8.295 ménages, soit 21,0%) et enfin, les ménages moyens (577 ménages, soit 1,5%).

Tableau 6 : Nombre de ménages candidats à un logement public en Wallonie par catégorie de revenus et par lieu de résidence au 1.1.2017

	Provinces					Wallonie	Hors Wallonie	Ensemble des candidatures
	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur			
Précaire	2.664	11.435	11.041	1.451	2.880	<b>29.471</b>	1.121	<b><u>30.592</u></b>
Modeste	976	3.146	2.857	397	581	<b>7.957</b>	338	<b><u>8.295</u></b>
Moyen	108	210	174	27	27	<b>546</b>	31	<b><u>577</u></b>

Source : SWL

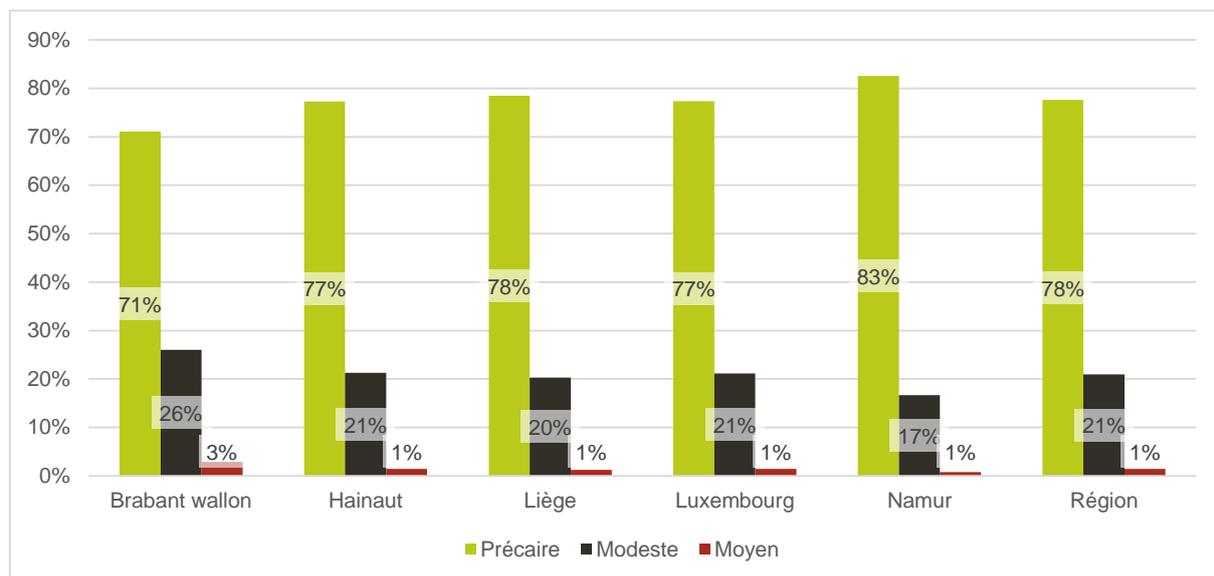
Champ : Ménages candidats à un logement public

Parmi les ménages candidats résidant en Wallonie, 77,6% sont des ménages précaires, 21% sont des ménages modestes et 1,4% sont des ménages moyens (cf. Graphique 18). En province de Namur, on retrouve la plus grande proportion de ménages précaires candidats à un logement public (82,6%) et la plus faible proportion de ménages modestes (16,7%) et moyens (0,8%). À l'inverse, la proportion de ménages précaires est la plus faible en Brabant wallon (71,1%). Cette même province a la plus forte proportion de ménages modestes (26%)

<sup>14</sup> Code wallon du logement et de l'habitat durable, article 1<sup>er</sup>, 29° à 31°

et moyens (2,9%). Il n'y a globalement pas de différences interprovinciales significatives sur cet indicateur.

*Graphique 18 : Distribution des ménages candidats à un logement public en Wallonie selon la catégorie de revenus par province au 1.1.2017*

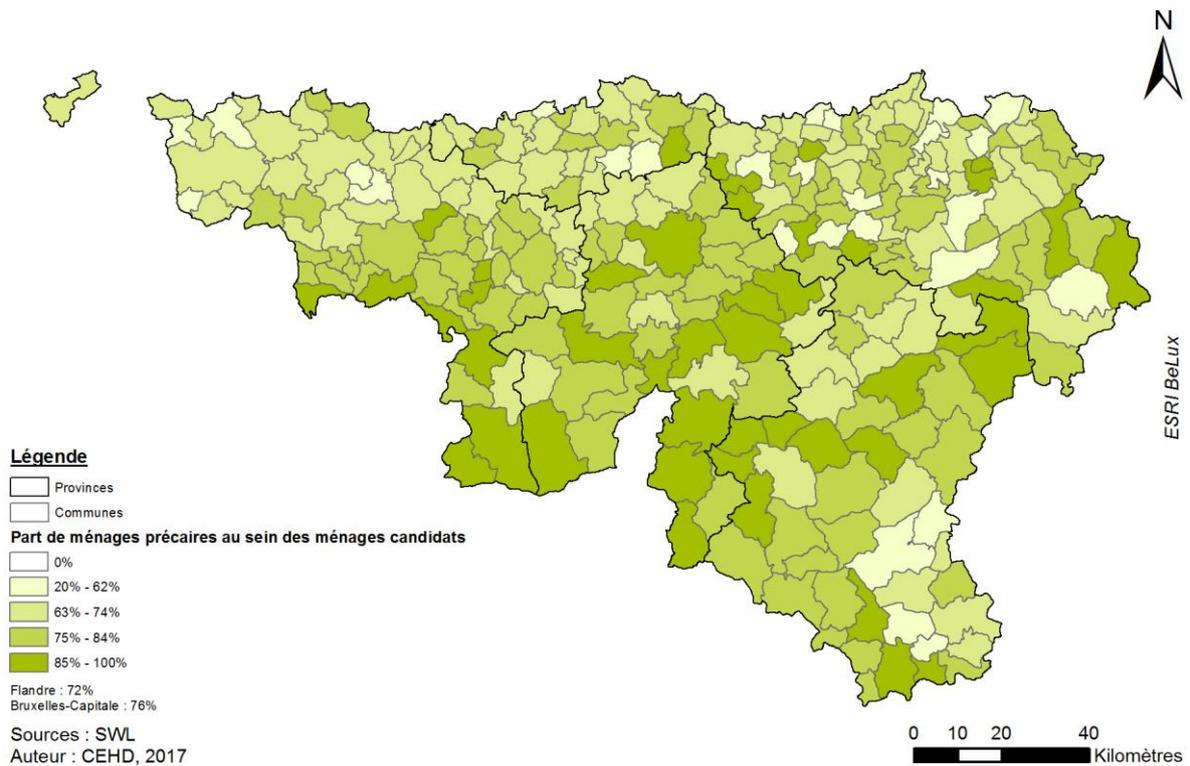


Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public

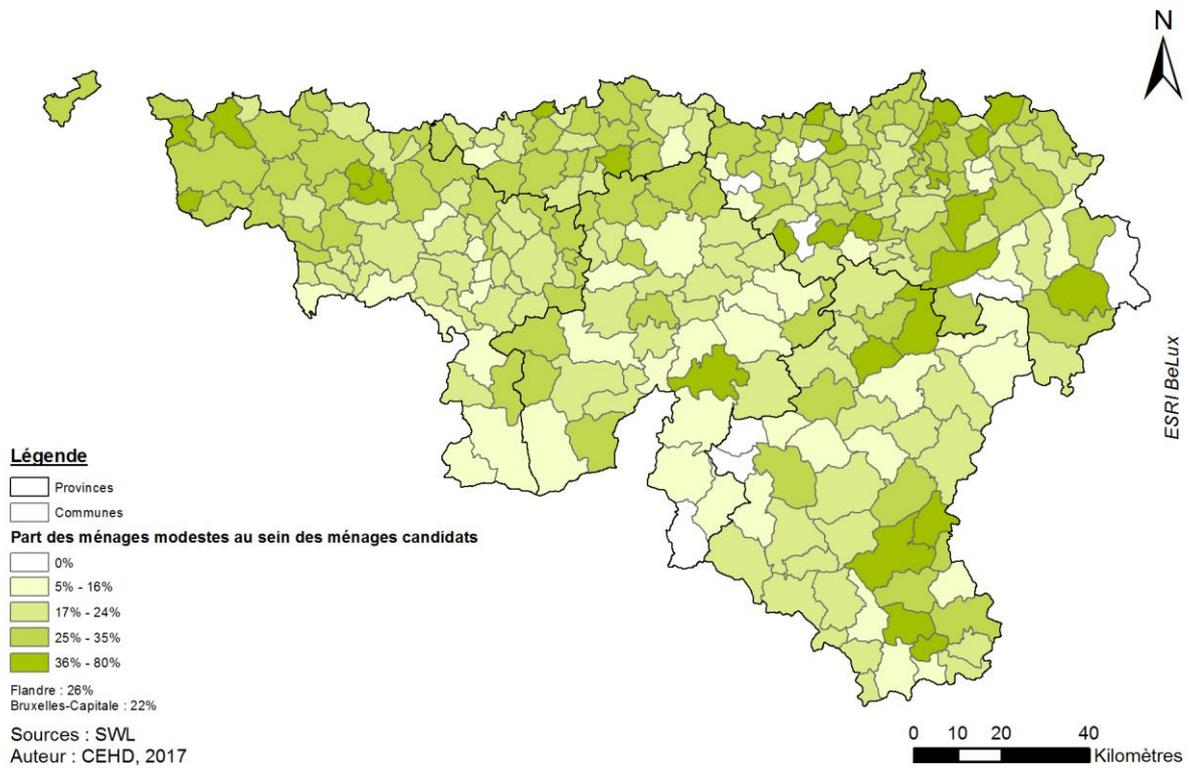
Les communes situées au nord de la Wallonie de même que les communes du sud de la province du Luxembourg ont des proportions plus faibles de ménages précaires (soit, moins de 75%) (cf. Carte 12), que les communes du sud du Hainaut et des provinces de Luxembourg et de Namur. En province de Liège, la proportion de ménages précaires candidats à un logement public varie fortement d'une commune à l'autre.

Carte 12 : Proportion de ménages précaires au sein des ménages candidats à un logement public en Wallonie par commune au 1.1.2017



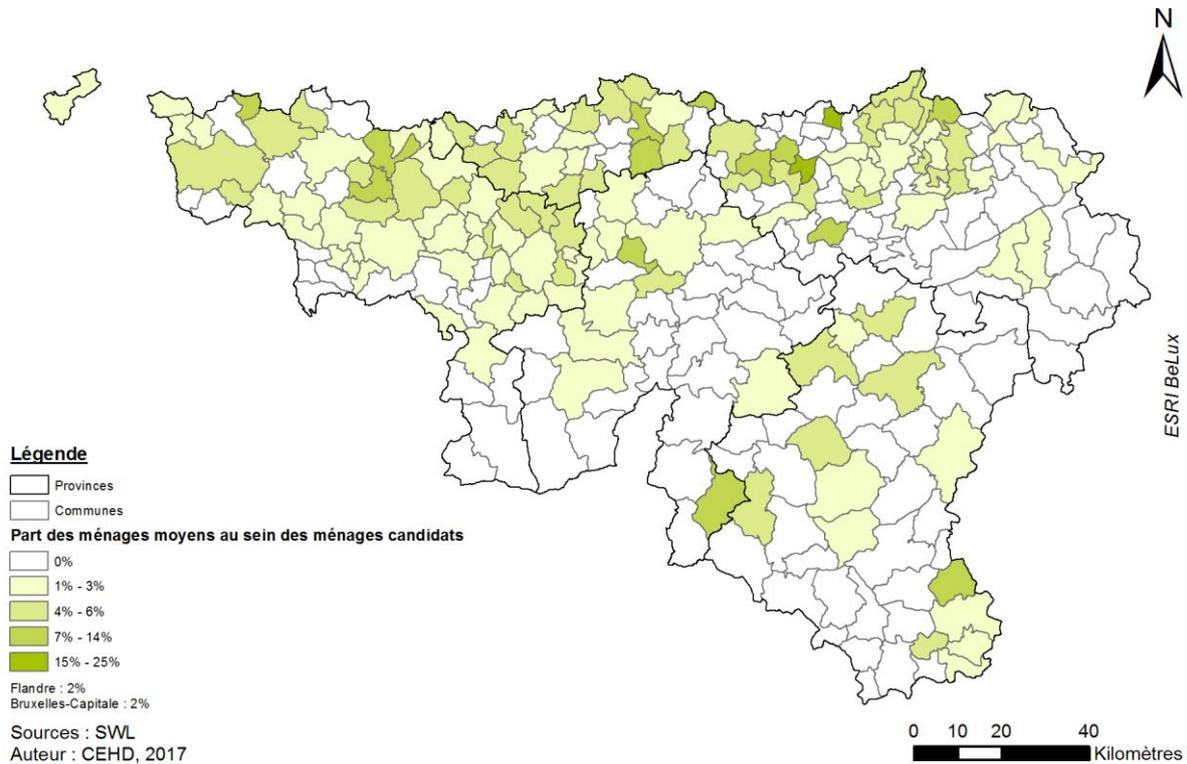
Les communes ayant une proportion élevée (plus de 24%) de ménages modestes se situent essentiellement dans le nord de la Wallonie ainsi que dans le sud de la province du Luxembourg (cf. Carte 13). À l'opposé, les communes ayant les proportions les plus faibles (moins de 17%) de ce type de ménages sont localisées dans le sud du Hainaut, en province de Namur et dans la partie centrale de la province du Luxembourg.

Carte 13 : Proportion de ménages modestes au sein des ménages candidats à un logement public en Wallonie par commune au 1.1.2017



La plupart des communes n'ont pas de ménages moyens parmi leurs candidats (cf. Carte 14). Parmi les communes qui en ont, celles qui présentent les plus fortes proportions (plus de 6%) de ces ménages se situent principalement dans le nord de la Wallonie.

Carte 14 : Proportion de ménages moyens au sein des ménages candidats à un logement public en Wallonie par commune au 1.1.2017



La distribution des ménages candidats à un logement public selon le type de ménages et la catégorie de revenus (cf. Tableau 7) nous apprend que près de trois-quarts des ménages d'une seule personne sont des ménages précaires (73,4%). Le quart restant est constitué de ménages modestes (25,7%), les ménages moyens étant marginaux au sein de ce (0,9%). Les deux types de ménage rassemblant le plus de ménages précaires sont les couples dont le plus jeune enfant résidant avec eux a moins de 25 ans et les mères isolées dont le plus jeune enfant résidant avec elles a moins de 25 ans ; les parts de précaires pour ces deux types de ménage sont, respectivement, de 81,7% et 89,9%. À l'inverse, les ménages connaissant la plus faible proportion de ménages précaires (soit 32,4%) sont les couples dont le plus jeune enfant résidant avec eux a 25 ans ou plus. Ce type de ménages est aussi celui qui connaît, sans surprise, la plus forte proportion de ménages à revenus modestes et moyens. Parmi les couples dont le plus jeune enfant résidant avec eux a 25 ans ou plus, 46,8% sont dits « modestes » et 20,7% sont dits « moyens ». Au sein des ménages multifamiliaux, 35,4% sont classés comme modestes et 7,3% comme moyens. De manière plus générale, les ménages dont le plus jeune enfant résidant avec eux a 25 ans ou plus connaissent une moindre proportion de ménages précaires que les ménages dont le plus jeune enfant résidant avec eux a moins de 25 ans.

*Tableau 7 : Proportion de ménages candidats à un logement public en Wallonie par catégorie de revenus et par type de ménages au 1.1.2017*

	Précaire	Modeste	Moyen
Ménages d'une personne	73,4%	25,7%	0,9%
Ménages constitués d'un couple sans enfant résidant avec eux	62,0%	32,9%	5,1%
Ménages constitués d'un couple avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans résidant avec eux	81,7%	16,2%	2,2%
Ménages constitués d'un couple dont le fils (la fille) le (la) plus jeune âgé(e) de 25 ans ou plus réside avec eux	32,4%	46,8%	20,7%
Ménages constitués d'un père isolé avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans résidant avec lui	69,1%	29,4%	1,5%
Ménages constitués d'un père isolé dont le fils (la fille) le (la) plus jeune de 25 ans ou plus réside avec lui	68,2%	25,0%	6,8%
Ménages constitués d'une mère isolée avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans résidant avec elle	89,9%	9,6%	0,5%
Ménages constitués d'une mère isolée dont le fils (la fille) le (la) plus jeune de 25 ans ou plus réside avec elle	66,2%	28,5%	5,2%
Ménages multifamiliaux	57,3%	35,4%	7,3%
Indéterminés	76,4%	21,7%	1,9%

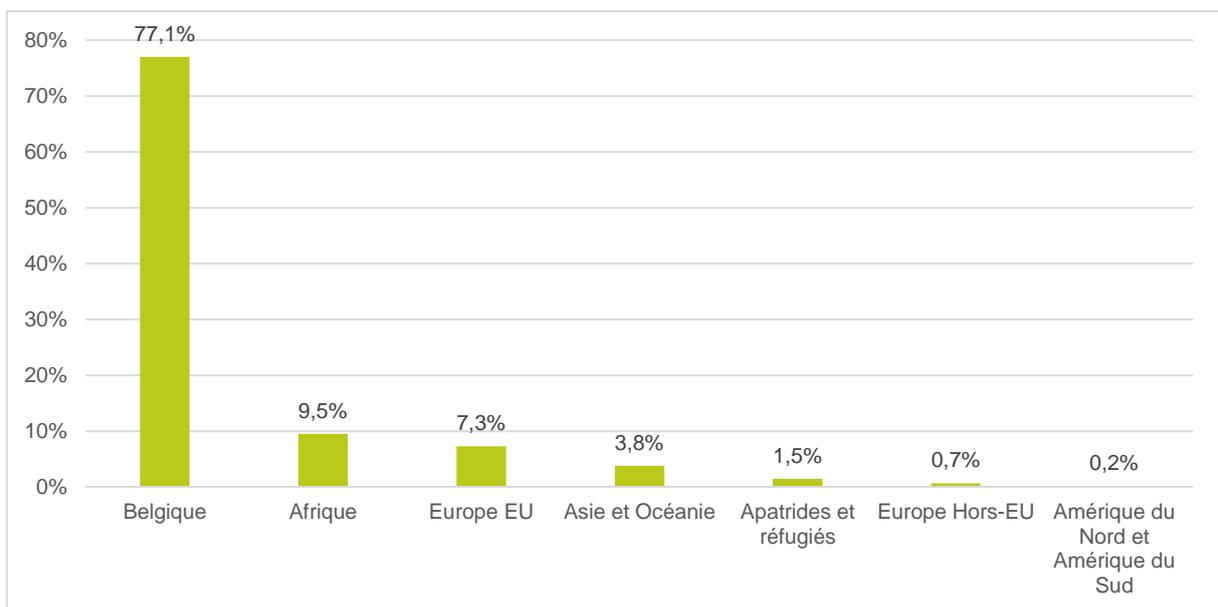
Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public

## 6. La nationalité des chefs de ménages

Ce chapitre présente la nationalité des ménages candidats à un logement public en Wallonie au 1.1.2017. La grande majorité (77,1%) des chefs de ménages sont de nationalité belge (cf. Graphique 19). Les chefs de ménages de nationalité de pays africains représentent 9,5% des candidats. 7,3% des chefs de ménages sont issus d'un pays membre de l'Union Européenne et 0,7% d'un pays européen hors-UE. Les chefs de ménages venant d'Asie et d'Océanie en représentent 3,8%. Ceux originaires du continent américain sont très peu nombreux avec 0,2% du total. Enfin, 1,5% des chefs de ménages candidats à un logement public sont apatrides ou bien réfugiés.

*Graphique 19 : Distribution des ménages candidats à un logement public en Wallonie selon la nationalité du chef de ménage au 1.1.2017*



Source : SWL

Champ : 39.464 ménages candidats à un logement public

## 7. Les priorités dans les candidatures au logement public

Le système d'attribution des logements sociaux octroie des points de priorités aux candidats si ceux-ci rencontrent certaines difficultés liées soit à leur logement actuel, soit à la situation personnelle des membres du ménage. La liste et la description de ces priorités se trouvent en Annexe 4. Ces 21 priorités donnent droit à des points de priorités (de 2 à 5 points selon la difficulté rencontrée). Etant donné qu'un ménage peut être concerné par plusieurs difficultés, lors de la procédure de candidature, toutes les difficultés rencontrées par le ménage candidat peuvent être encodées. Néanmoins, lors de l'attribution des points de priorités, une seule difficulté est prise en compte pour chaque catégorie. Ainsi, si un candidat cumule plusieurs difficultés de logement, une seule sera prise en compte, celle qui lui rapporte le plus de points. Il se peut dès lors que les ménages n'attestent que de la priorité la plus élevée de chaque tableau. Il en va de même pour les difficultés personnelles des membres du ménage. Dans l'analyse qui suit, il est tenu compte, dans un premier temps, de toutes les difficultés rencontrées par les ménages candidats afin de présenter un tableau plus détaillé de ces dernières.

Ci-dessous figure la distribution en effectifs (*cf.* Tableau 8) et en proportion (*cf.* Tableau 9) des ménages candidats selon le nombre de difficultés rencontrées par le ménage. Notons pour commencer que la majorité des ménages candidats (53,1% soit 20.959 ménages) ne peuvent justifier d'aucune des 21 difficultés reconnues par la procédure de candidature. Les ménages concernés par une difficulté représentent 40% du total soit 15.768 ménages. Ceux concernés par plus d'une difficulté représentent un peu moins de 7% du total.

A l'échelle des provinces, le Hainaut et la province de Liège se distinguent des trois autres par une proportion plus élevée de ménages candidats ne pouvant justifier d'aucune difficulté reconnue (respectivement de 55,9% et 54,8%) et une proportion plus faible de ménages concernés par une seule difficulté (respectivement de 38,6% et 37,4%) ou par plusieurs difficultés (respectivement 5,4% et 7,81%).

*Tableau 8 : Nombre de ménages candidats à un logement public en Wallonie selon le nombre de difficultés rencontrées par le ménage et par lieu de résidence au 1.1.2017*

	Provinces					Wallonie	Hors Wallonie	Ensemble des candidatures
	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur			
Aucune difficulté	1.656	8.272	7.715	880	1.686	<b>20.209</b>	750	<b><u>20.959</u></b>
1 difficulté	1.833	5.712	5.259	818	1.510	<b>15.132</b>	636	<b><u>15.768</u></b>
2 difficultés	244	753	920	169	278	<b>2.364</b>	101	<b><u>2.465</u></b>
3 difficultés	13	50	163	8	14	<b>248</b>	3	<b><u>251</u></b>
4 difficultés	2	4	14	0	0	<b>20</b>	0	<b><u>20</u></b>
5 difficultés	0	0	1	0	0	<b>1</b>	0	<b><u>1</u></b>

Source : SWL

Champ : 39.464 ménages candidats à un logement public

Tableau 9 : Distribution des ménages candidats à un logement public en Wallonie selon le nombre de difficultés rencontrées par le ménage et par lieu de résidence au 1.1.2017

	Brabant wallon	Provinces				Wallonie	Hors Wallonie	Ensemble des candidatures
		Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur			
Aucune difficulté	44,2%	55,9%	54,8%	46,9%	48,3%	<b>53,2%</b>	50,3%	<b>53,1%</b>
1 difficulté	48,9%	38,6%	37,4%	43,6%	43,3%	<b>39,8%</b>	42,7%	<b>40,0%</b>
2 difficultés	6,5%	5,1%	6,5%	9,0%	8,0%	<b>6,2%</b>	6,8%	<b>6,2%</b>
3 difficultés	0,3%	0,3%	1,2%	0,4%	0,4%	<b>0,7%</b>	0,2%	<b>0,6%</b>
4 difficultés	0,1%	0,03%	0,1%	0%	0%	<b>0,1%</b>	0%	<b>0,1%</b>
5 difficultés	0%	0%	0,01%	0%	0%	<b>0,003%</b>	0%	<b>0,003%</b>

Source : SWL

Champ : 39.464 ménages candidats à un logement public

Le tableau suivant (cf. Tableau 10) présente de manière exhaustive le nombre de ménages concernés par chaque difficulté<sup>15</sup>. Au 1.1.2017, percevoir des revenus inférieurs à 30.100€ était la difficulté la plus fréquente et concernait 8.337 ménages candidats. La difficulté « handicapé/PMR » était la deuxième plus importante avec 4.900 ménages concernés. Ce classement est suivi par la difficulté « sans abri » concernant 2.993 ménages candidats et la difficulté « précarité » (1.517 ménages). Les autres difficultés concernent moins de 900 ménages chacune ; elles sont donc plus marginales dans l'ensemble des candidatures. Les difficultés personnelles rencontrées par les membres du ménage représentent près des trois-quarts des difficultés relevées pour l'ensemble des candidatures. Seulement un quart des ménages candidats sont confrontés à l'une des difficultés de logement ouvrant droit à des points de priorité.

<sup>15</sup> Cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** pour la description de chaque priorité

Tableau 10 : Nombre de ménages candidats à un logement public en Wallonie selon les difficultés qu'ils rencontrent et par lieu de résidence au 1.1.2017

	Provinces					Wallonie	Hors Wallonie	Ensemble des candidatures
	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur			
Location de moins de 6 mois	28	108	183	41	35	395	7	<u>402</u>
Événement calamiteux	2	8	23	11	12	56	0	<u>56</u>
Caravane, chalet, abri précaire - plan HP1	1	12	545	6	7	571	5	<u>576</u>
Sans abri	404	1.419	721	131	285	2.960	33	<u>2.993</u>
Logement inhabitable	22	185	582	43	47	879	10	<u>889</u>
Exproprié	0	4	0	0	0	4	0	<u>4</u>
Surpeuplé	44	97	47	27	70	285	16	<u>301</u>
Bail résilié	25	206	191	31	60	513	23	<u>536</u>
Rénovation urbaine	0	3	2	1	0	6	0	<u>6</u>
Caravane, chalet, abri précaire - plan HP2	0	42	10	17	35	104	0	<u>104</u>
<b>Sous-Total</b>	<b>514</b>	<b>2.010</b>	<b>1.676</b>	<b>295</b>	<b>529</b>	<b>5.024</b>	<b>89</b>	<b>5.113</b>
Violences intrafamiliales	21	26	28	3	9	87	3	<u>90</u>
Revenus < 30.100€	1.205	2.596	3.004	431	640	7.876	461	<u>8.337</u>
Mineur autonome	2	4	5	0	2	13	0	<u>13</u>
Handicapé/personne à mobilité réduite	435	1.705	1.630	316	631	4.717	183	<u>4.900</u>
Maladie professionnelle	3	13	26	1	1	44	1	<u>45</u>
Accident de travail	5	27	10	3	10	55	4	<u>59</u>
Perte du travail < 12 mois	33	351	172	29	77	662	19	<u>681</u>
Précarité	138	563	459	89	186	1.435	82	<u>1.517</u>
Prisonnier - Invalide de guerre	0	3	2	0	0	5	0	<u>5</u>
Ancien prisonnier politique ou ayant droit	0	1	0	0	0	1	0	<u>1</u>
Ancien ouvrier mineur	0	11	9	0	1	21	0	<u>21</u>
<b>Sous-Total</b>	<b>1.725</b>	<b>4.947</b>	<b>5.072</b>	<b>802</b>	<b>1.435</b>	<b>13.981</b>	<b>697</b>	<b>14.678</b>
<b>Total</b>	<b>2.239</b>	<b>6.957</b>	<b>6.748</b>	<b>1.097</b>	<b>1.964</b>	<b>19.005</b>	<b>786</b>	<b>19.791</b>

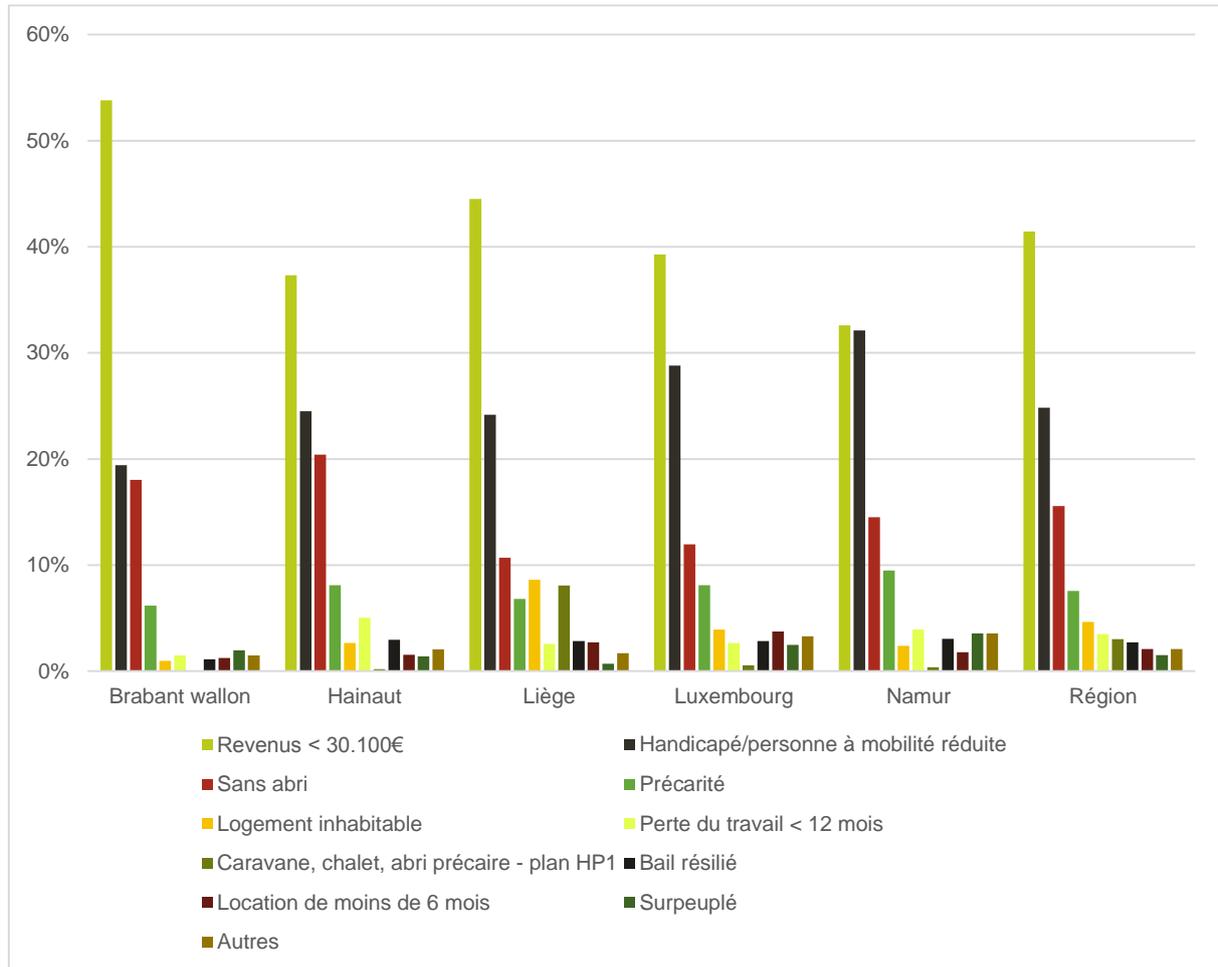
Source : SWL

Champ : Ensemble des difficultés rencontrées par les ménages candidats

*Nota Bene* : Un ménage peut être concerné par plusieurs difficultés. Il peut donc être compté plusieurs fois dans le tableau.

À l'échelle des provinces (cf. Graphique 20), il apparaît que la difficulté « revenus inférieurs à 30.100€ » est la plus courante dans toutes les provinces (entre 32% et 54%). En province de Namur, elle l'est de peu car la proportion de ménages ayant cette difficulté (32,6%) est quasi la même que la proportion de ménage concernés par la difficulté « handicapé/PMR » (32,1%), c'est-à-dire la proportion la plus importante pour cette difficulté pour l'ensemble des provinces de Wallonie. Cette même proportion est la plus faible (19,4%) en Brabant wallon. Concernant la proportion des ménages candidats « sans abri », elle est la plus élevée (20,4%) en Hainaut et la plus faible (10,7%) en province de Liège. Concernant la difficulté « précarité », elle est la plus présente (9,5%) en province de Namur et elle est la moins présente (6,2%) en Brabant wallon. Les ménages concernés par un « logement inhabitable » sont plus fréquents en province de Liège (8,6%) alors qu'ils représentent moins de 4% des ménages candidats dans toutes les autres provinces. Enfin, les autres difficultés concernent 5% des ménages candidats ou moins dans toutes les provinces, excepté la difficulté « Plan HP1 » en province de Liège qui touche 8,1% des candidats.

Graphique 20 : Proportion de ménages candidats à un logement public en Wallonie par priorité par province au 1.1.2017



Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public

Nota Bene : Un ménage peut être concerné par plusieurs difficultés

## Partie 2 : Description de la demande des candidats à un logement public

Cette seconde partie est consacrée à la présentation de la demande en logements des ménages candidats à un logement public en Wallonie au 1.1.2017. Cette demande est présentée en trois chapitres. Le premier présente les localisations demandées par les candidats à un logement public. Il permettra donc d'identifier les communes qui sont les plus choisies par les candidats. Le second chapitre analyse le type de logements demandé par les candidats. Enfin, le troisième chapitre analyse la taille de logement demandé par les candidats ainsi que l'adéquation entre cette demande et le parc de logements publics actuel.

### 1. Localisation des logements demandés par les ménages

#### 1.1. Analyse de la demande selon le premier choix des candidats

Dans la première partie, nous avons présenté la demande des candidats à un logement public et le profil de ces ménages en fonction de leur lieu de résidence actuel. Dans cette partie-ci, les candidatures seront présentées en fonction du lieu de prédilection des candidats pour leur futur logement ; nous considérons ici que le lieu de prédilection des candidats est le premier choix exprimé au moment de leur candidature, sachant qu'ils peuvent indiquer jusqu'à cinq lieux (communes ou anciennes communes) dans lesquels ils souhaiteraient trouver un logement public.

Après analyse des candidatures, on constate que les provinces les plus demandées (en premier choix des candidats) sont le Hainaut (37,4% des demandes de logements publics visent un bien situé sur le territoire de la dite province) et Liège (35,7%) (cf. Graphique 21). Ensuite, viennent les provinces du Brabant wallon (13,0%) et de Namur (9,1%). Enfin, la province de Luxembourg est la moins demandée avec 4,9% des ménages candidats. Cet ordre d'importance des provinces en termes de demandes exprimées, en parts relatives, ne correspond pas entièrement à l'ordre selon la taille du parc disponible<sup>16</sup>.

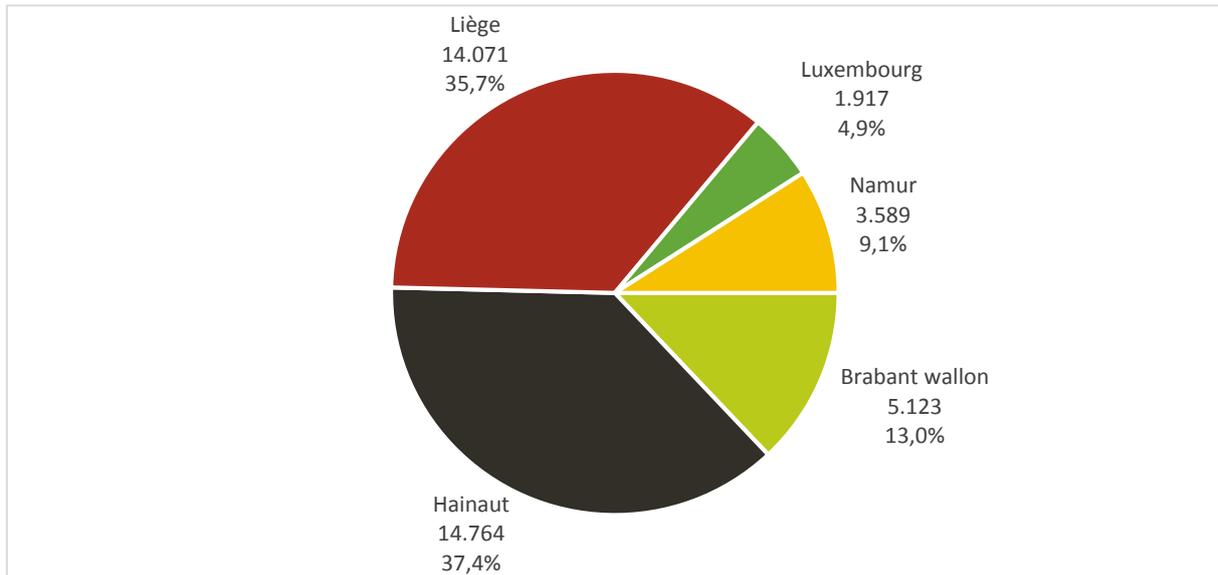
À ce stade de l'analyse, nous remarquons que cette distribution est globalement similaire à la distribution des ménages candidats selon leur lieu de résidence (cf. Graphique 1). Il semble donc que les candidats à un logement public préfèrent en premier choix rester au sein de leur province. En effet, les parts de chacune de ces distributions sont quasi égales pour les provinces de Hainaut, Liège et Luxembourg.

Cependant, le poids des provinces du Brabant wallon et de Namur est plus important en termes de demandes en logement public en Wallonie qu'en termes de candidats à un logement public originaires de ces provinces. Autrement dit, il y a plus de candidats désireux d'habiter dans ces provinces que de candidats issus de celles-ci. Il semble donc que ces provinces soient plus attractives que les autres ; il y a des stratégies de localisation pour une part des ménages candidats qu'il importe d'examiner en détails. Cet exercice est réalisé dans le point 1.3 relatif aux choix de localisation des candidats par commune. Les proportions plus élevées de demandes vers ces deux provinces peuvent éventuellement s'expliquer par la

<sup>16</sup> Anfrue M.-N. (coord.) & Gobert O. (2016), Les chiffres-clés du logement public en Wallonie – 2016, Rapport du Centre d'Études en Habitat Durable, Charleroi, pp 17.

préférence des candidats venant de Flandre et de Bruxelles-Capitale pour un logement dans ces provinces.

*Graphique 21 : Distribution des ménages candidats à un logement public selon la province demandée en premier choix\* au 1.1.2017*



Source : SWL

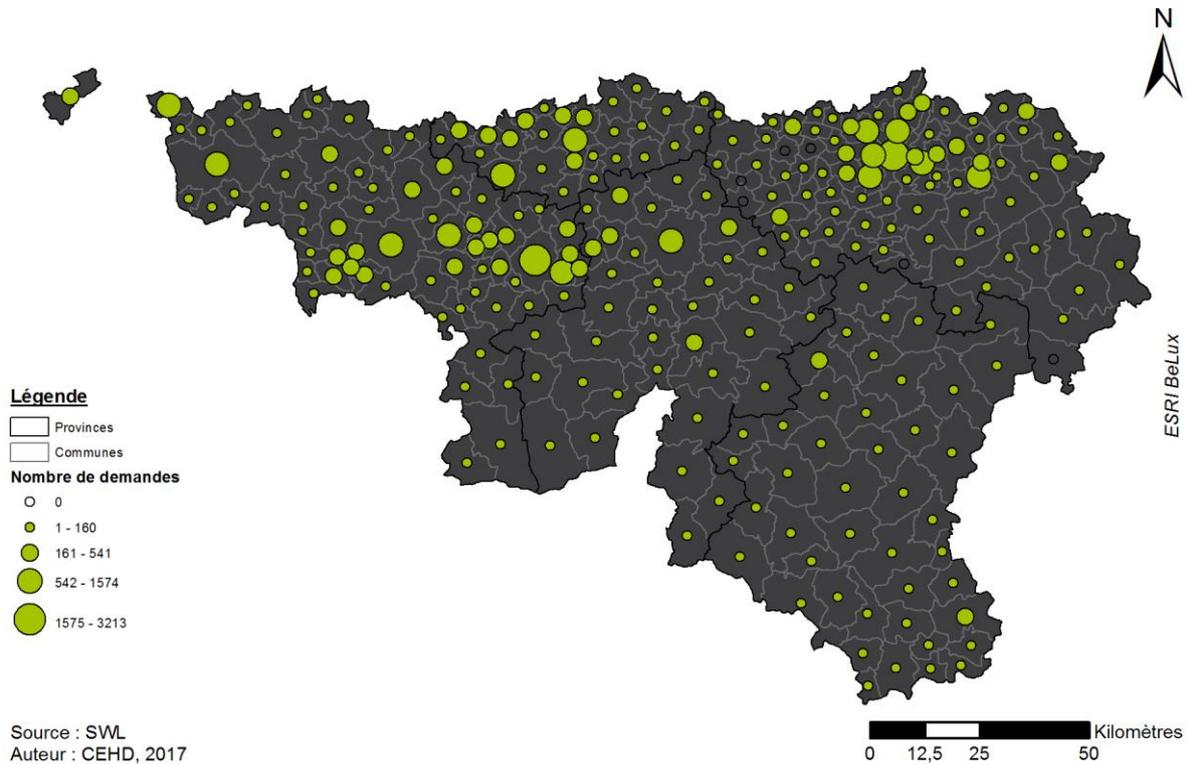
Champ : Ménages candidats à un logement

\* Il s'agit ici de la province où se situent les communes demandées par les candidats et non des provinces où ces derniers résident au moment de leur candidature.

Les communes les plus demandées en premier choix sur le territoire wallon (cf. Carte 15) sont situées dans les provinces de Liège et du Hainaut. De manière générale, ce sont les grandes villes qui sont les plus demandées ainsi que leurs communes périphériques, particulièrement autour de Liège, Charleroi, La Louvière et Mons. Notons aussi que de nombreuses communes de l'ouest du Brabant wallon semblent fortement demandées.

De la même manière que précédemment, la distribution spatiale présentée ici est similaire à celle des ménages candidats résidant dans la commune (cf. Carte 1, partie 1). À l'exception des communes de l'ouest du Brabant wallon, où le nombre de premiers choix exprimés est plus élevé que celui des ménages candidats résidants. Cette demande élevée est probablement due à la demande venant de la région Bruxelles-Capitale et de Flandre. Enfin, on recense 6 communes, toutes situées en province de Liège pour lesquelles aucune demande de logement n'a été recensée en premier choix.

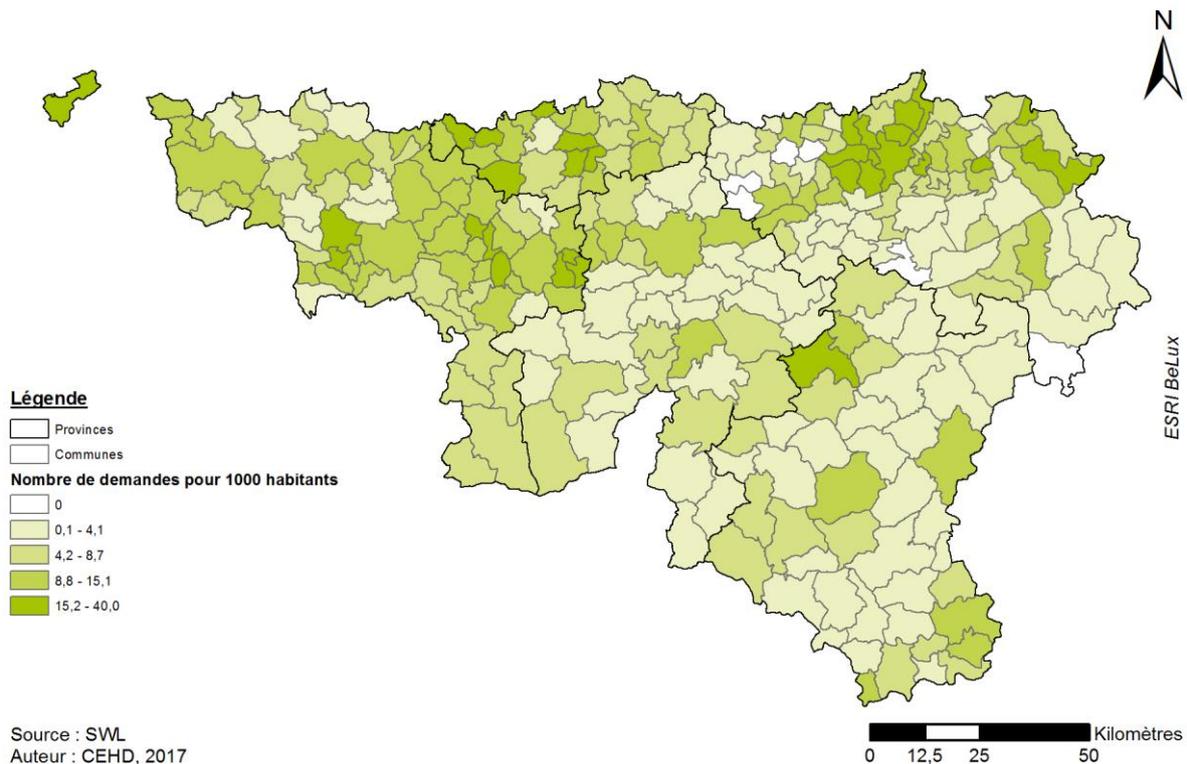
Carte 15 : Nombre de candidats ayant demandé un logement public en premier choix par commune\* au 1.1.2017



\* Il s'agit ici de la commune demandée par les candidats et non celle où ces derniers résident au moment de leur candidature.

En analysant la distribution du nombre de demandes pour 1000 habitants (cf. Carte 16), on constate que la demande est moins concentrée dans les grandes villes que dans les communes situées dans leur périphérie, à l'exception de la ville de Liège qui conserve un nombre de demandes pour 1000 habitants très élevé par rapport aux autres grandes villes. Même si la demande reste concentrée le long de la dorsale wallonne, et à l'ouest du Brabant wallon, de nombreuses communes à l'extérieur de ces zones sont fortement demandées proportionnellement à leur population. C'est le cas par exemple des communes dans la région d'Eupen en province de Liège, des communes dans la région de Marche-en-Famenne, d'Arlon et de Virton en province du Luxembourg.

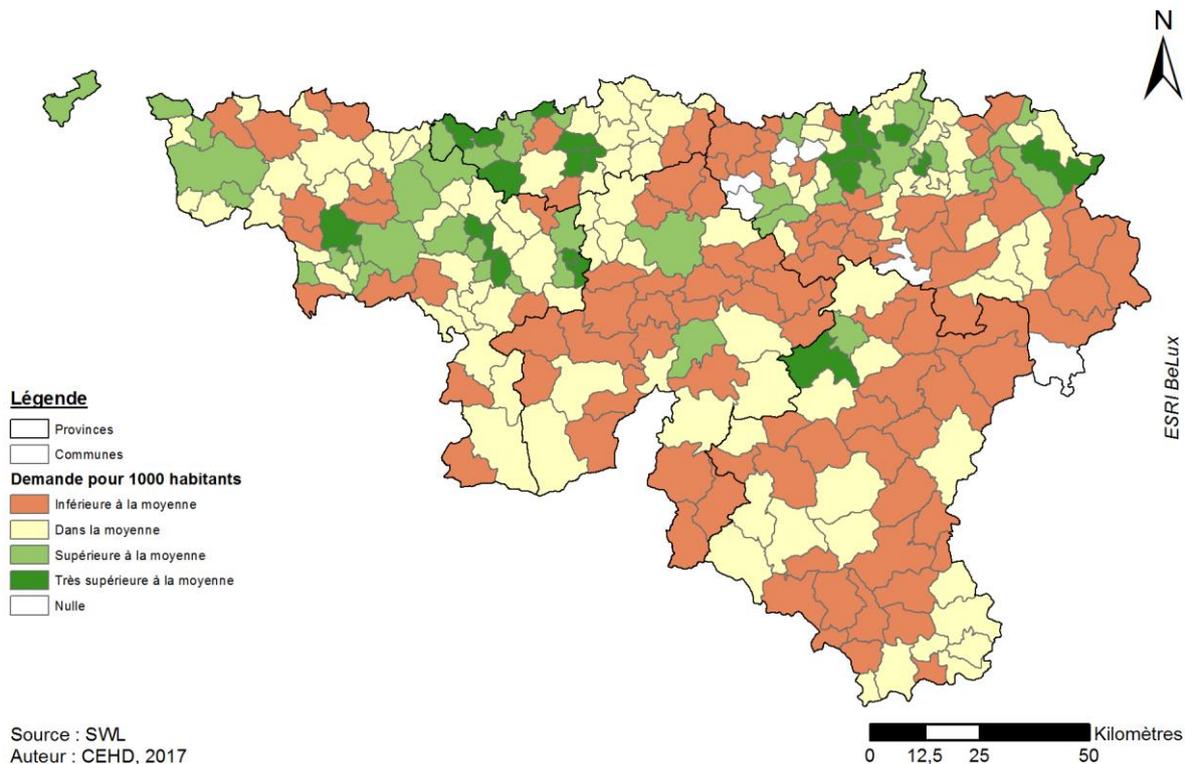
Carte 16 : Nombre de candidats pour 1000 habitants ayant demandé un logement public en premier choix par commune\* au 1.1.2017



\* Il s'agit ici de la commune demandée par les candidats et non celle où ces derniers résident au moment de leur candidature.

En comparant le nombre de demandes pour 1000 habitants par commune à la moyenne régionale (cf. Carte 17), il est possible de montrer quelles sont les communes les plus demandées et inversement. On constate alors que les communes les plus demandées (en vert sur la carte) sont bien celles situées le long de la dorsale wallonne et dans l'ouest du Brabant wallon ainsi que dans la région d'Eupen et de Marche-en-Famenne. À l'inverse, les communes les moins demandées (en rouge sur la carte) sont logiquement situées en zone rurale.

Carte 17 : Niveau par rapport à la moyenne du nombre de candidats pour 1000 habitants ayant demandé un logement public en premier choix par commune\* au 1.1.2017



\* Il s'agit ici de la commune demandée par les candidats et non celle où ces derniers résident au moment de leur candidature.

Quel type de commune est le plus souvent choisi en premier choix par les candidats à un logement public en Wallonie ? Pour répondre à cette question, il faut, tout d'abord, s'accorder sur une classification de communes. Dans ce cas-ci, nous retenons comme critère le niveau d'urbanisation des communes. Van Hecke *et alii* (2009) classent les communes de Wallonie selon leur niveau d'urbanisation morphologique<sup>17</sup> et leur niveau d'urbanisation fonctionnelle<sup>18</sup> (cf. Carte 18). Cette définition est communément admise dans la littérature scientifique belge comme une référence. Elle est révisée de manière régulière depuis les années 70.

Parmi l'ensemble des candidats à un logement public, 56% portent leur choix sur une commune *morphologiquement urbaine* (nuances de rouges) comme les communes de Liège et de sa périphérie ou encore Charleroi, Namur et Mons, par exemple. L'attrait pour une localisation en agglomération dans le chef des candidats est donc dominant. En revanche, les candidats à un logement public ont aussi été 28% à choisir une commune *fonctionnellement urbaine* en premier choix (rouge et bleu les plus foncés) comme les grandes villes (Charleroi, Namur, Arlon, Liège, Verviers, Mons, Tournai et La Louvière). Ceci tendrait à démontrer que c'est davantage la densité de population que la présence des équipements qui est associé à une localisation majoritaire des candidats dans les agglomérations.

Ensuite, un peu moins d'un candidat sur dix (9%) choisit une commune à urbanisation *morphologique forte* (nuances de jaunes) comme Wavre et Ottignies-Louvain-la-Neuve, par exemple. Notons que cette faible proportion s'explique aussi par la faible proportion de ce type de communes (10 sur 262 communes). De manière similaire, ils ont été 12% à choisir en

<sup>17</sup> Urbanisation liée à la densité de population et à la superficie bâtie par commune

<sup>18</sup> Urbanisation basée sur l'équipement et les flux de population par commune

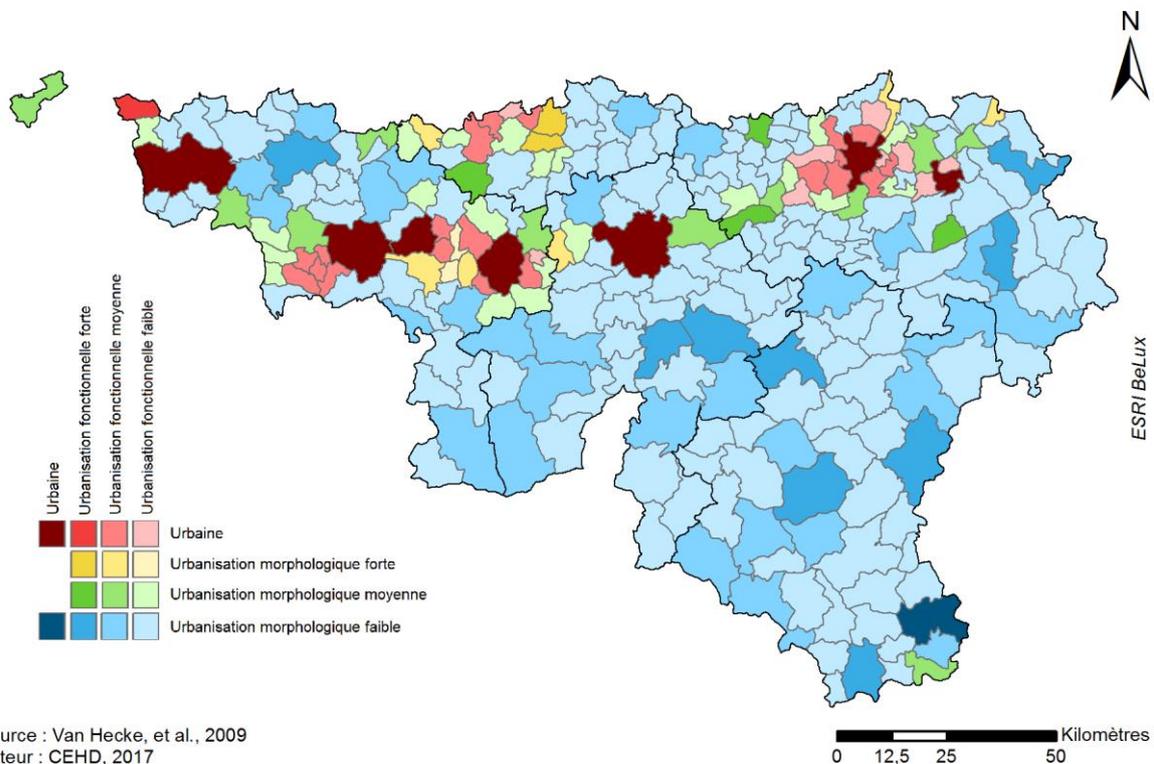
premier lieu une commune à *urbanisation fonctionnelle forte* comme Nivelles, Marche-en-Famenne, Dinant, Bastogne, Eupen, *etc.*, des communes ayant un niveau de services élevé dans des régions éloignées des grandes villes wallonnes.

Dans une proportion un peu plus élevée, les communes à *morphologie moyenne* (nuances de verts) sont ciblées par trois candidatures sur vingt (15%) comme Nivelles, Comines-Warneton et Saint-Ghislain par exemple. En revanche, les candidats ont été 38% à choisir une commune à *urbanisation fonctionnelle moyenne* comme Seraing, Waterloo, Braine-l'Alleud, Fleurus, Andenne, *etc.*

Enfin, les communes plus rurales ou semi-rurales sont choisies dans une proportion non négligeable. Un candidat sur cinq (20%) a choisi une commune à *urbanisation morphologique faible* (nuances de bleus) comme Arlon, Marche-en-Famenne mais aussi Jurbise, Jodoigne et Vaux-sur-Sûre. Et plus d'un candidat sur cinq (22%) ont choisi des communes à *urbanisation fonctionnelle faible* comme des communes rurales ou des « communes d'ortoirs » ayant très peu de services et une faible densité de population.

En résumé, la plupart des ménages candidats à un logement public sont désireux d'emménager dans des communes urbaines et autour des grandes villes. Cela peut être dû à une population élevée dans ces communes qui entraîne plus de demandes de logements publics (comme vu dans la Partie 1.1 de ce présent rapport) plutôt que la recherche des équipements et des facilités (qui pourraient être trouvés dans des communes à urbanisation fonctionnellement forte ou moyenne). Notons aussi la forte proportion de demandes pour des communes considérées comme rurales.

*Carte 18 : Classification des communes wallonnes selon leurs niveaux d'urbanisation morphologique et fonctionnelle*



## 1.2. Analyse des flux migratoires à travers les candidatures

Précédemment, il a été montré que le nombre de candidatures par commune est similaire au nombre de choix ciblés (ci-après, nommé : demande) par commune. Afin de bien décortiquer le phénomène, cette section analyse les comportements migratoires des candidats à un logement public. En effet, l'équivalence du nombre de candidatures et du nombre de demandes par commune peut dissimuler des flux de transferts entre, d'une part, les candidats d'une commune A qui choisissent de rester dans leur commune ou qui souhaitent s'établir dans une commune B et, d'autre part, les candidats de la commune qui souhaitent effectuer le parcours inverse. En net, les chiffres peuvent s'équilibrer mais dissimulent d'importants flux. Pour ce faire, la destination de prédilection des candidats par rapport à leur commune de résidence actuelle a été analysée. Les ménages candidats sont classés selon les quatre catégories suivantes :

1. Même commune : la commune choisie correspond à la commune de résidence actuelle du ménage candidat
2. Commune limitrophe : le ménage réside dans une commune limitrophe à la commune de son premier choix
3. Même province : le ménage réside dans une commune de la même province que la commune de son premier choix (et ne rentre pas dans la catégorie 2)
4. Autre province : le ménage réside dans une commune d'une autre province que la commune de son premier choix (et ne rentre pas dans la catégorie 2)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 46,7% des ménages candidats à un logement public en Wallonie ont choisi en premier choix leur commune de résidence (cf. Tableau 11). À la même date, ceux dont la commune de prédilection était limitrophe à leur commune de résidence étaient 31,6%. Les candidats dont la commune de prédilection se situait au sein de leur province sans être limitrophe à leur commune de résidence représentaient 14,9% des candidatures en Wallonie. Enfin, les candidats désireux d'une mobilité extra provinciale (leur commune de prédilection se situait dans une autre province) représentaient 6,8% des candidatures en Wallonie.

L'analyse des flux permet de conforter le constat initial : dans l'ensemble, les ménages candidats préfèrent rester dans leur commune de résidence ou dans une commune limitrophe à leur lieu de résidence. Ils ne sont donc pas vraiment prêts à quitter leur ancrage actuel pour trouver un logement, peut-être même au détriment de leur temps d'attente qui risque de s'allonger s'il y a un manque d'offres de logements publics dans les communes choisies. Nous aborderons cet aspect un peu plus loin dans ce chapitre.

*Tableau 11 : Nombre et proportion de ménages candidats à un logement public selon le positionnement de la commune de 1<sup>er</sup> choix au regard de la résidence actuelle par province\* au 1.1.2017*

Demande une maison		Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Région
<b>Même commune</b>	nombre	1.477	7.647	6.325	916	2.055	<b>18.420</b>
	%	28,8%	51,8%	45,0%	47,8%	57,3%	<b>46,7%</b>
<b>Commune limitrophe</b>	nombre	1.835	4.528	4.889	502	734	<b>12.488</b>
	%	35,8%	30,7%	34,7%	26,2%	20,5%	<b>31,6%</b>
<b>Même province</b>	nombre	788	1.967	2.523	316	289	<b>5.883</b>
	%	15,4%	13,3%	17,9%	16,5%	8,1%	<b>14,9%</b>
<b>Autre province</b>	nombre	1.023	622	334	183	511	<b>2.673</b>
	%	20,0%	4,2%	2,4%	9,5%	14,2%	<b>6,8%</b>

Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public

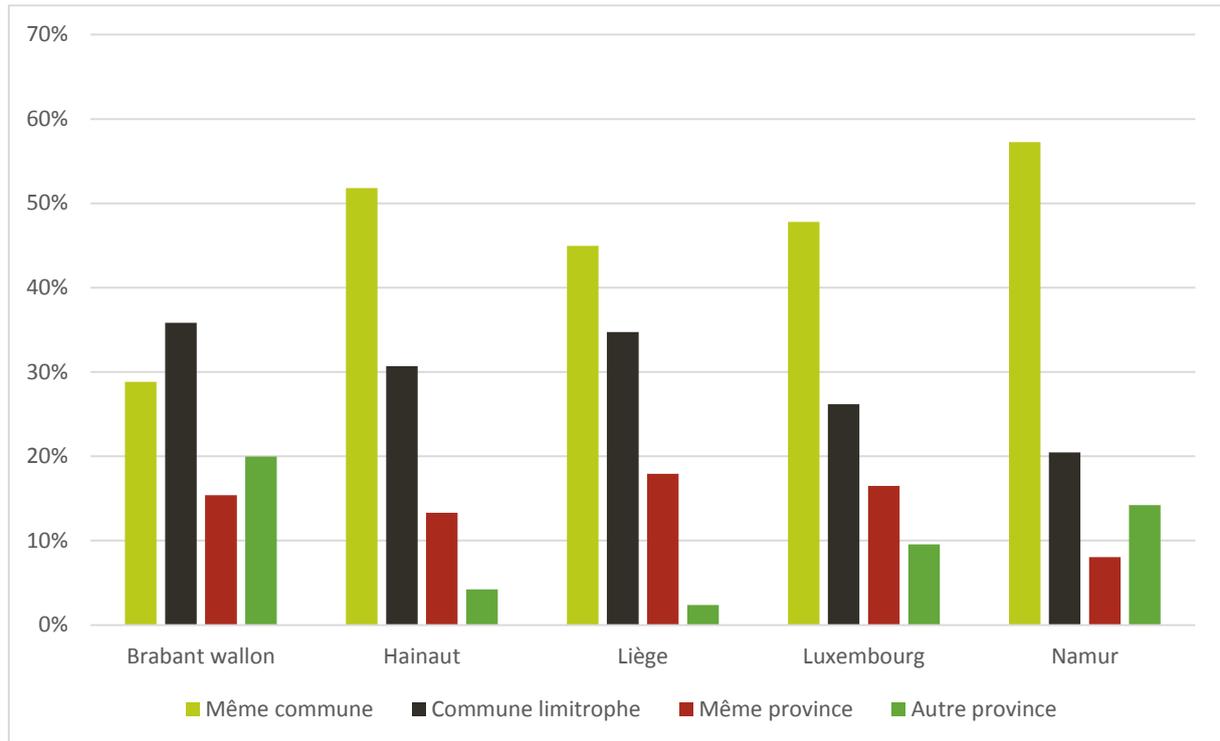
\* Il s'agit ici de la province où se situent les communes demandées par les candidats et non des provinces où ces derniers résident au moment de leur candidature.

À l'échelle provinciale, on distingue trois profils de répartition des candidatures selon le positionnement de la commune de premier choix par rapport au lieu de résidence actuel (cf. Graphique 22). D'un côté, les provinces de Hainaut, Liège et Luxembourg ont une répartition des migrations similaire à la répartition régionale. En effet, les ménages demandant un logement dans leur commune sont majoritaires, ceux qui proviennent d'une commune limitrophe sont les deuxièmes plus nombreux et suivent ceux qui viennent de la même province, puis ceux qui résident dans une autre province. À ce propos, notons que la province de Liège semble être la province la moins attractive avec une proportion assez faible de « même commune » et de « autre province » mais une proportion assez forte de « commune limitrophe » et la proportion la plus élevée de « même province » de Wallonie.

À l'opposé, en province de Brabant wallon, la proportion de ménages dont la commune de prédilection est leur commune de résidence actuelle est plus faible. C'est également dans cette province que la proportion de ménages résidant dans une commune limitrophe à leur commune de premier choix est la plus grande. Enfin, le Brabant wallon est caractérisé par une plus forte proportion (20%) de demandes issues de ménages résidant dans une autre province. Cela montre la forte attractivité de la province, surtout due à la proximité des régions flamandes et Bruxelles-Capitale.

Enfin, la province de Namur est caractérisée par le fait que près de 3 candidats locataires sur cinq choisissent leur commune de résidence actuelle comme lieu de premier choix. Dans le même temps, 14,2% des ménages candidats qui souhaitent y résider viennent d'une autre province. Cela montre la forte attractivité de la province de Namur ainsi qu'une préférence, pour les habitants de la province, à rester dans leur commune de résidence.

Graphique 22 : Distribution des ménages candidats à un logement public selon le positionnement de la commune de 1<sup>er</sup> choix en regard de la résidence actuelle par province\* au 1.1.2017



Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public

\* Il s'agit ici de la province où se situent les communes demandées par les candidats et non des provinces où ces derniers résident au moment de leur candidature.

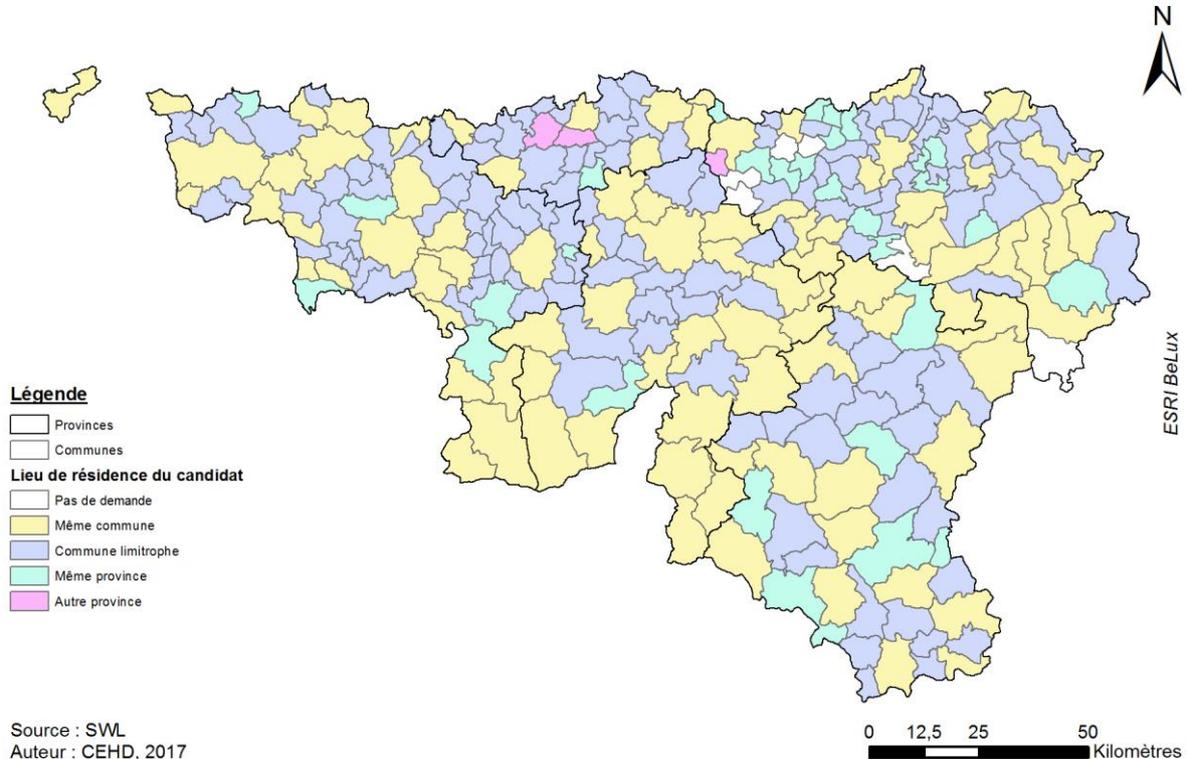
La Carte 19 présente ces résultats au niveau communal. La majorité des demandes concernant les grandes villes sont le fait de candidats y résidant. Cependant, notons que ce constat est aussi valable pour de nombreuses communes rurales. Ensuite, les communes qui sont en majorité demandées par des ménages résidant dans une commune limitrophe sont généralement les communes situées en périphérie des grandes villes. Plusieurs logiques peuvent sous-tendre ce choix, sans qu'il nous soit possible d'identifier la logique majoritaire. Le choix de ces communes limitrophes à une grande ville est-il dû au souhait de se rapprocher de la ville en se disant que la périphérie est peut-être plus facile à obtenir que le centre ? Au contraire, s'agit-il d'obtenir un logement proche de la ville mais bénéficiant d'un cadre de vie considéré comme plus agréable ? Y a-t-il d'autres logiques sous-jacentes ? Une étude plus approfondie serait nécessaire pour répondre à ces questions.

Les communes plus rurales pour lesquelles la majorité des candidatures provient de ménages habitant une commune limitrophe sont réparties de manière homogène sur le territoire. En l'état actuel de l'analyse, nous n'avons pas d'explications à avancer concernant ce phénomène. Une analyse plus poussée des candidatures et du parc de logements disponible sur le territoire des différentes communes permettrait peut-être de donner des éléments de réponse. Par exemple, il se peut que certains ménages préfèrent postuler pour une commune limitrophe car ils savent qu'il n'y a pas ou peu de logements correspondant à leur ménage (taille du logement) sur leur propre commune.

Enfin, pour quelques communes, la majorité des candidatures sont le fait de ménages résidant dans une autre province ou région. C'est le cas notamment des communes de

Ottignies-Louvain-la-Neuve et de Lasne, communes qui semblent être très attractives en dehors de la province du Brabant Wallon.

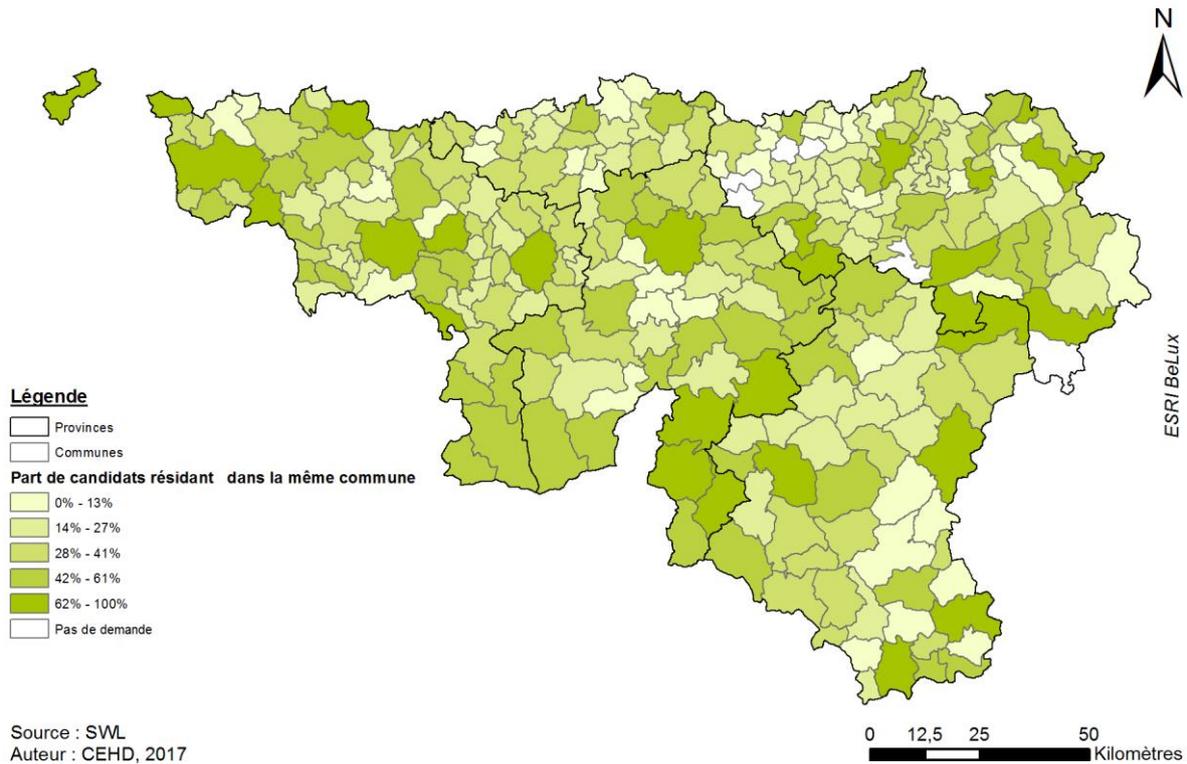
*Carte 19 : Lieu de résidence des candidats par communes demandées en premier choix pour un logement public au 1.1.2017*



### 1.2.1. Candidats non désireux de mobilité résidentielle

Notons que (cf. Carte 20), les grandes villes (Charleroi, Liège, etc.) ainsi que villes les plus petites (Bastogne, par exemple) affichent une proportion de plus de 60% de ménages candidats à un logement public dont le choix de prédilection se porte sur leur commune de résidence. Certaines communes très rurales ont aussi des proportions très élevées (plus de 60%) de ce type de candidatures mais, comme dit précédemment dans ce rapport, cela est probablement dû au faible nombre de candidats désirant s'installer dans ces communes. Cette remarque est aussi valable pour l'autre extrême, c'est-à-dire les communes ayant des taux très faibles (inférieurs à 14% voire négatifs) de ménages désirant un logement dans leur commune de résidence.

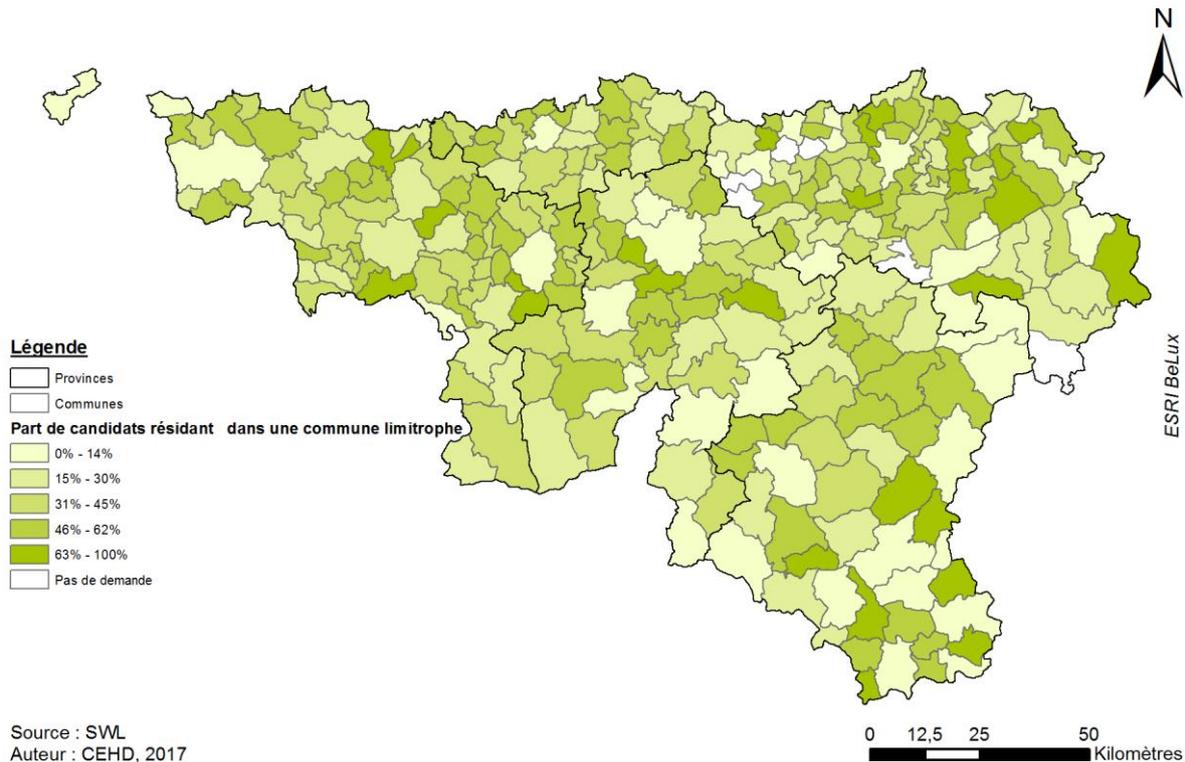
*Carte 20 : Part des ménages candidats à un logement public en Wallonie demandant leur commune de résidence en premier choix au 1.1.2017*



### 1.2.2. Candidats désireux de déménager dans une commune limitrophe

En ce qui concerne les communes demandées en premier choix par des ménages résidant dans *des communes limitrophes*, ce sont les villes qui présentent les proportions les plus faibles de ce type de candidatures (moins de 31%) (*cf.* Carte 21). En effet, il semble que très peu de ménages candidats à un logement public dans ces communes proviennent des communes limitrophes. À l'inverse, les communes ayant les proportions les plus élevées de candidatures provenant de communes limitrophes (plus de 45%) sont situées en périphérie des villes. Les communes en périphérie des grandes villes sont donc très attractives par rapport à leurs voisines. Rappelons enfin qu'il se peut les taux extrêmes que connaissent certaines communes (proches de 0% ou de 100%) soient dus à un nombre très faible de candidats.

*Carte 21 : Part des ménages candidats à un logement public en Wallonie et résidant dans une commune limitrophe à leur commune de premier choix\* au 1.1.2017*

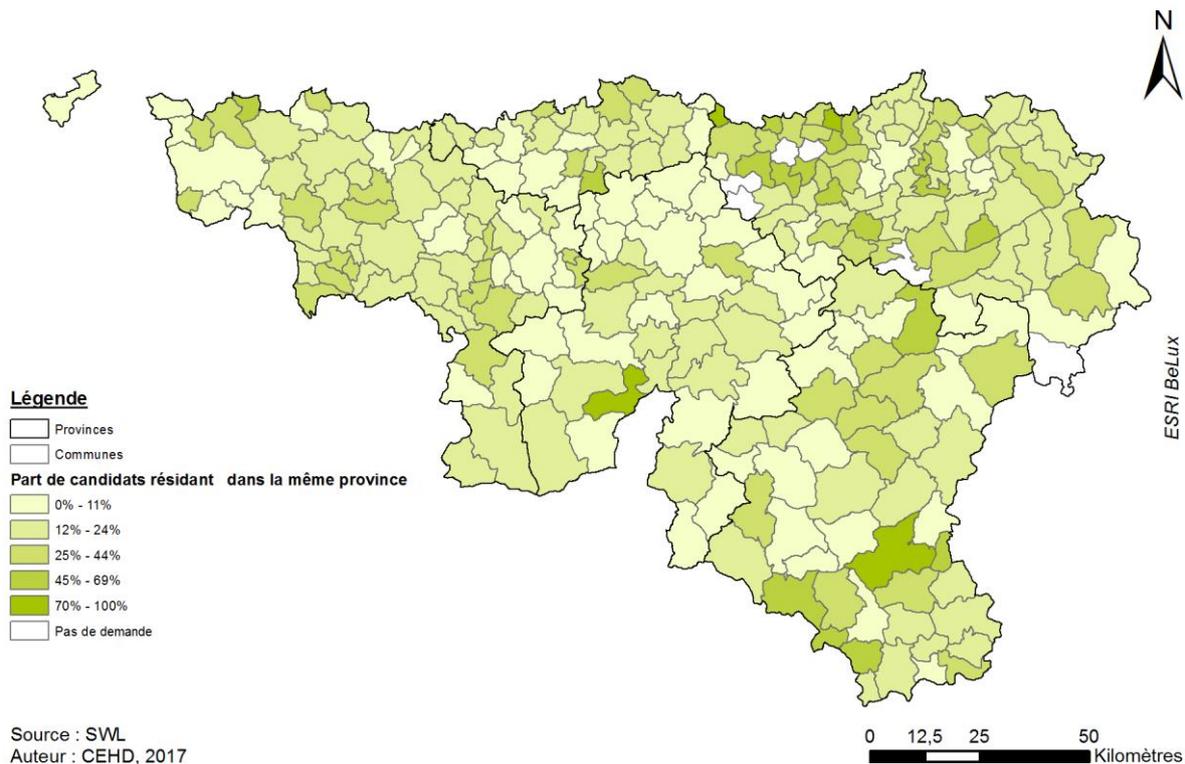


\* Il s'agit ici de la commune demandée par les candidats et non celle où ces derniers résident au moment de leur candidature.

### 1.2.3. Candidats désireux d'une mobilité intra-provinciale

La première remarque que l'on peut faire concernant la Carte 22 est que très peu de communes présentent des proportions élevées (plus de 69%) de candidatures issues de ménages résidant dans la même province mais pas dans une commune limitrophe. Cela montre la très faible mobilité des ménages candidats à un logement public. Il semble néanmoins que dans l'ouest de la province de Liège, les communes ont des proportions de ces ménages plus élevées. C'est aussi le cas pour certaines communes de la province du Luxembourg. De manière plus générale, il semble que les communes plus rurales ont des proportions plus élevées (plus de 45%) de ménages candidats venant d'au-delà de communes limitrophes. Rappelons enfin qu'il se peut les taux extrêmes que connaissent certaines communes (proches de 0% ou de 100%) soient dus à un nombre très faible de candidats.

*Carte 22 : Part des ménages candidats à un logement public en Wallonie résidant dans la même province que leur commune de premier choix\* au 1.1.2017*

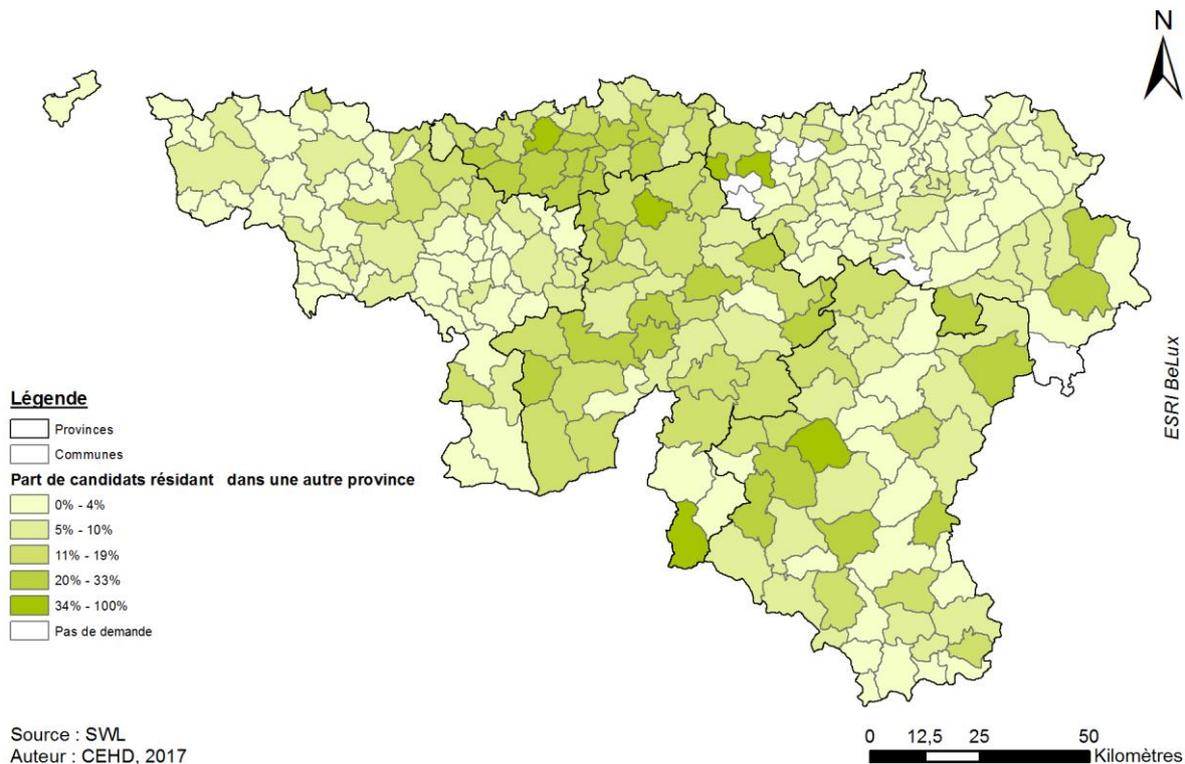


\* Il s'agit ici de la commune demandée par les candidats et non celle où ces derniers résident au moment de leur candidature.

#### 1.2.4. Candidats désireux d'une mobilité extra-provinciale

Enfin, en ce qui concerne les ménages résidant dans une autre province que celle de leur commune de prédilection (et n'étant pas une commune limitrophe), la Carte 23 confirme les conclusions tirées au niveau provincial. En effet, on constate que la proportion de candidatures de ménages résidant en dehors de la province demandée est plus importante dans les communes des provinces de Namur et du Brabant wallon que dans celles des provinces de Liège et Hainaut. Cette constatation montre la grande attractivité des communes du Brabant wallon et de la province de Namur pour les ménages candidats à un logement public issus des autres provinces. Rappelons enfin qu'il se peut que les communes aux proportions extrêmes (proche de 0% ou de 100%) le soient à cause d'un nombre très faible de candidats.

*Carte 23 : Part des ménages candidats à un logement public en Wallonie résidant dans une autre province que leur commune de premier choix par commune\* au 1.1.2017*



\* Il s'agit ici de la commune demandée par les candidats et non celle où ces derniers résident au moment de leur candidature.

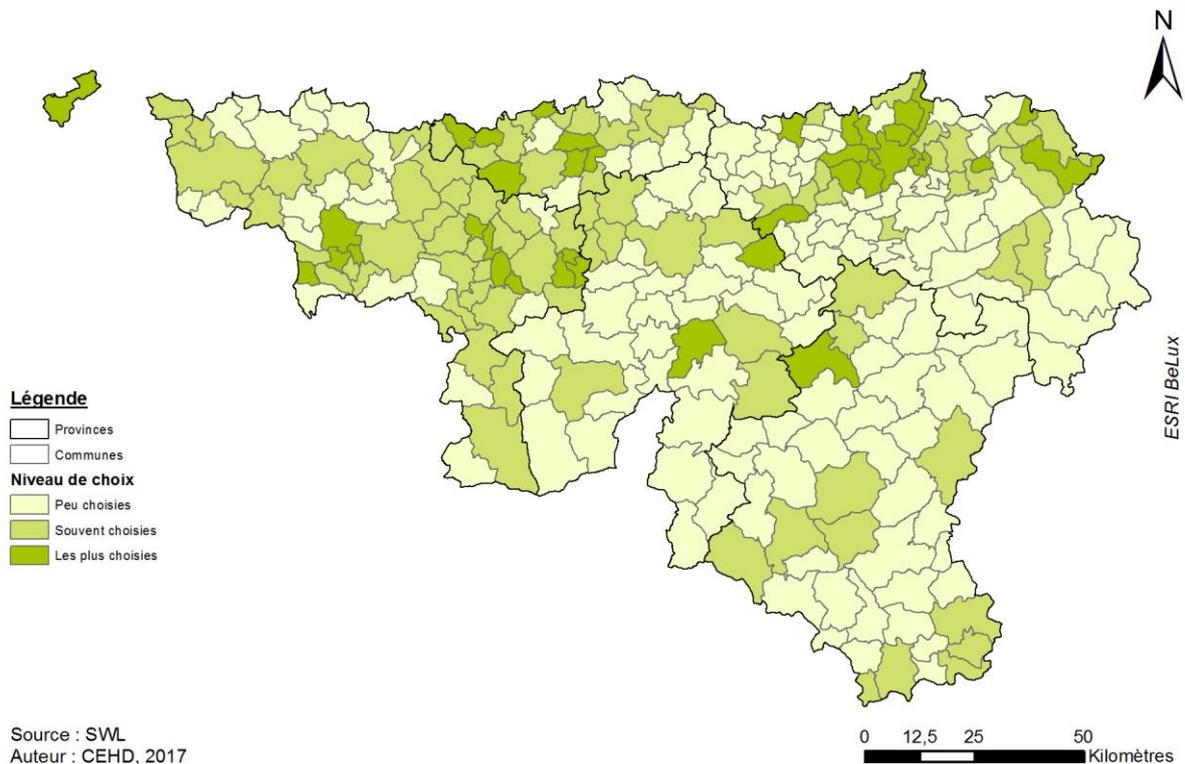
### 1.3. Analyse des communes les plus choisies selon les cinq choix de candidats

L'analyse présentée précédemment se concentrait sur les demandes des ménages candidats en fonction de leur premier choix de localisation. L'analyse qui suit prend en compte l'ensemble des choix indiqués par les candidats, ce qui peut changer notablement le niveau de ciblage d'une commune. En effet, il est possible que certaines communes soient davantage ciblées en deuxième ou troisième choix.

Les communes ont été classées selon trois catégories : les communes peu choisies, les communes souvent choisies et les communes les plus choisies par les ménages candidats. Pour ce faire, nous avons appliqué une échelle de cotation dégressive aux 5 choix exprimés par les ménages candidats. Cette cotation fonctionne comme suit : le premier choix équivaut à 5 points, le deuxième choix à 4 points, et ainsi de suite jusqu'à 1 point pour le cinquième choix. Le recours à une cotation dégressive permet de prendre en compte l'importance du choix aux yeux des candidats. En effet, le premier choix a plus de valeur pour le candidat que le cinquième. Ensuite, les points obtenus pour chaque choix ont été divisés par le nombre de choix du candidat. Par exemple, si un candidat sélectionne 3 communes, la première commune obtiendra 5 points divisés par 3, soit 1,67 point. Si un autre candidat sélectionne 5 communes, la première commune obtiendra 5 points divisés par 5, soit 1 point. Cela permet d'attribuer un poids plus important aux communes qui constituent le seul choix d'un candidat (donnant à supposer que cette localisation revêt une grande importance aux yeux de ce dernier) qu'à une commune choisie parmi quatre autres. Enfin, après addition de tous les points obtenus par les communes, la Carte 24 a été confectionnée.

Les communes les plus choisies par les candidats à un logement public en Wallonie compte tenu de l'ensemble des choix exprimés sont situées en périphérie de Mons, Charleroi et La Louvière, dans l'ouest du Brabant Wallon, ou encore dans la région de Liège. D'autres communes plus isolées, comme Comines-Warneton, Dinant, Marche-en-Famenne, Eupen ou encore Ohey, font également partie des communes très demandées. À l'inverse, les communes peu choisies correspondent à des communes rurales et souvent peu urbanisées des provinces de Luxembourg et de Namur mais aussi de l'est ou de l'ouest de la province de Liège. Notons qu'en prenant en compte l'ensemble des choix des candidats, on constate que toutes les communes de Wallonie ont été choisies au moins une fois.

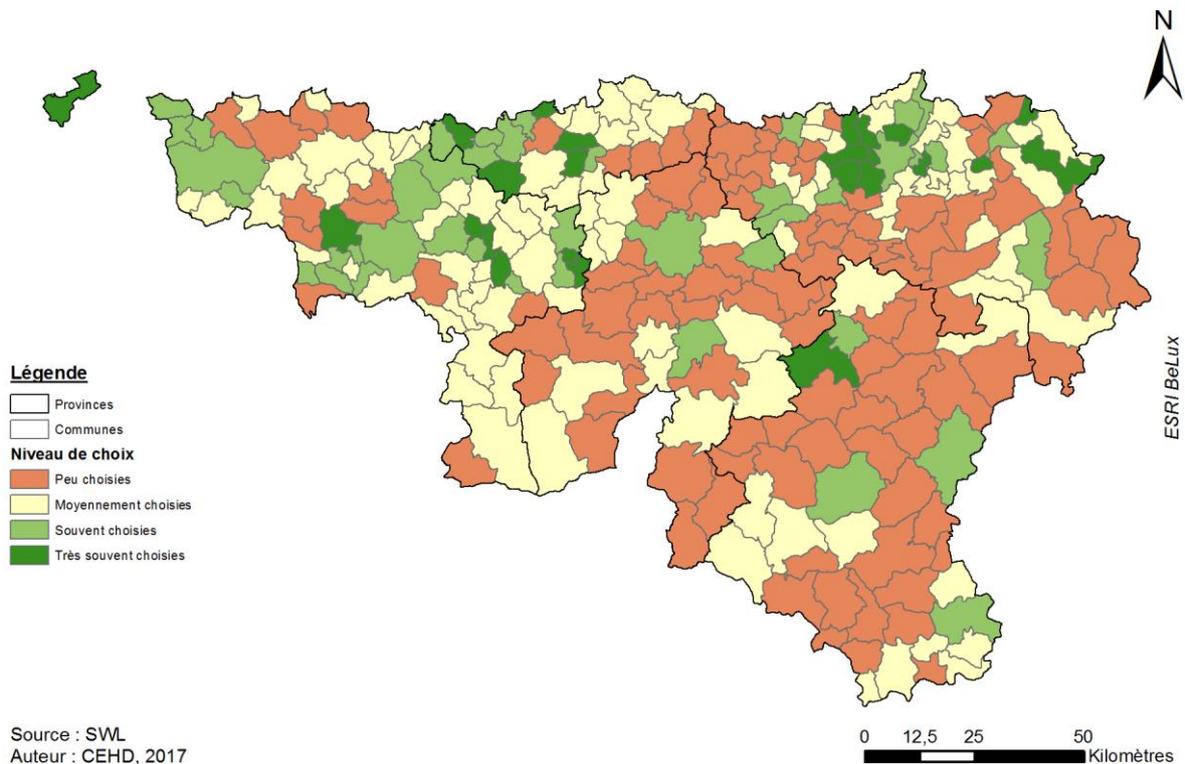
*Carte 24 : Typologie des communes les plus demandées selon tous les choix des ménages candidats à un logement social en Wallonie au 1.1.2017*



*Nota bene* : La classe « peu choisies » contient les communes ayant obtenu de 0 à 0,023 points pour 1000 habitants ; la classe « souvent choisies » contient les communes ayant obtenu de 0,024 à 0,054 points pour 1000 habitants ; et la classe « les plus choisies » contient les communes ayant obtenu plus de 0,054 points pour 1000 habitants. Cette classification a été définie par la méthode des seuils naturels (Jenks).

Une typologie basée sur la distance de la commune par rapport à la moyenne régionale permet de mieux distinguer les communes peu choisies et les communes les plus choisies par les candidats des autres communes (*cf.* Carte 25). La liste des communes les plus demandées se trouve à l'Annexe 5. Cette carte montre de manière plus fine les communes qui sont effectivement les plus choisies par les candidatures mais aussi les communes qui ne sont que très peu souvent choisies.

*Carte 25 : Typologie des communes les plus demandées selon l'ensemble des choix exprimés par les ménages candidats à un logement social en Wallonie au 1.1.2017*



*Nota bene* : La classe « peu choisies » contient les communes ayant obtenu de 0 à 0,017 points pour 1000 habitants ; la classe « moyennement choisies » contient les communes ayant obtenu de 0,018 à 0,041 points pour 1000 habitants ; la classe « souvent choisies » contient les communes ayant obtenu de 0,042 à 0,065 points pour 1000 habitants ; et la classe « les plus choisies » contient les communes ayant obtenu plus de 0,065 points pour 1000 habitants. Cette classification a été définie en créant les classes autour de la moyenne (0,029 unités) et en s'éloignant d'un écart-type (0,024 unités) à chaque classe.

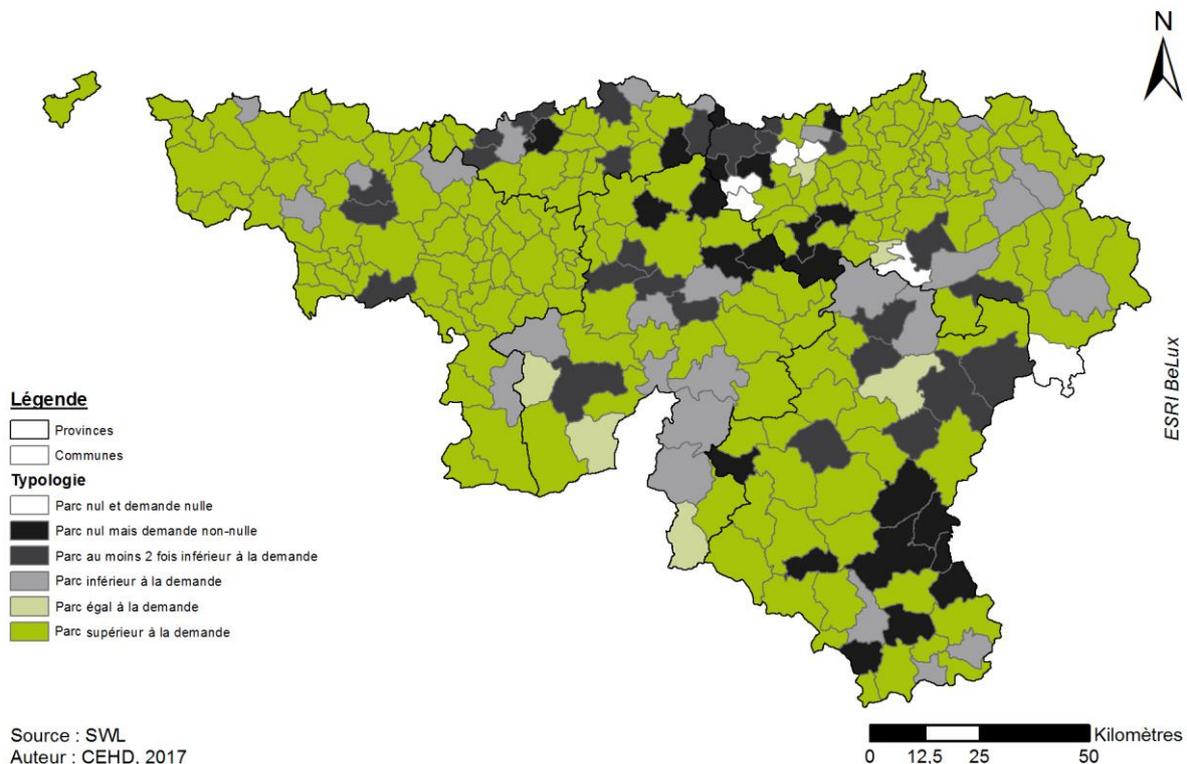
#### 1.4. Comparaison entre la taille du parc et la demande en logements publics par commune

Après avoir déterminé les régions, les communes et les types de communes les plus choisies en premier choix par les ménages candidats, nous nous sommes intéressés à la capacité des communes wallonnes à accueillir ces demandeurs. Il s'agissait ici d'évaluer si les communes disposent d'un parc suffisant pour répondre à la demande. Répondre à cette question est difficile dans la mesure où il n'existe pas de données indiquant le nombre de logements proposés à la location chaque année par commune, ni de données quant à la rotation locative par commune. Par conséquent, pour tenter d'évaluer l'adéquation du parc à la demande, nous avons décidé de comparer la taille du parc au nombre de demandes (*cf.* Carte 26). L'idée sous-jacente est que si une commune dispose de bien plus de logements qu'il n'y a de candidatures exprimées, elle pourra plus facilement répondre à la demande qu'une commune disposant d'un nombre de logements inférieur au nombre de candidatures exprimées.

Grâce à cette comparaison, nous constatons tout d'abord qu'il existe 6 communes pour lesquelles il n'y a pas de demande en premier choix<sup>19</sup>. Il y a aussi une vingtaine de communes qui n'ont pas de logement public mais pour lesquelles il y a une demande.

En ce qui concerne les communes disposant d'un parc, il apparaît que la majorité des communes ont un nombre de logements publics supérieur au nombre de candidatures exprimées en premier choix pour la commune. Ceci est particulièrement vrai pour les provinces du Hainaut et de Liège. De nombreuses communes ont cependant un nombre de logements publics inférieur à la demande, voire deux fois inférieur à la demande. Ces communes sont notamment situées au nord et au sud de Mons, en périphérie de Namur, au nord et à l'est du Brabant wallon et de manière éparse en province de Luxembourg et de Liège.

*Carte 26 : Typologie comparant la demande et la taille du parc de logements publics par commune au 1.1.2017*



*Nota bene* : Pour obtenir cette typologie, la formule utilisée est :

$$x = \frac{(\text{nombre de logements publics}) - (\text{nombre de demandes})}{\text{nombre de logements publics}}$$

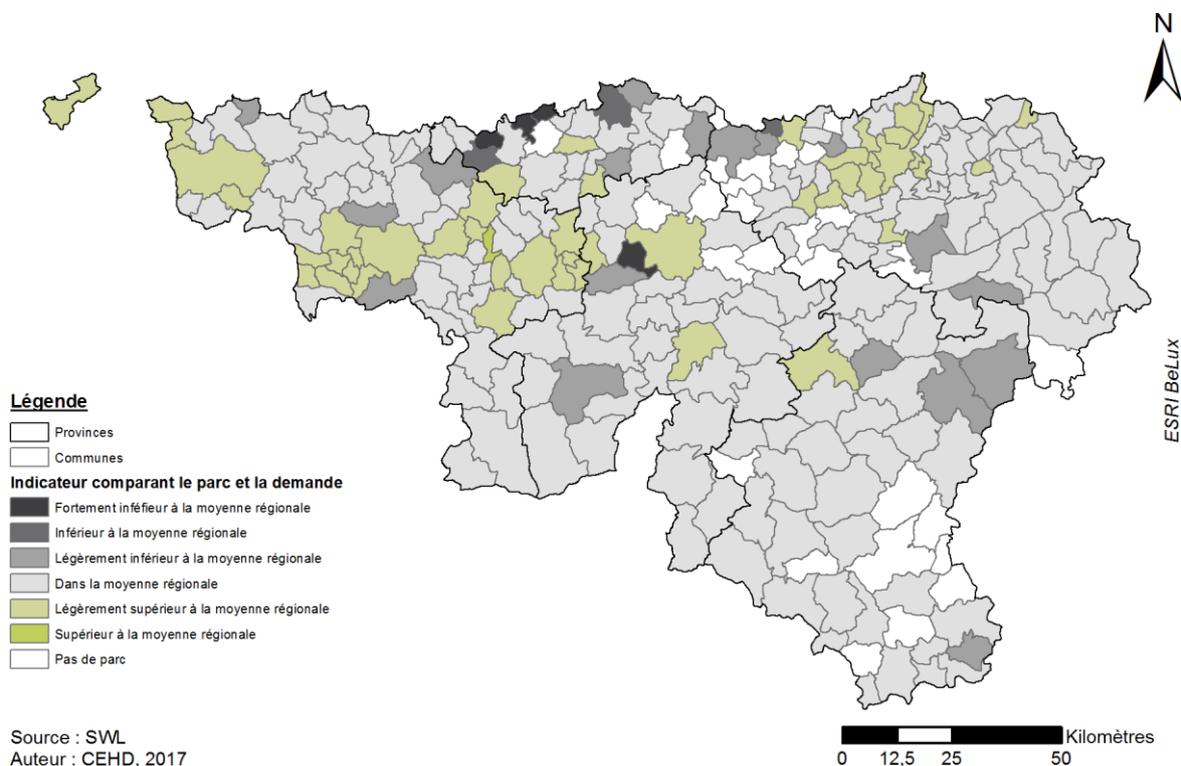
Si  $x > 0$ , alors le « nombre de logements est supérieur à la demande » ; si  $x = 0$ , alors le « nombre de logements est égal à la demande » ; si  $0 > x > -1$ , alors le « nombre de logements est inférieur à la demande » ; si  $x \leq -1$ , alors le « le nombre de logements est au moins 2 fois inférieur à la demande » ; et si  $x$  n'existe pas, alors c'est que la commune ne possède aucun logement public.

Afin de mieux appréhender la situation de chaque commune par rapport à l'ensemble (et ainsi pouvoir mieux déterminer les priorités d'investissements au niveau régional), la Carte 27 propose une répartition des communes en reprenant les données utilisées pour la carte précédente et en les classifiant par rapport à la moyenne régionale.

<sup>19</sup> Nous avons vu précédemment que ces communes avaient été tout de même choisies au moins une fois par des candidats lorsque les cinq choix sont pris en compte.

On constate alors que pour la majorité des communes disposant d'un parc, le rapport entre le nombre de logements et les demandes est dans la moyenne régionale. Les communes qui sont au-dessus de la moyenne régionale sont celles qui, souvent, disposent de parcs déjà conséquents ; elles sont situées principalement le long de la dorsale wallonne. Enfin, à l'inverse, les communes qui sont en dessous de la moyenne régionale sont assez peu nombreuses et situées de manière éparse sur tout le territoire wallon. Les communes qui sont très en dessous de la moyenne régionale sont situées en périphérie de Namur, dans l'ouest de la province de Liège et surtout dans le nord du Brabant wallon le long de la frontière linguistique. Ces communes possèdent un parc de logements publics mais celui-ci n'est pas assez grand pour faire face à la demande, par rapport aux autres communes qui possèdent un parc suffisamment grand pour répondre à la demande.

*Carte 27 : Capacité des communes à répondre à la demande en logements publics au regard de la moyenne régionale au 1.1.2017*



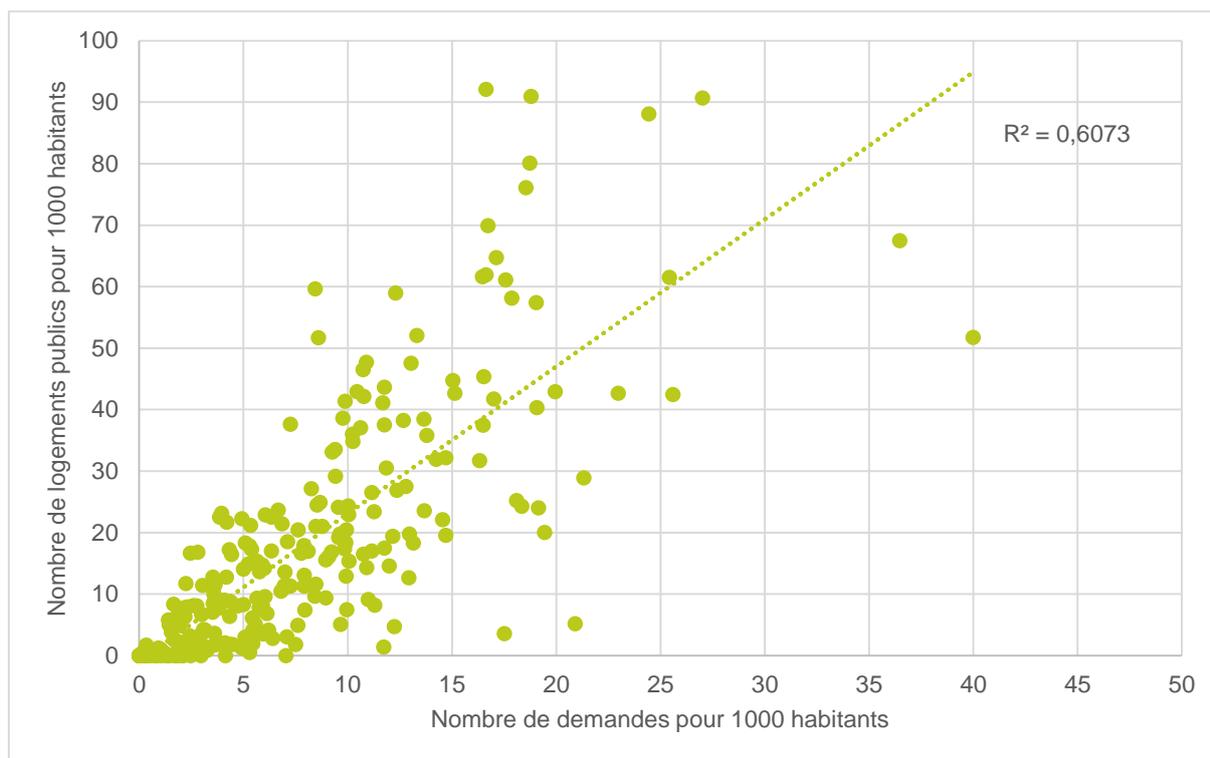
*Nota bene* : Pour obtenir cette carte, la donnée utilisée a été reprise et modifiée à l'aide de la formule suivant :  $y = x * \frac{\text{nombre de demandes}}{\text{moyenne régionale du nombre de demandes}}$ . Ensuite, les classes ont été créées autour de la moyenne régionale de  $y$ . Par exemple, la classe « dans la moyenne régionale » correspond à l'ensemble des communes qui ont une valeur de  $y$  située à un demi écart-type (1,4 unité) autour de la moyenne de  $y$ , égale à 0,22 unité. Ensuite, les classes suivantes sont calculées de la même manière et sont éloignées d'un écart-type de la moyenne, à chaque fois.

## 1.5. La demande est-elle liée à la taille du parc de la commune ?

Le dernier graphique de ce chapitre tente d'apporter des éléments de réponse à l'hypothèse selon laquelle la demande en logements publics pour une commune dépendrait de l'offre dans cette commune. Autrement dit, le fait d'avoir un grand parc augmente-il la

demande ou non ? Et inversement, le fait de ne pas avoir de logements publics (ou peu) impacte-t-il à la baisse les candidatures ? Pour répondre à cette question, nous avons calculé le coefficient de corrélation entre le nombre de demandes pour 1000 habitants pour une commune et le nombre de logements publics pour 1000 habitants dans cette même commune. Celui-ci indique une bonne corrélation entre les deux faits (coefficient de corrélation de Pearson de 0,779). De plus, le modèle de régression (cf. Graphique 23) créé entre ces deux variables permet de prédire, dans 60% des cas ( $R^2$ ), le nombre de demandes pour 1000 habitants en fonction du nombre de logements publics pour 1000 habitants. On peut donc conclure qu'il existe probablement un lien entre ces deux variables mais qu'il n'est pas très fort. Cette relative « faiblesse » du lien est sans doute due à la forte prédilection des candidats pour leur commune, quelle que soit la taille du parc de celle-ci.

*Graphique 23 : Nombre de demandes pour un logement public pour 1000 habitants en fonction du nombre de logements publics pour 1000 habitants par commune\* au 1.1.2017*



Source : SWL

\* Il s'agit ici de la commune demandée par les candidats et non celle où ces derniers résident au moment de leur candidature.

## 2. Types de logements demandés

Ce deuxième chapitre est consacré à la présentation des préférences exprimées par les ménages lors de leurs candidatures quant aux caractéristiques de leur logement. En effet, les candidats peuvent exprimer leur préférence pour une maison, un appartement ou un studio, un logement avec ou sans jardin, avec ou sans garage. Notons que ces préférences ne sont pas mutuellement exclusives. Un même ménage peut donc choisir de demander une maison et un appartement lors de la même candidature afin d'augmenter ses chances d'obtenir un logement public.

Au 1.1.2017, les ménages candidats à un logement public en Wallonie étaient 89% (35.144 unités) à préférer une maison (cf. Tableau 12). C'est en province du Hainaut que la part de ménages demandant une maison est la plus grande avec 90,9% (13.442 unités) et c'est en province de Namur qu'elle est la plus faible avec 79,7% (2.859 unités).

*Tableau 12 : Nombre et proportion des ménages candidats à un logement public ayant demandé une maison par province\* au 1.1.2017*

Demande une maison		Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Région
Oui	nombre	4.522	13.420	12.650	1.663	2.859	<b>35.114</b>
	%	88,3%	90,9%	89,9%	86,8%	79,7%	<b>89,0%</b>
Non	nombre	601	1.344	1.421	254	730	<b>4.350</b>
	%	11,7%	9,1%	10,1%	13,2%	20,3%	<b>11,0%</b>

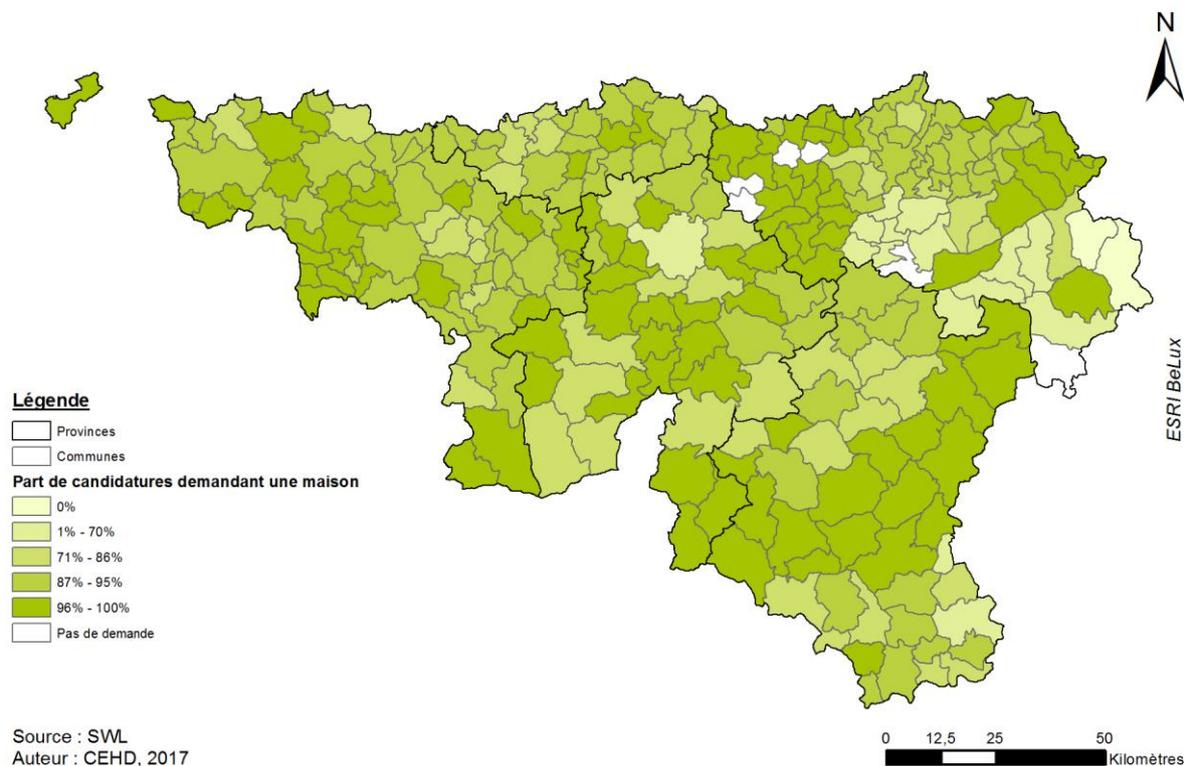
Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public

\* Il s'agit ici de la province où se situent les communes demandées par les candidats et non des provinces où ces derniers résident au moment de leur candidature.

La province de Liège est la plus contrastée du point de vue de la préférence des candidats pour une maison (cf. Carte 28). Elle regroupe en effet des communes ayant une proportion de demandes en maisons très élevée (plus de 95%) et des communes où cette proportion est très faible (moins de 71%). Ailleurs en Wallonie, les communes où les demandes de maisons sont, en proportion, les plus faibles (moins de 71%) sont Namur et les communes du sud-est de la province du Luxembourg. Notons cependant que, dans la majorité des communes wallonnes, les candidats ont une préférence marquée pour les maisons ; 96% à 100% des candidatures font part d'une telle préférence. Il y a donc une très forte demande pour ce type de logements. Rappelons, toutefois, que le faible nombre de candidatures dans une commune peut entraîner des valeurs extrêmes (proche de 0 ou de 100%) lorsque l'on exprime les données en pourcentages. Or, de nombreuses communes de l'est de la Wallonie ne reçoivent que peu de candidatures.

Carte 28 : Proportion des ménages candidats à un logement public ayant demandé une maison par commune\* au 1.1.2017



\* Il s'agit ici de la commune demandée par les candidats et non celle où ces derniers résident au moment de leur candidature.

Au 1.1.2017, 78,7% (31.044 unités) des ménages candidats ont fait part de leur préférence pour un appartement (cf. Tableau 13). C'est en province de Namur que la proportion de demandes pour un appartement est la plus forte avec 88,1% (3.163 unités) des candidatures. Viennent ensuite les provinces de Liège (85,6%), Brabant wallon (82,7%) et Luxembourg (80,8%). Avec une proportion de 68,1% la province de Hainaut ferme la marche. Il semble donc que les candidats à un logement public en Hainaut soient plus réticents à l'idée de vivre en appartement que dans les autres provinces.

Tableau 13 : Nombre et proportion de ménages candidats à un logement public ayant demandé un appartement par province\* au 1.1.2017

Demande un appartement		Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Région
Oui	nombre	4.235	10.050	12.048	1.548	3.163	<b>31.044</b>
	%	82,7%	68,1%	85,6%	80,8%	88,1%	<b>78,7%</b>
Non	nombre	888	4.714	2.023	369	426	<b>8.420</b>
	%	17,3%	31,9%	14,4%	19,2%	11,9%	<b>21,3%</b>

Source : SWL

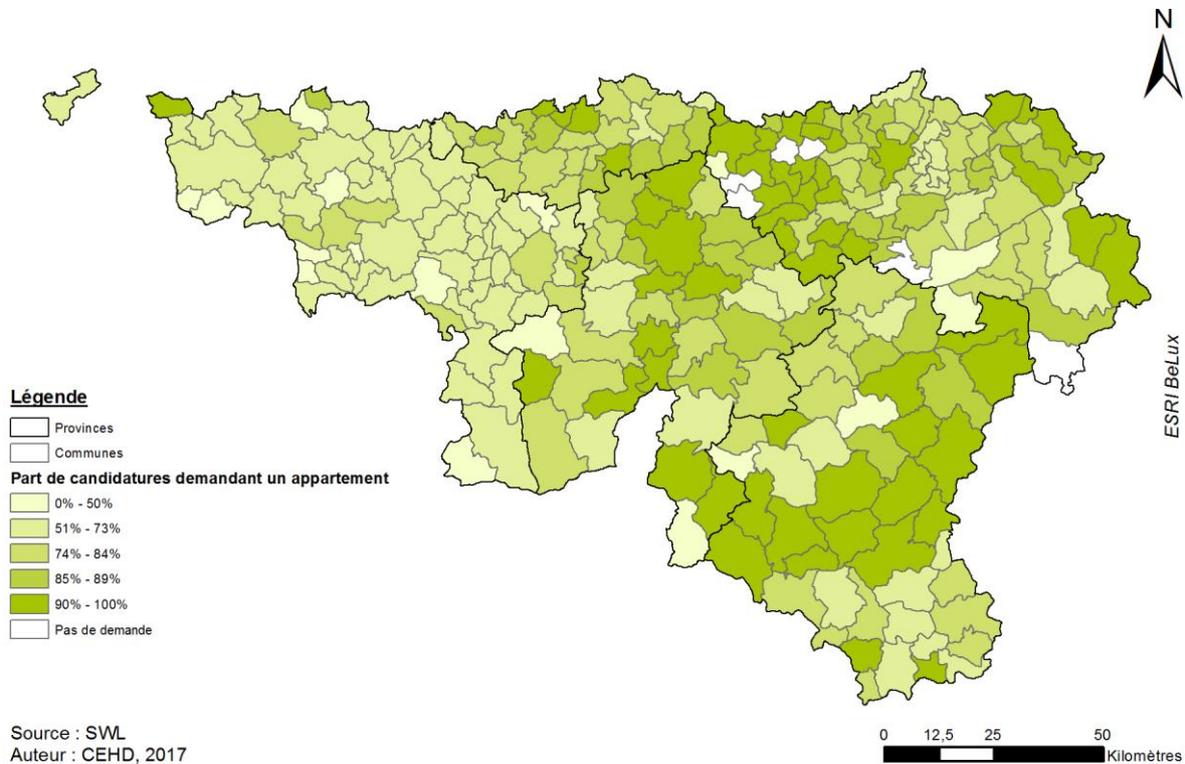
Champ : Ménages candidats à un logement public

\* Il s'agit ici de la province où se situent les communes demandées par les candidats et non des provinces où ces derniers résident au moment de leur candidature.

Cette observation est confirmée par la Carte 29 où on constate que le contraste entre le Hainaut et les autres provinces est flagrant. À l'inverse, les communes des provinces de

Namur et de Liège ont une forte demande en appartements. Rappelons encore que les valeurs extrêmes, notamment dans l'est de la Wallonie, peuvent être dues à un faible nombre de candidatures.

*Carte 29 : Proportion des ménages candidats à un logement public ayant demandé un appartement dans la commune\* au 1.1.2017*



\* Il s'agit ici de la commune demandée par les candidats et non celle où ces derniers résident au moment de leur candidature.

La demande pour des « studio » est très faible au 1.1.2017. Elle ne concerne que 3,7% (1.476 unités) de l'ensemble des candidatures (cf. Tableau 14). Cette faible proportion s'explique par le fait que ce type de logements ne convient pas à tous les types de ménages ; il ne peut accueillir que des ménages isolés ou des couples sans enfant. Tout comme pour les appartements, c'est en province de Namur que les communes ayant les plus fortes proportions de candidatures demandant un studio avec 8,1% (291 unités). Viennent ensuite les provinces de Hainaut avec 4,9%, de Liège avec 2,4% et du Brabant wallon avec 2,3%. La province de Luxembourg ferme la marche avec seulement 3 candidatures demandant un studio soit 0,2% des candidatures au logement public dans cette province.

Tableau 14 : Nombre et proportion de ménages candidats à un logement public ayant demandé un studio par province\* au 1.1.2017

Demande un studio		Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Région
Oui	nombre	116	730	336	3	291	<b>1.476</b>
	%	2,3%	4,9%	2,4%	0,2%	8,1%	<b>3,7%</b>
Non	nombre	5.007	14.034	13.735	1.914	3.298	<b>37.988</b>
	%	97,7%	95,1%	97,6%	99,8%	91,9%	<b>96,3%</b>

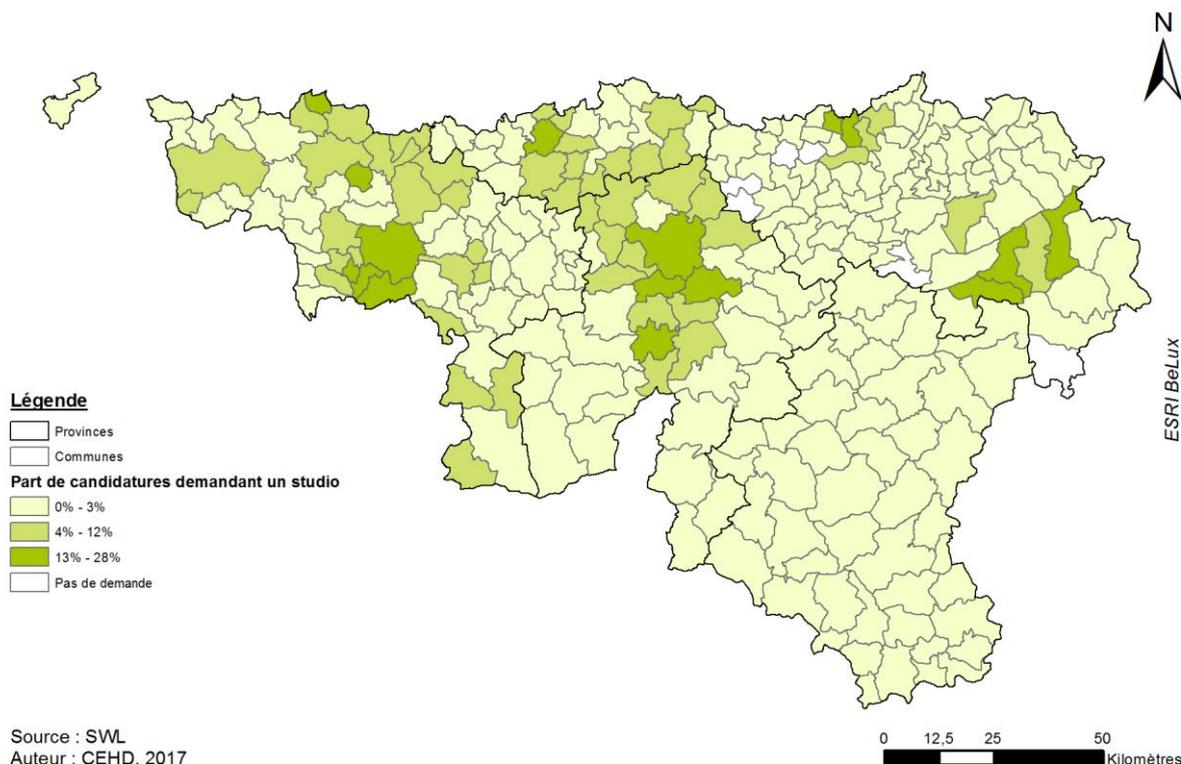
Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public

\* Il s'agit ici de la province où se situent les communes demandées par les candidats et non des provinces où ces derniers résident au moment de leur candidature.

La Carte 30 nous renseigne sur les zones de Wallonie où la proportion de demandes pour un studio est la plus forte au 1.1.2017. Plusieurs zones se détachent nettement, notamment Mons et sa périphérie, Namur et sa périphérie mais aussi quelques communes situées au nord du Hainaut, au centre et au sud du Brabant wallon, au nord-ouest de la ville de Liège et sur le territoire de la SLSP « le Foyer Malmédien » (de Waimès à Trois-Ponts).

Carte 30 : Proportion des ménages candidats à un logement public ayant demandé un studio par commune\* au 1.1.2017



\* Il s'agit ici de la commune demandée par les candidats et non celle où ces derniers résident au moment de leur candidature.

Concernant les demandes de logements avec jardin, il y avait, au 1.1.2017, 10.983 ménages à demander un jardin soit 27,8% des candidatures (cf. Tableau 15). Notons toutefois que 21,7% des ménages candidats n'ont pas indiqué s'ils préféraient, ou non, avoir un jardin. À l'échelle des provinces, 33,4% des ménages candidats pour un logement situé en province

du Luxembourg désirent un jardin. En province de Hainaut, ils sont 31% ; 26,8% en province de Liège, 23,6% en Brabant wallon et 21,9% en province de Namur.

*Tableau 15 : Nombre et proportion de ménages candidats à un logement public ayant demandé un jardin par province\* au 1.1.2017*

Demande un jardin		Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Région
Oui	nombre	1.210	4.583	3.764	641	785	<b>10.983</b>
	%	23,6%	31,0%	26,8%	33,4%	21,9%	<b>27,8%</b>
Non	nombre	3.856	10.157	1.898	1.254	2.742	<b>19.907</b>
	%	75,3%	68,8%	13,5%	65,4%	76,4%	<b>50,4%</b>
n.c.	nombre	57	24	8.409	22	62	<b>8.574</b>
	%	1,1%	0,2%	59,8%	1,1%	1,7%	<b>21,7%</b>

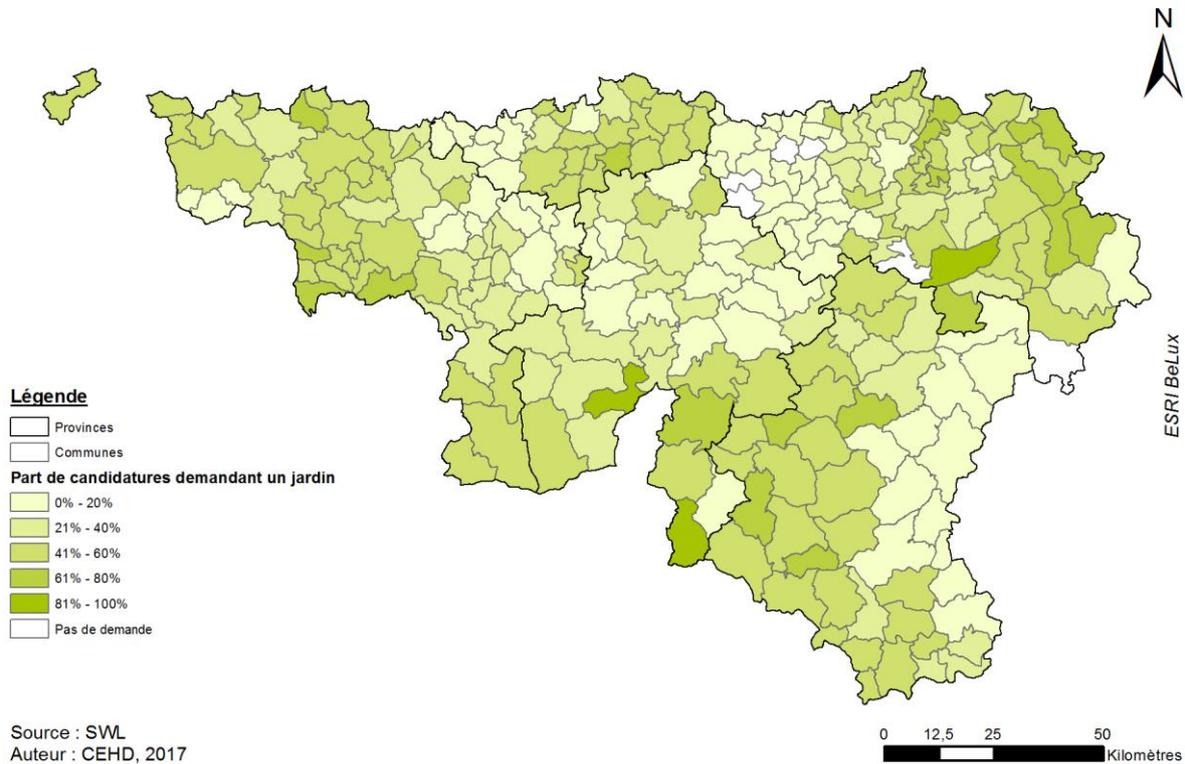
Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public

\* Il s'agit ici de la province où se situent les communes demandées par les candidats et non des provinces où ces derniers résident au moment de leur candidature.

En Brabant wallon, les communes ayant les plus fortes proportions de demandes de jardin sont situées à l'est et au sud de la province (cf. Carte 31). En province de Hainaut, les communes présentant les plus faibles proportions de ce type de demandes sont situées à l'est de la province et dans le centre. En province de Namur, la demande en jardin est généralement assez faible sauf dans le sud de la province. En province de Liège, la demande en jardin est faible dans la partie ouest de la province alors qu'elle est forte dans la partie est. Enfin, en province de Luxembourg, la demande en jardin est faible dans la partie est de la province alors qu'elle est forte dans la partie ouest.

Carte 31 : Proportion des ménages candidats à un logement public ayant demandé un jardin par commune\* au 1.1.2017



\* Il s'agit ici de la commune demandée par les candidats et non celle où ces derniers résident au moment de leur candidature.

Concernant la préférence pour un logement avec garage ou sans, il y a, au 1.1.2017, 5.580 ménages candidats désirant un garage, soit 14,1% des candidatures en Wallonie (cf. Tableau 16). Tout comme pour les jardins, environ un cinquième des candidats (23,9%) n'ont pas exprimé de préférence quant à la jouissance d'un garage. Les provinces de Brabant wallon et de Namur (où les parts de candidatures ayant demandé un garage sont de respectivement 7,2% et 8,7%) se distinguent nettement des trois autres provinces où cette part est au moins deux fois plus élevée. En effet, 15,4% des candidatures pour un logement public en province de Liège font part d'une préférence pour un logement avec garage, 16% en province de Hainaut et 19,1% en province du Luxembourg. Cette proportion élevée pour la province du Luxembourg peut peut-être s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'une province plus rurale où la voiture est indispensable pour se déplacer.

Tableau 16 : Nombre et proportion de ménages candidats à un logement public ayant demandé un garage par province\* au 1.1.2017

Demande un garage		Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Région
Oui	nombre	369	2.361	2.170	366	314	<b>5.580</b>
	%	7,2%	16,0%	15,4%	19,1%	8,7%	<b>14,1%</b>
Non	nombre	4.699	12.378	2.629	1.529	3.209	<b>24.444</b>
	%	91,7%	83,8%	18,7%	79,8%	89,4%	<b>61,9%</b>
n.c.	nombre	55	25	9.272	22	66	<b>9.440</b>
	%	1,1%	0,2%	65,9%	1,1%	1,8%	<b>23,9%</b>

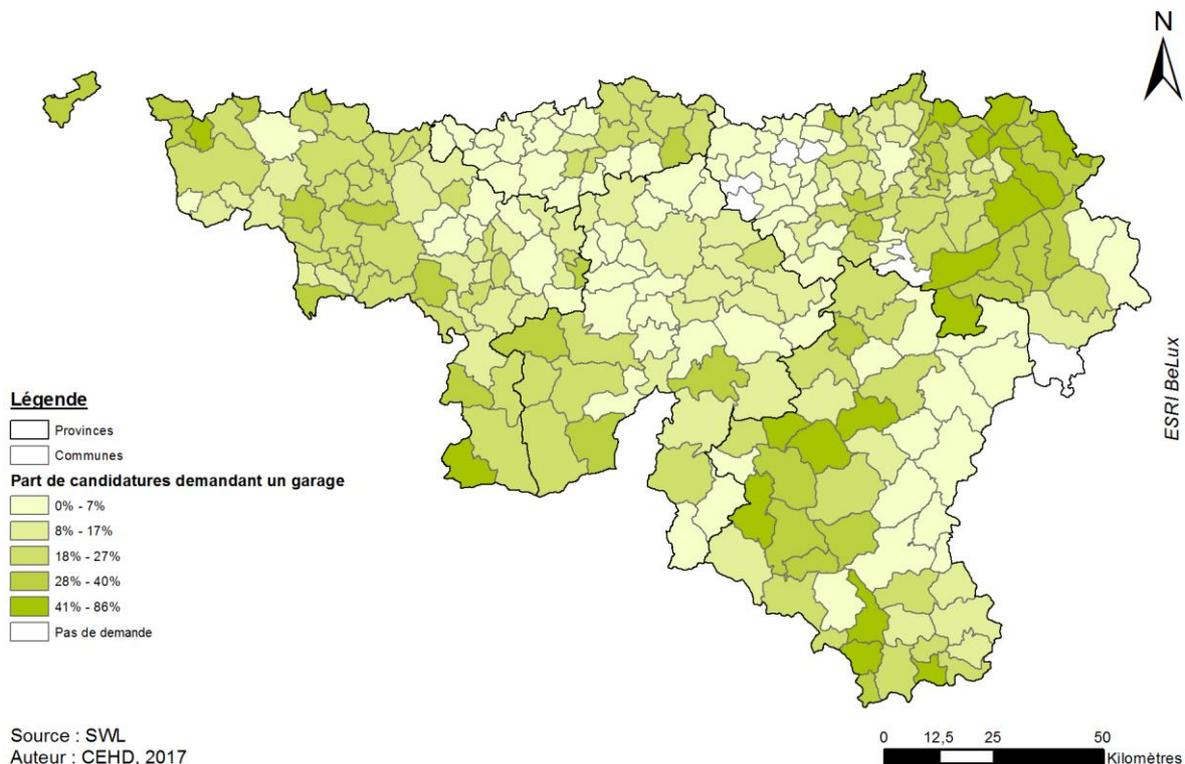
Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public

\* Il s'agit ici de la province où se situent les communes demandées par les candidats et non des provinces où ces derniers résident au moment de leur candidature.

La Carte 32 tend à confirmer cette dernière hypothèse car on y constate que les communes situées en zones rurales ont des proportions plus élevées de demandes de garage. Par exemple, c'est le cas en province du Luxembourg, à l'est des provinces de Liège et du Brabant wallon ainsi qu'au sud des provinces de Hainaut et de Namur.

Carte 32 : Proportion de ménages candidats à un logement public ayant demandé un garage par commune\* au 1.1.2017



\* Il s'agit ici de la commune demandée par les candidats et non celle où ces derniers résident au moment de leur candidature.

### 3. Tailles de logements nécessaires

Dans ce chapitre, nous nous intéressons à la demande en logements publics selon la taille de logement. En effet, un ménage candidat à un logement public doit se voir attribuer un logement proportionné à la taille de son ménage. Selon le calcul utilisé depuis le 23 juin 2014<sup>20</sup>, 44,9% des ménages candidats à un logement public doivent bénéficier d'un logement d'une seule chambre (cf. Tableau 17). Ensuite, 34,6% des ménages candidats ont droit à un logement à 2 chambres et 14,3% un logement à 3 chambres. Enfin, les logements à 4 chambres représentent 5% des demandes et les logements à 5 chambres et plus 1,3% des demandes.

À titre de comparaison, rappelons que dans le parc de logements publics, les logements les plus fréquents (au 31.12.2015) sont les 3 chambres ; ils représentent 44,2% du parc<sup>21</sup>. Viennent ensuite les logements à 2 chambres (30,1%), les logements à 1 chambre (17,9%), les logements à 4 chambres (6,5%) et enfin, les logements à 5 chambres et plus avec 1,3% du parc. On constate donc une grande différence entre la composition du parc de logements publics et la taille de logements définie par la règle pour loger les ménages candidats en Wallonie. En effet, il y a un renversement des proportions entre les logements à 1 et 3 chambres existant et la demande en logements à 1 et 3 chambres.

*Tableau 17 : Nombre et proportion de ménages candidats à un logement public selon le nombre de chambres nécessaires par province\* au 1.1.2017*

		Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Région
1 chambre	nombre	1.895	7.076	6.313	843	1.591	<b>17.718</b>
	%	37,0%	47,9%	44,9%	44,0%	44,3%	<b>44,9%</b>
2 chambres	nombre	1.986	5.313	4.397	660	1.289	<b>13.645</b>
	%	38,8%	36,0%	31,2%	34,4%	35,9%	<b>34,6%</b>
3 chambres	nombre	884	1.664	2.272	306	518	<b>5.644</b>
	%	17,3%	11,3%	16,1%	16,0%	14,4%	<b>14,3%</b>
4 chambres	nombre	283	553	876	91	151	<b>1.954</b>
	%	5,5%	3,7%	6,2%	4,7%	4,2%	<b>5,0%</b>
5 chambres et plus	nombre	75	158	213	17	40	<b>503</b>
	%	1,5%	1,1%	1,5%	0,9%	1,1%	<b>1,3%</b>
Taille moyenne (en nombre de chambres)		2,0	1,7	1,9	1,8	1,8	1,8

Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public

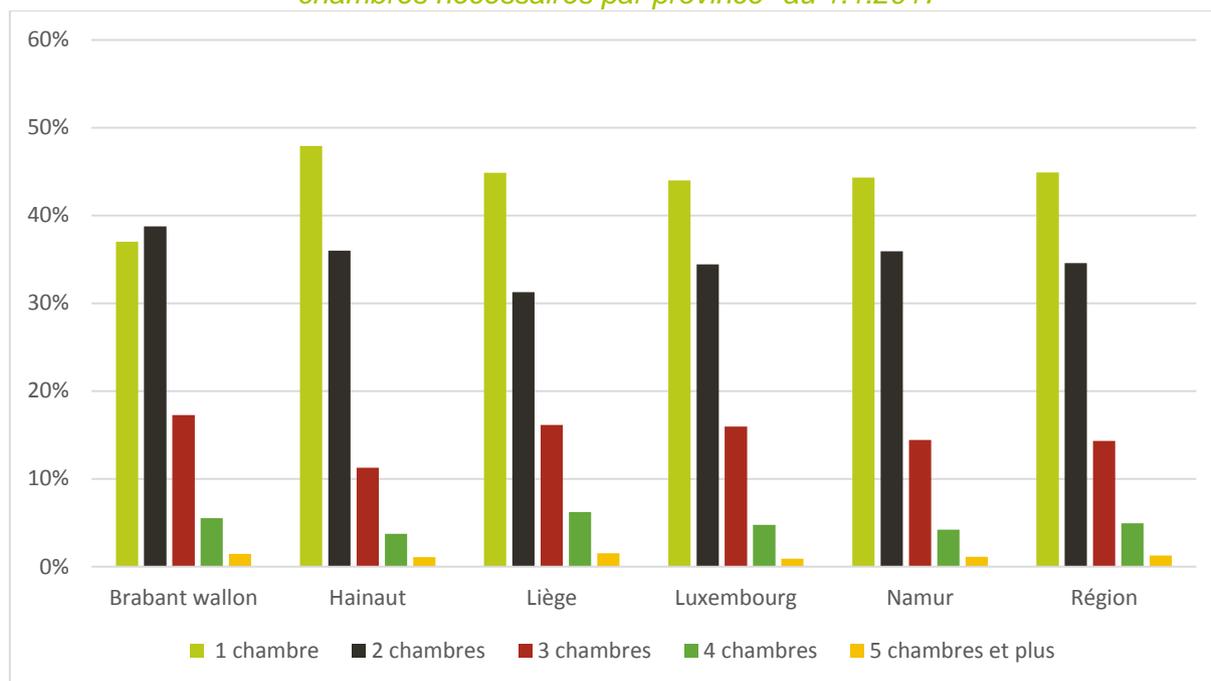
\* Il s'agit ici de la province où se situent les communes demandées par les candidats et non des provinces où ces derniers résident au moment de leur candidature.

<sup>20</sup> La législation ainsi que la manière d'évaluer l'adéquation entre taille des ménages et taille des logements est régie par l'AGW du 06.09.2007 qui a subi de nombreuses modifications depuis cette date ; la définition du logement proportionné est donnée par l'article 1<sup>er</sup>, 15° dont les dispositions ont dernièrement été modifiées par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 8 mai 2014, applicables dès le 24 juin 2014.

<sup>21</sup> Anfrue M.-N. (coord.) & Gobert O. (2016), Les chiffres-clés du logement public en Wallonie – 2016, Rapport du Centre d'Études en Habitat Durable, Charleroi, 179 pages.

Au niveau provincial, on retrouve la même distribution du nombre de chambres qu'au niveau régional excepté pour la province du Brabant wallon où les logements les plus demandés sont les 2 chambres avec 38,8% contre 37% pour les logements à 1 chambre (cf. Graphique 24). Ceci explique que la taille moyenne des logements nécessaires pour loger les candidats à un logement public soit légèrement plus grande en Brabant wallon que dans les autres provinces. Cette taille moyenne est de 2 chambres en Brabant wallon alors qu'elle est de 1,9 chambre en province de Liège, 1,8 chambre en provinces de Namur et de Luxembourg et 1,7 chambre en Hainaut.

Graphique 24 : Distribution des ménages candidats à un logement public selon le nombre de chambres nécessaires par province\* au 1.1.2017



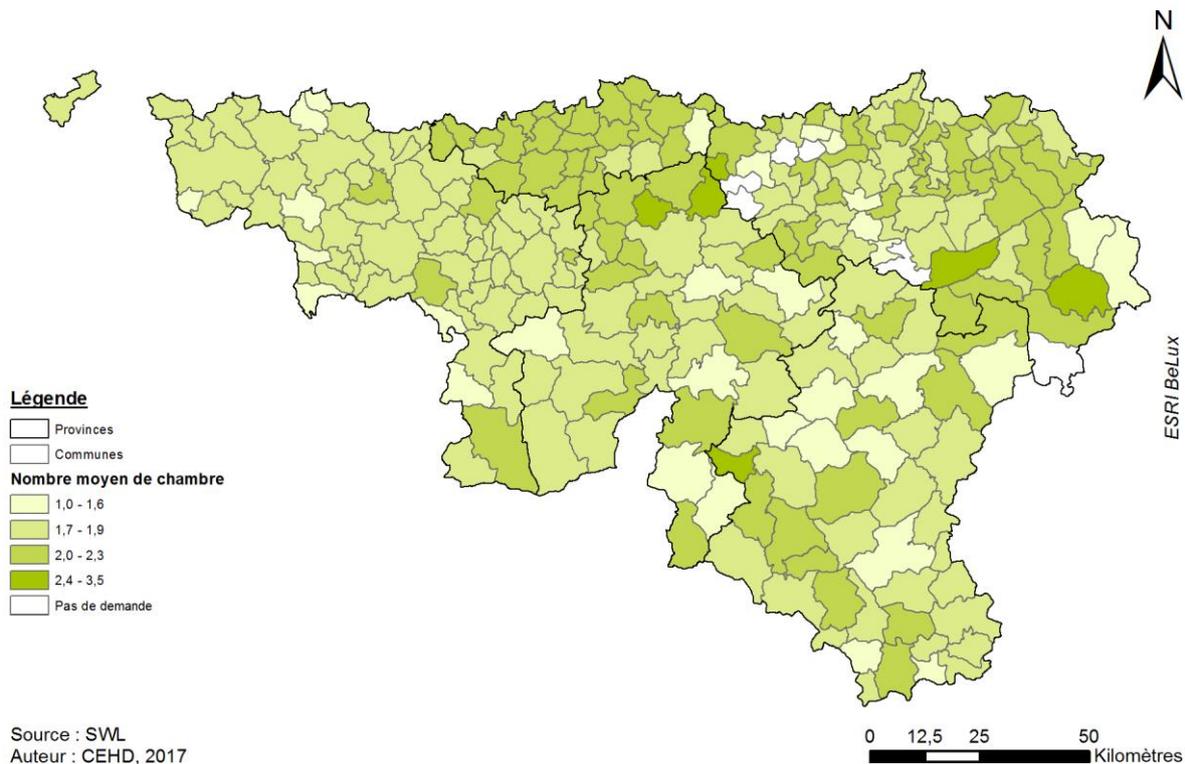
Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public

\* Il s'agit ici de la province où se situent les communes demandées par les candidats et non des provinces où ces derniers résident au moment de leur candidature.

Le même constat peut être fait à l'échelle communale (cf. Carte 33) : les communes du Brabant wallon ont, pour la plupart, besoin de logements de deux chambres ou plus. Ceci peut s'expliquer par le fait que les ménages venant de Flandre et de Bruxelles-Capitale et demandant un logement en Brabant wallon sont, en moyenne, plus grands comme nous l'avons vu précédemment dans ce rapport. À l'inverse, dans la plupart des communes du Hainaut, la moyenne de la taille des logements demandés est inférieure à 2 chambres. Cela s'explique, entre autres, par le fait que le Hainaut est la province ayant la plus forte proportion de ménages d'une personne parmi les candidats à un logement public et que très peu de ménages désirent un logement dans une autre province, comme vu précédemment dans ce rapport. Enfin, dans les communes de l'est de la province de Liège, la moyenne de la taille des logements demandés est également assez élevée. Rappelons que les valeurs extrêmes pour les données exprimées en pourcentages peuvent s'expliquer par de faibles effectifs de ménages candidats dans la commune.

Carte 33 : Moyenne du nombre de chambres demandés par les ménages candidats à un logement public par commune\* 1.1.2017



\* Il s'agit ici de la commune demandée par les candidats et non celle où ces derniers résident au moment de leur candidature. Seuls les premiers choix exprimés par les candidats ont été pris en compte.

Dans la suite de cette partie, nous mettons en relation les besoins en logement exprimés par les candidats avec le parc de logements publics existant dans chaque commune. Cette analyse tient compte de la taille des logements (exprimé en nombre de chambres). L'objectif est de se rendre compte de l'adéquation entre le parc existant et la demande actuelle dans chaque commune de Wallonie.

Dans « Les Chiffres-clés du logement public en Wallonie 2016 », nous avons proposé un indice destiné à évaluer l'adéquation entre le parc et la taille des ménages par commune. Nous adaptons ici cet indice à la demande effectivement exprimée dans la commune.

Concrètement, la formule servant à calculer ce nouvel indice est la suivante :

$$\frac{(\text{Nombre de logements de } n \text{ chambres} / \text{Nombre de logements publics})}{(\text{Nombre de logements de } n \text{ chambres demandés} / \text{Nombre de demandes})}$$

L'indice est calculé pour les cinq tailles de logement public enregistrées par les SLSP, c'est-à-dire :

- les studios et logements 1 chambre,
- les logements 2 chambres,
- les logements 3 chambres,
- les logements 4 chambres,
- les logements à 5 chambres et plus.

Cet indice calcule donc le rapport entre la part de logements de n chambres et la part de logements de n chambres demandés par les ménages candidats à un logement public dans chaque commune wallonne. Ceci permet d'indiquer si les ménages des différentes catégories de taille ont une chance équivalente d'accéder à un logement public.

L'indice que nous avons calculé se lit comme suit :

- Si valeur  $< 1$  : il y a un déficit de logements de cette catégorie au vu du nombre de logements de cette taille demandés dans la commune. Si l'indice est nul, cela signifie que la commune ne dispose pas de ce type de logements.
- Si valeur  $= 1$  : il y a adéquation entre la proportion de logements publics de cette taille au sein du parc de logements communal et la proportion de demandes pour ce type de logements dans la commune.
- Si valeur  $> 1$  : la proportion de logements publics de cette taille est trop importante au regard de la proportion des demandes pour des logements de cette taille dans la commune.

La Carte 34 reprend les valeurs de cet indice pour les studios et les logements à 1 chambre pour chaque commune. Rappelons que les ménages isolés sont les plus fréquents parmi les ménages candidats à un logement public. Par ailleurs, dans le parc de logements publics en Wallonie, les logements d'1 chambre sont en troisième position par ordre de fréquence. Les studios, quant à eux, ne représentent qu'une part infime du parc de logements publics. Il en résulte que la majorité des communes wallonnes présentent un déficit très net de logements publics de type studio ou 1 chambre par rapport à la demande au 1.1.2017. Ce constat est particulièrement flagrant en provinces de Hainaut et du Brabant wallon.

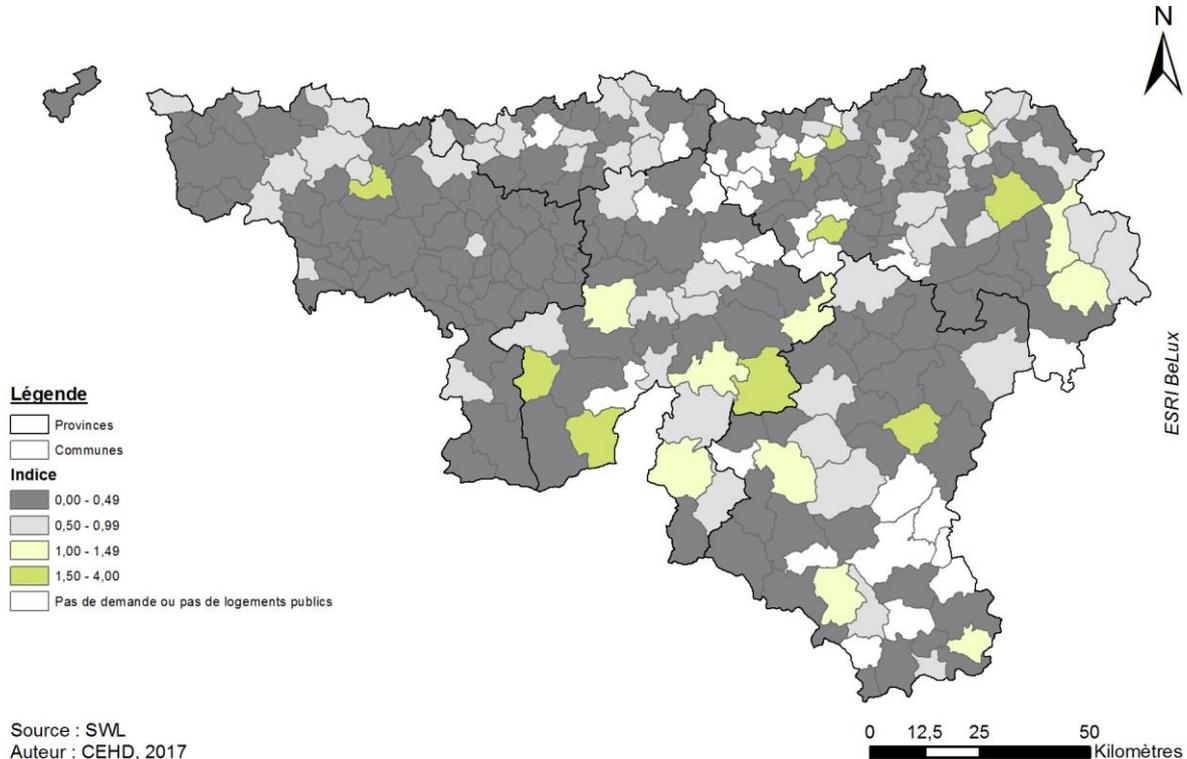
En Wallonie, on ne compte qu'une dizaine de communes pour lesquelles la proportion de studios et de logements 1 chambre au sein du parc public communal est égale (ou presque) à la proportion de candidatures pour ce type de logements dans la commune. Notons que l'égalité entre la proportion de logements de ce type et la proportion de demandes pour ce type de logements ne signifie pas qu'il soit possible pour ces communes de répondre à l'ensemble des demandes. En effet, l'indice comparant des proportions et non des effectifs, il est possible que, dans certaines de ces communes, le nombre de logements de ce type soit bien inférieur au nombre de demandes pour ce type de logements. Dans ce cas-là, il y aura forcément un délai d'attente important avant que toutes les candidatures soit satisfaites.

Notons, de plus, que, même si le nombre de logements de ce type est supérieur au nombre de demandes pour ce type de logements, il peut également y avoir des files d'attente. En effet, la donnée prise en compte pour le calcul de cet indice est le nombre des logements des SLSP présents sur la commune, qu'ils soient occupés ou inoccupés ; l'essentiel des logements étant évidemment occupés. Le nombre de logements se libérant chaque année ne représentant qu'une fraction du nombre de logements publics sur la commune, il n'est pas possible de répondre aux demandes exprimées dans l'ensemble des candidatures dans l'année et il y a forcément un délai d'attente (éventuellement de plusieurs mois) pour les ménages. L'indice présenté ici signifie simplement que la proportion de studios et de logements 1 chambre dans le parc de la commune est proportionnée au nombre de candidatures pour ce type de logements au 01.01.2017.

Les remarques sur la construction de l'indice présentées ici sont évidemment valables pour les autres types de logements. Pour terminer, notons qu'il existe également une dizaine de communes pour lesquels les studios et les logements 1 chambre sont surreprésentés par rapport aux demandes concernant ce type de logements. Là encore, ceci ne signifie pas qu'il n'y ait pas de file d'attente pour ce genre de logements dans la commune. Toutefois, on peut imaginer que l'attente sera moins longue dans ces communes pour les ménages demandant ce type de logements que pour les ménages demandant un type de logements moins fréquent dans ces communes. Un indice très élevé devrait amener à s'interroger sur la nécessité de rééquilibrer le parc et de créer des logements d'une autre catégorie de taille afin de répondre

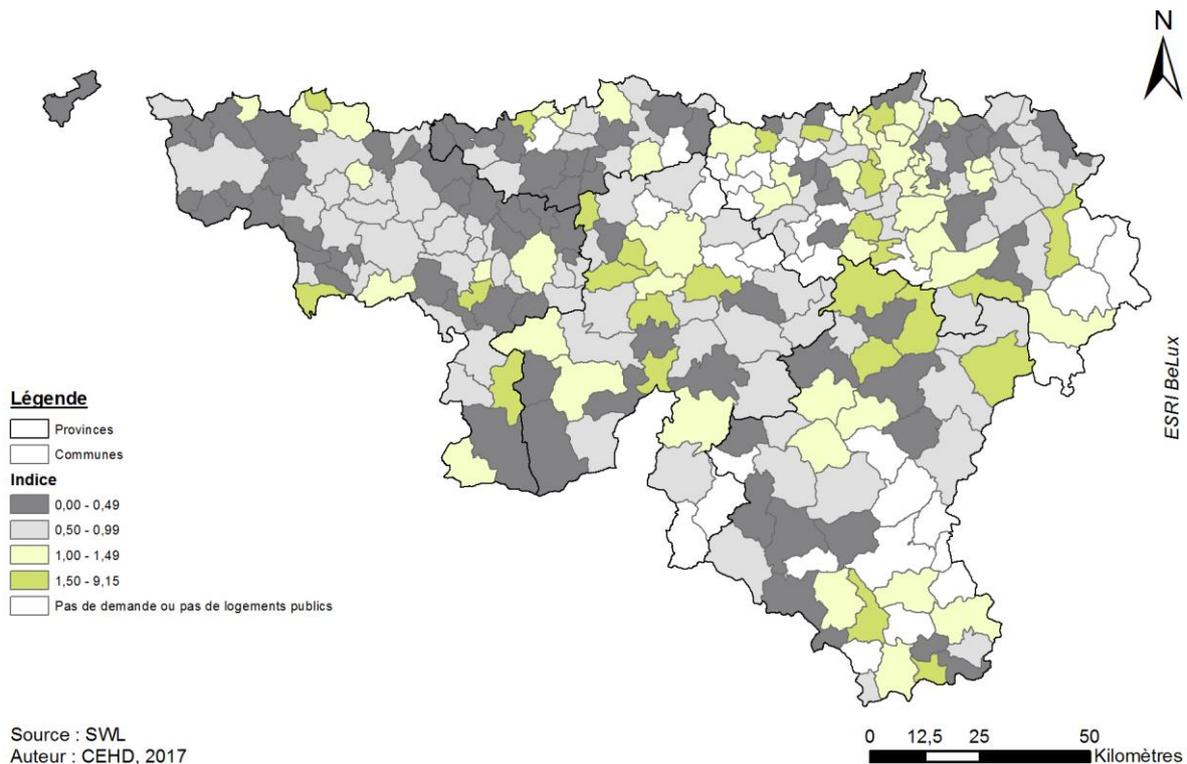
aux besoins d'autres types de ménage. Rappelons enfin que les communes ayant un parc très petit ou ayant peu de demandes peuvent avoir des valeurs d'indice extrêmes.

*Carte 34 : Adéquation du parc des studios et logements 1 chambre à la demande exprimée pour la commune*



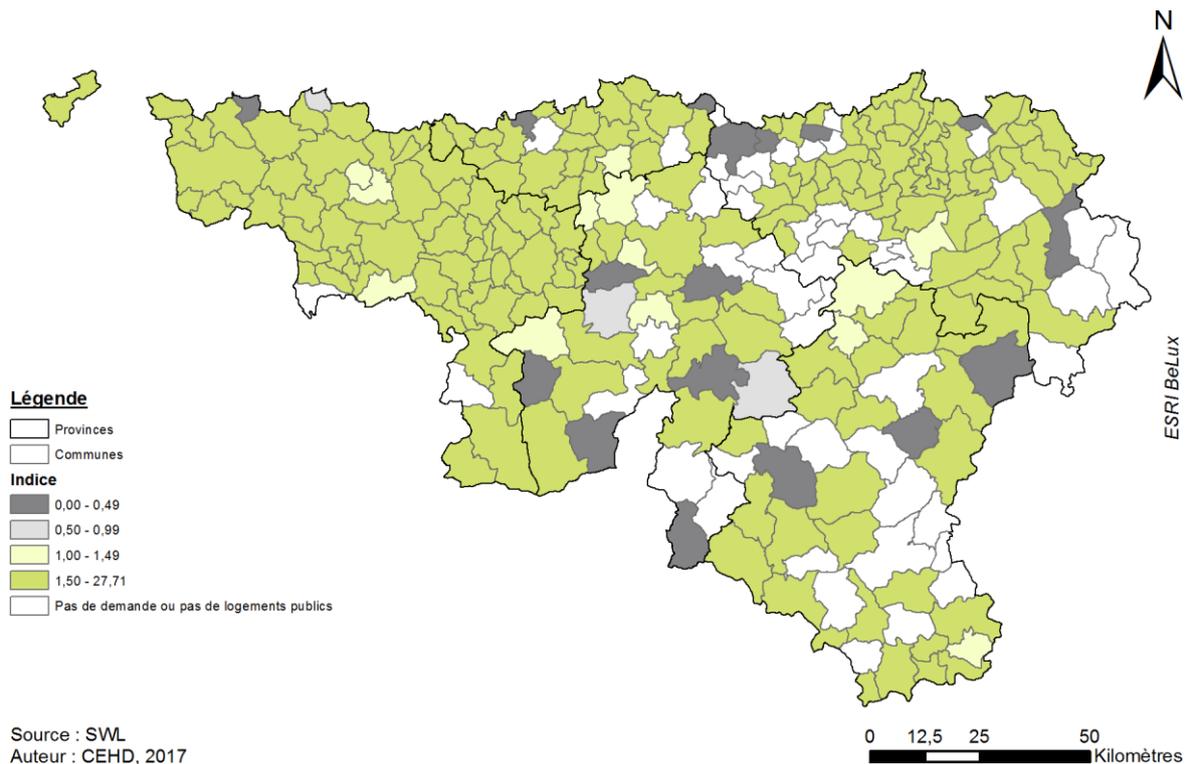
En ce qui concerne la demande de logements publics à deux chambres (*cf.* Carte 35), on constate que la majorité des communes présentent une sous-représentation de logements 2 chambres par rapport à la demande exprimée. Cependant, la disproportion entre le parc et la demande est moindre pour les logements 2 chambres que pour les studios et logements 1 chambre. En effet, les communes caractérisées par une légère sous-représentation des logements 2 chambres par rapport aux candidatures pour ce type de logements (de 0,5 à 0,99) sont plus nombreuses que les communes caractérisées par une forte sous-représentation de ce type de logements (de 0 à 0,49). C'est en Hainaut et en province du Brabant wallon qu'il y a le plus de communes où ce type de logements est sous-représenté. À l'inverse, de nombreuses communes des provinces de Namur (surtout dans la région de Namur) et de Liège (surtout dans la région de Liège) ont un parc proportionné à la demande de logements 2 chambres. Enfin, quelques communes wallonnes présentent des indices élevés voir très élevés (de 1,5 jusqu'à 9,15), ce qui signifie que la proportion de logements 2 chambres dans leur parc est bien supérieure à la proportion des demandes pour ce type de logements dans la commune.

Carte 35 : Adéquation du parc des logements 2 chambres à la demande pour la commune



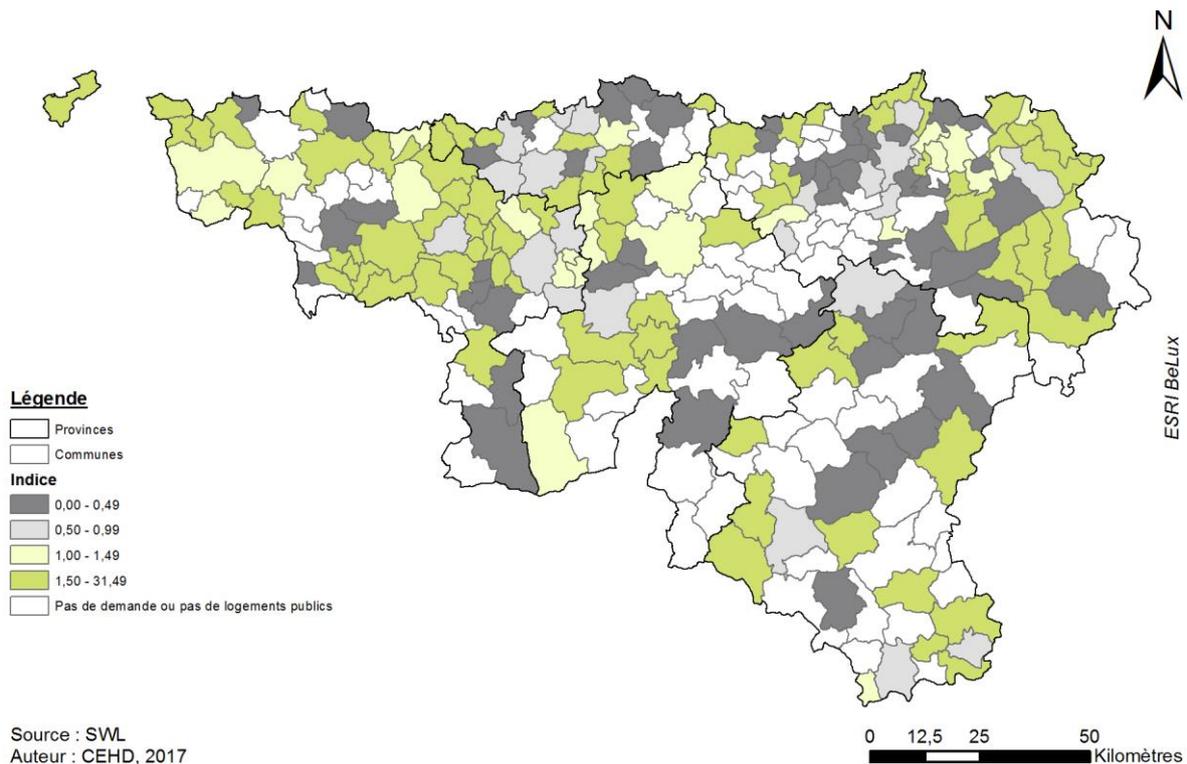
En ce qui concerne l'adéquation du parc de logements publics à trois chambres à la demande, on constate qu'il existe deux types de communes en Wallonie : celles dont la proportion de logements 3 chambres est bien inférieure à la proportion des demandes pour ce type de logements au sein des candidatures et celles pour lesquelles ces proportions sont inversées. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, les logements à trois chambres sont les plus fréquents en Wallonie mais ils ne sont qu'en troisième position du point de vues des demandes. La Carte 36 confirme ce fait dans la mesure où elle montre que la grande majorité des communes présentent un indice très élevé pour ce type de logements (jusqu'à 27,71, soit la deuxième valeur la plus élevée de tous les indices présentés dans cette série de cartes). Il y a donc une surreprésentation de ce type de logements par rapport aux demandes exprimées. Cette surreprésentation implique, de fait, que les candidats à ce type de logements se trouve « avantagés » par rapport aux autres, dans la mesure où leurs chances de trouver à se loger dans le logement public s'en trouvent accrues. Il pourrait donc être judicieux de construire d'autres types de logements afin de rééquilibrer le parc et permettre aux divers types de ménages d'avoir les mêmes chances d'obtenir un logement dans la commune. Notons enfin que quelques communes en Wallonie sont caractérisées par une très forte sous-représentation de ce type de logements par rapport aux demandes.

Carte 36 : Adéquation du parc des logements 3 chambres à la demande pour la commune



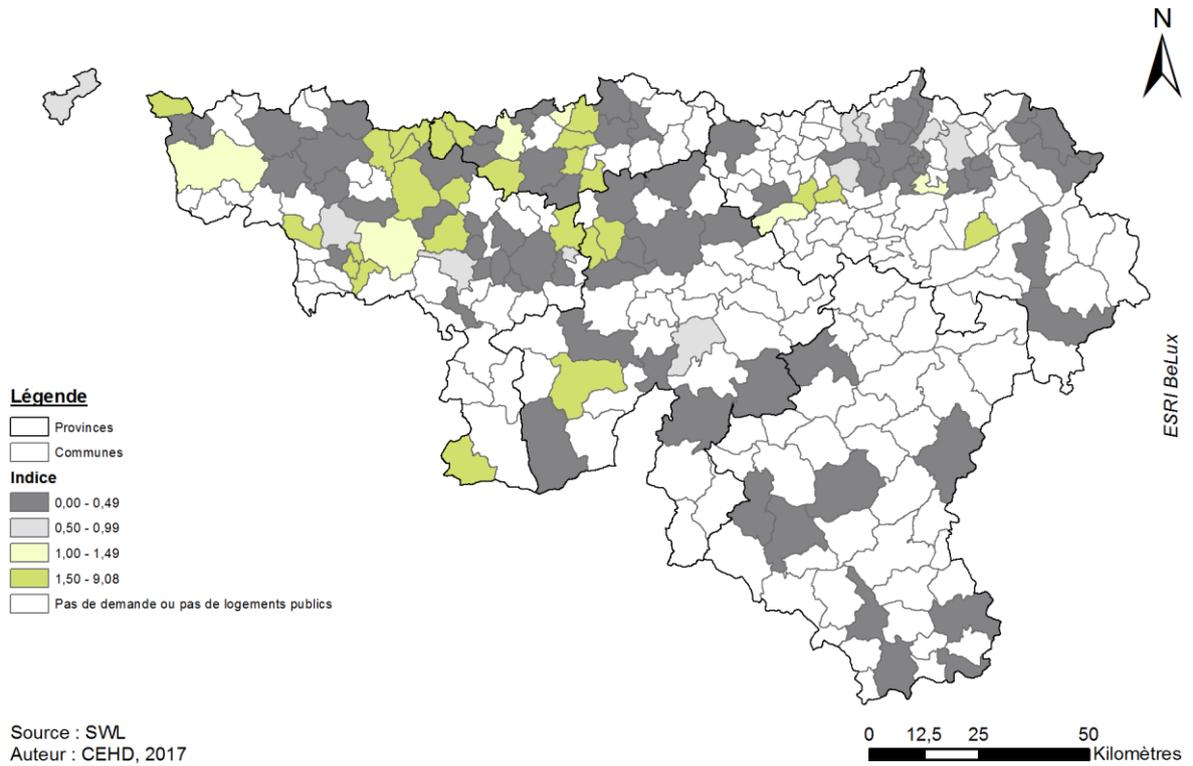
Concernant l'adéquation entre le nombre de logements 4 chambres et le nombre de demandes exprimées (cf. Carte 37), notons que de nombreuses communes n'ont pas de demande pour ce type de logements ou bien ne possèdent pas de logements publics de ce type sur leur territoire. En outre, on constate qu'un nombre important de communes sont caractérisées par une surreprésentation des logements de ce type par rapport à la demande, notamment en Hainaut et en province de Liège. Le nombre de communes pour lesquelles la proportion de logements de ce type est équivalente à la proportion de demandes, est également élevé. C'est le cas des communes de la région de Tournai, Charleroi, Namur, Liège ou encore Verviers. Enfin, il existe des communes avec une forte sous-représentation des logements de ce type. Il s'agit généralement des communes rurales.

Carte 37 : Adéquation du parc des logements 4 chambres à la demande pour la commune



Concernant l'indice d'adéquation entre l'offre et la demande en logements à cinq chambres et plus (cf. Carte 38), remarquons tout d'abord que l'indice n'a pas été calculé pour la majorité des communes car aucune demande pour ce type de logements n'y a été exprimé ou bien parce qu'elles ne possèdent pas de logements publics de ce type sur leur territoire. En dehors de ces communes, la plupart des communes sont caractérisées par une forte sous-représentation ou une forte surreprésentation de ce type de logements par rapport à la demande. Ceci peut en partie s'expliquer par le faible nombre de ménages ayant besoin logements de 5 chambres (ou plus) et le faible nombre de logements de ce type. Une faible variation de l'un ou l'autre composant peut faire fortement osciller l'indice d'adéquation. Il est par conséquent difficile de tirer des conclusions à long terme pour cette catégorie de logements.

Carte 38 : Adéquation du parc des logements 5 chambres et plus à la demande pour la commune



## Partie 3 : Les attributions, radiations et refus en 2016

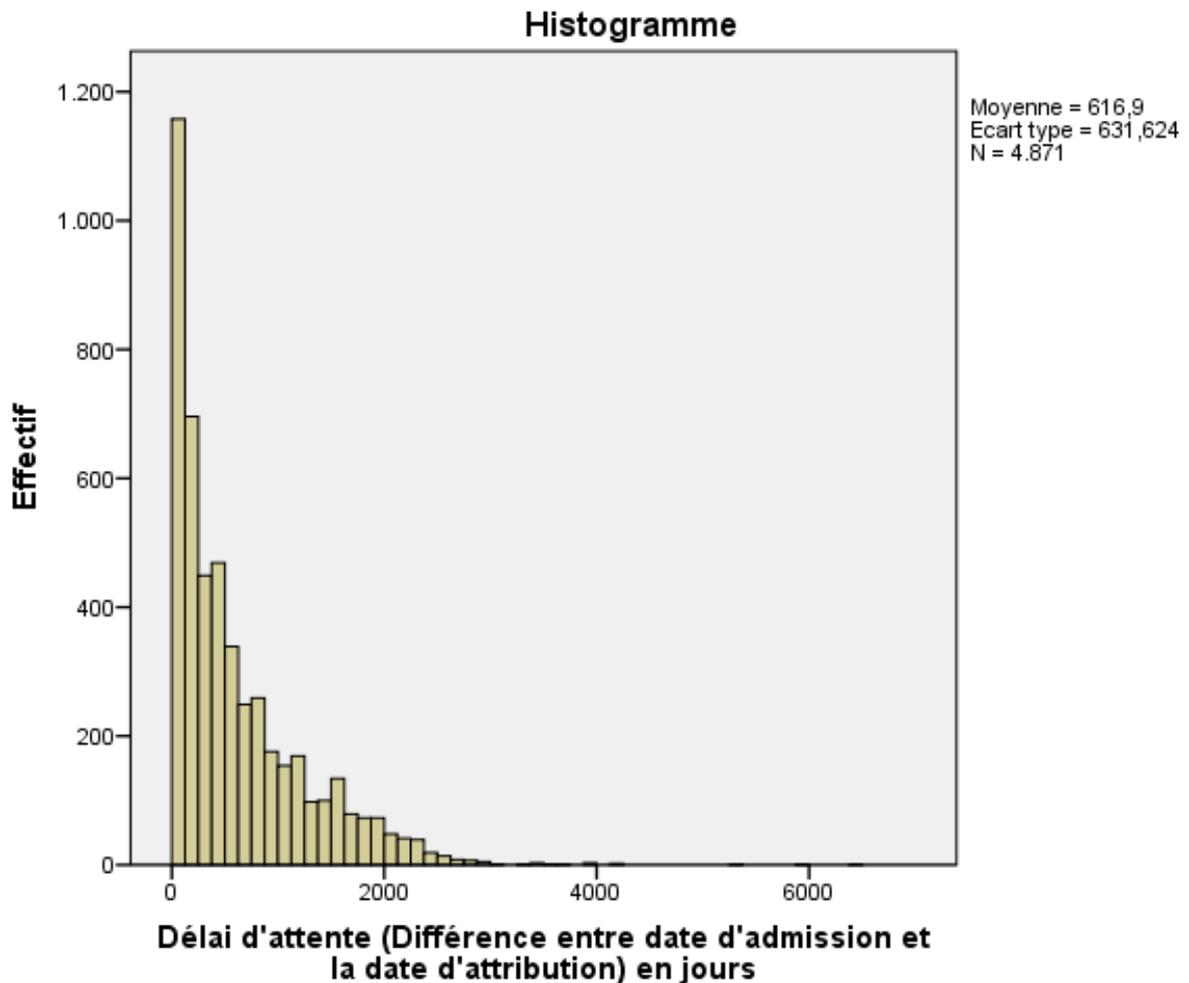
La troisième et dernière partie de ce rapport est consacrée à la présentation de quelques chiffres sur les ménages qui étaient candidats lors de l'année 2016 et qui au 1.1.2017 ne l'étaient plus soit parce qu'un logement leur a été attribué durant l'année 2016, soit parce qu'ils se sont vu radiés des candidats à un logement public. Pour les candidats s'étant vus attribuer un logement, nous analysons le temps qu'ils ont dû attendre entre leur date d'admission et leur date d'attribution. Quant aux radiations, nous en présentons la distribution en fonction du motif. Enfin, un focus est effectué sur les chiffres des candidats ayant refusé un logement qui leur avait été proposé.

### 1. Les ménages auxquels un logement public a été attribué en 2016

#### 1.1. Le délai d'attente des attributions

Lors de l'année 2016, les SLSP ont attribué un logement public à 4.871 ménages. Le Graphique 25 présente la distribution de ces ménages selon le temps qu'ils ont attendu avant d'obtenir un logement. En moyenne, les ménages qui ont obtenu un logement en 2016 ont dû attendre 616,9 jours soit 1 an, 8 mois et 8 jours.

Graphique 25 : Distribution du nombre de ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 en fonction de la date d'admission et de la date d'attribution



Source : SWL

Champ : 4.871 ménages candidats auxquels un logement public a été attribué

Le délai d'attente minimum en 2016 était de 0 jour, le délai maximum était de 17 ans, 6 mois et 2 jours (6.394 jours). Un quart des candidats ont eu un délai d'attente inférieur ou égal à 4 mois et 8 jours, la moitié un délai d'attente inférieur ou égal à 1 an, 1 mois et 12 jours et les trois-quarts un délai d'attente inférieur ou égal à 2 ans, 5 mois et 22 jours (cf. Tableau 18).

*Tableau 18 : Statistiques de la distribution du nombre de ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 en fonction de la date d'admission et de la date d'attribution*

Délai d'attente (en jours)		
<b>Moyenne</b>	616,9	soit, 1 an 8 mois 8 jours
<b>Minimum</b>	0	soit, 0 jour
<b>Centiles 25</b>	130	soit, 4 mois 8 jours
<b>Médiane</b>	408	soit, 1 an 1 mois 12 jours
<b>Centiles 75</b>	905	soit, 2 ans 5 mois 22 jours
<b>Maximum</b>	6.394	soit, 17 ans 6 mois 2 jours

Source : SWL

Champ : 4.871 ménages candidats auxquels un logement public a été attribué

## 1.2. Le délai d'attente selon le type de ménage

Le temps d'attente pouvant varier fortement d'un type de candidature à l'autre, les analyses suivantes essaient d'identifier les facteurs influençant celui-ci à la hausse ou à la baisse.

Il apparaît, qu'en 2016, le type de ménages ayant le temps d'attente le plus faible sont les pères isolés avec enfants avec un temps d'attente moyen de 1 an, 4 mois et 20 jours (507 jours, cf. Tableau 19), suivi par les mères isolées avec enfants dont le temps d'attente moyen est plus long d'un mois (537,8 jours). Viennent ensuite les couples sans enfant dont le temps d'attente moyen est de 1 an 7 mois et 28 jours (605,9 jours) et les couples avec enfants pour lesquels celui-ci est de 1 an 9 mois et 3 jours (642,4 jours). Les ménages d'une personne ont un délai d'attente moyen d'1 an et 11 mois (700,5 jours). Enfin, les ménages multifamiliaux ont le plus long délai d'attente avec 2 ans, 11 mois et 8 jours. Notons cependant qu'étant donné le très faible nombre de ces ménages (17 unités), il se pourrait que ce temps d'attente moyen soit fortement influencé par la situation d'un nombre très restreint de ménages (ceux-ci pesant davantage sur la moyenne que dans un groupe plus grand) et qu'il ne reflète pas la situation que connaissent généralement ce type de ménage.

*Tableau 19 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 par type de ménage*

	Délai d'attente (en jours)		Nombre
<b>Père isolé avec enfant(s)</b>	507	soit, 1 an 4 mois 20 jours	455
<b>Mère isolée avec enfant(s)</b>	537,8	soit, 1 an 5 mois 20 jours	1.382
<b>Couple sans enfant</b>	605,9	soit, 1 an 7 mois 28 jours	291
<b>Couple avec enfant(s)</b>	642,4	soit, 1 an 9 mois 3 jours	1.217
<b>Indéterminé</b>	665,3	soit, 1 an 9 mois 26 jours	65
<b>Ménage d'une personne</b>	700,5	soit, 1 an 11 mois	1.444
<b>Ménage multifamilial</b>	1.073,8	soit, 2 ans 11 mois 8 jours	17

Source : SWL

Champ : 4.871 ménages candidats auxquels un logement public a été attribué

## 1.3. Le délai d'attente selon la catégorie de revenu des ménages

L'analyse des délais d'attente en fonction de la catégorie de revenus des ménages (cf. Tableau 20) montre que les ménages ayant le temps d'attente le plus court en moyenne en 2016 sont les ménages moyens (9 mois et 30 jours, soit 304 jours). Cet état de fait peut s'expliquer d'une part par la faible demande de ce type de ménages et, d'autre part, par la relativement grande proportion de logements qui sont réservés à cette catégorie de revenus. Les ménages modestes ont un délai d'attente moyen de 1 an, 7 mois et 1 jour (579 jours) et enfin, les ménages précaires ont le temps d'attente moyen le plus long avec 1 an 9 mois et 11 jours (650,1 jours) qui peut s'expliquer par la forte demande de ce type de ménage.

*Tableau 20 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 par catégorie de revenu des ménages*

	Délai d'attente (en jours)		Nombre
<b>Moyen</b>	304	soit, 9 mois 30 jours	178
<b>Modeste</b>	579	soit, 1 an 7 mois 1 jour	1.410
<b>Précaire</b>	650,1	soit, 1 an 9 mois 11 jours	3.283

Source : SWL

Champ : 4.871 ménages candidats auxquels un logement public a été attribué

#### 1.4. Le délai d'attente selon les priorités

Nous analysons maintenant le temps d'attente moyen en fonction des priorités auxquelles les ménages peuvent prétendre. Le Tableau 21 présente de manière exhaustive le temps d'attente moyen selon le type de priorité. Nous soulignons ici quelques chiffres intéressants.

Hormis les priorités concernant moins de 15 ménages, les priorités correspondant aux délais d'attente les plus courts sont les « événements calamiteux » avec 10 mois et 25 jours (329,5 jours) et les « violences intrafamiliales » avec 4 mois et 28 jours (149,5 jours). Ces deux priorités semblent donc heureusement efficaces pour reloger les ménages vivant des situations d'urgences. À l'inverse, les priorités « Logement inhabitable » et « Logement surpeuplé » correspondent aux temps d'attente les plus longs avec respectivement 1 an, 11 mois et 17 jours et 2 ans, 2 mois et 8 jours. Ceci peut s'expliquer par le fait que ces priorités octroient un nombre de points de priorité moindre.

Tableau 21 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 par priorité

	Délai d'attente (en jours)		Nombre
Rénovation urbaine	60	soit, 1 mois 30 jours	1*
Violences intrafamiliales	149,5	soit, 4 mois 28 jours	181
Mineur autonome	220,3	soit, 7 mois 7 jours	6*
Événement calamiteux	329,5	soit, 10 mois 25 jours	21
Caravane, chalet, abri précaire - plan HP1	344,9	soit, 11 mois 10 jours	340
Sans abri	382,3	soit, 1 an 17 jours	1.458
Location de moins de 6 mois	419,6	soit, 1 an 1 mois 24 jours	217
Perte du travail < 12 mois	432,2	soit, 1 an 2 mois 6 jours	254
Caravane, chalet, abri précaire - plan HP2	435,5	soit, 1 an 2 mois 9 jours	24
Ancien ouvrier mineur	489,6	soit, 1 an 4 mois 3 jours	5*
Bail résilié	611,4	soit, 1 an 8 mois 3 jours	306
Revenus < 30.100€	628,7	soit, 1 an 8 mois 20 jours	1.872
Précarité	698,3	soit, 1 an 10 mois 29 jours	238
Handicapé/personne à mobilité réduite	704,6	soit, 1 an 11 mois 5 jours	879
Logement inhabitable	717,3	soit, 1 an 11 mois 17 jours	389
Logement surpeuplé	799,1	soit, 2 ans 2 mois 8 jours	139
Accident de travail	808,5	soit, 2 ans 2 mois 17 jours	13*
Prisonnier/Invalide de guerre	1.098	soit, 3 ans 2 jours	2*
Maladie professionnelle	1.176	soit, 3 ans 2 mois 19 jours	6*
Exproprié	.	.	0*
Ancien prisonnier politique ou ayant droit	.	.	0*

Source : SWL

Champ : 4.871 ménages candidats auxquels un logement public a été attribué

*Nota Bene* : Un ménage peut être concerné par plusieurs difficultés

*Nota Bene* : les données en *italique* correspondent à un nombre de ménages concernés de 15 ou moins

Le temps d'attente en fonction du nombre de points de priorité du ménage est présenté dans le Tableau 22 et le Graphique 26. Il apparaît que plus un ménage possède de points de priorités moins son temps d'attente sera long. Ceci indique que le système des points de priorités semble effectivement fonctionner.

Tableau 22 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 en fonction du nombre de points de priorité du ménage

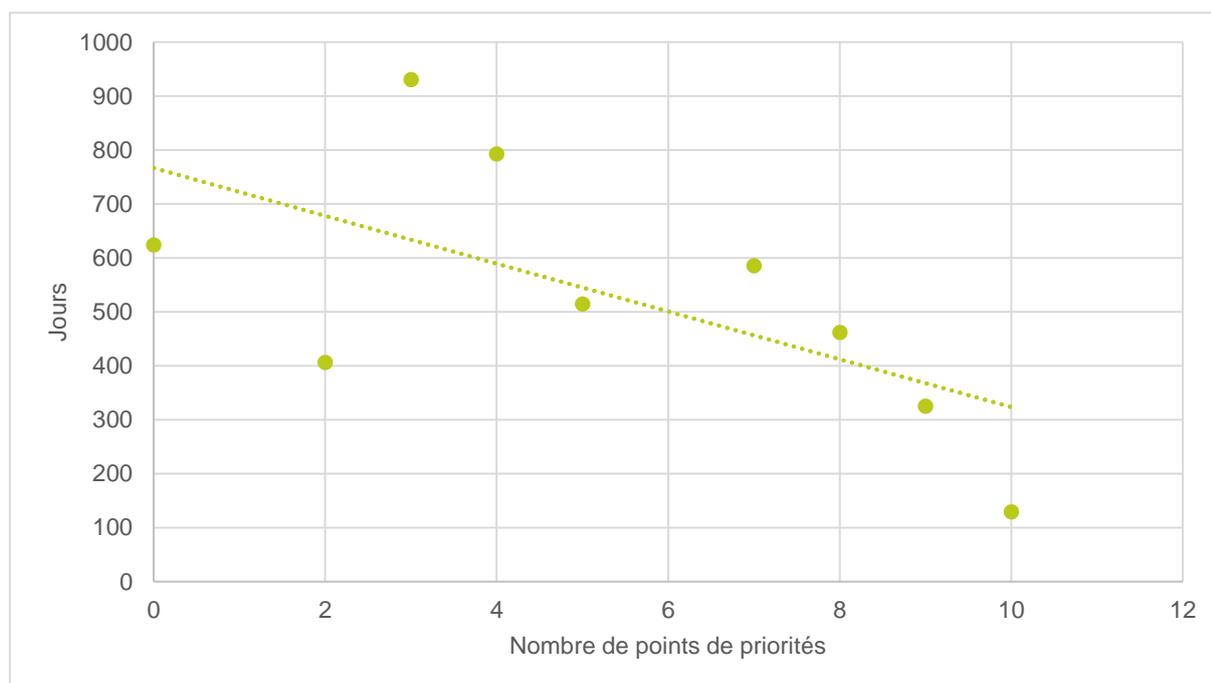
Nombre total de points de priorités	Délai d'attente (en jours)		Nombre
10	129,4	soit, 4 mois 8 jours	168
9	325,7	soit, 10 mois 21 jours	488
2	406,5	soit, 1 an 1 mois 11 jours	2*
8	462	soit, 1 an 3 mois 5 jours	772
5	515	soit, 1 an 4 mois 28 jours	647
7	586	soit, 1 an 7 mois 8 jours	184
0	624	soit, 1 an 8 mois 15 jours	711
4	793,2	soit, 2 ans 2 mois 2 jours	1.348
3	930,8	soit, 2 ans 6 mois 18 jours	551

Source : SWL

Champ : 4.871 ménages candidats auxquels un logement public a été attribué

*Nota Bene* : les données en italique correspondent à un nombre de ménages concernés inférieur ou égal à 15

Graphique 26 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 en fonction du nombre de points de priorité du ménage



Source : SWL

## 1.5. Le délai d'attente selon la taille des ménages

Du point de vue de la composition des ménages, on constate que les ménages ayant le temps d'attente le plus court sont ceux de 3 personnes avec 1 an, 5 mois et 9 jours d'attente moyenne (526,4 jours, cf. Tableau 23). À l'inverse, les ménages de 9 personnes et plus ont le temps d'attente moyen le plus long, avec 4 ans 6 mois et 26 jours (1.669,3 jours). Notons que ces ménages et ceux de 8 personnes sont peu nombreux et leur moyenne peut varier fortement d'un ménage à l'autre. Toutefois, leur temps d'attente moyen semble suivre une

certaine tendance (cf. Graphique 27). En effet, on constate sur ce graphique que le temps d'attente moyen a tendance à être plus faible pour les ménages composés de 2 à 4 personnes que pour les ménages plus grands. Ceci s'explique par une forte prédominance des logements à 3 chambres dans le parc de logements publics en Wallonie comme nous l'avons rappelé précédemment.

**Tableau 23 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 selon la taille des ménages**

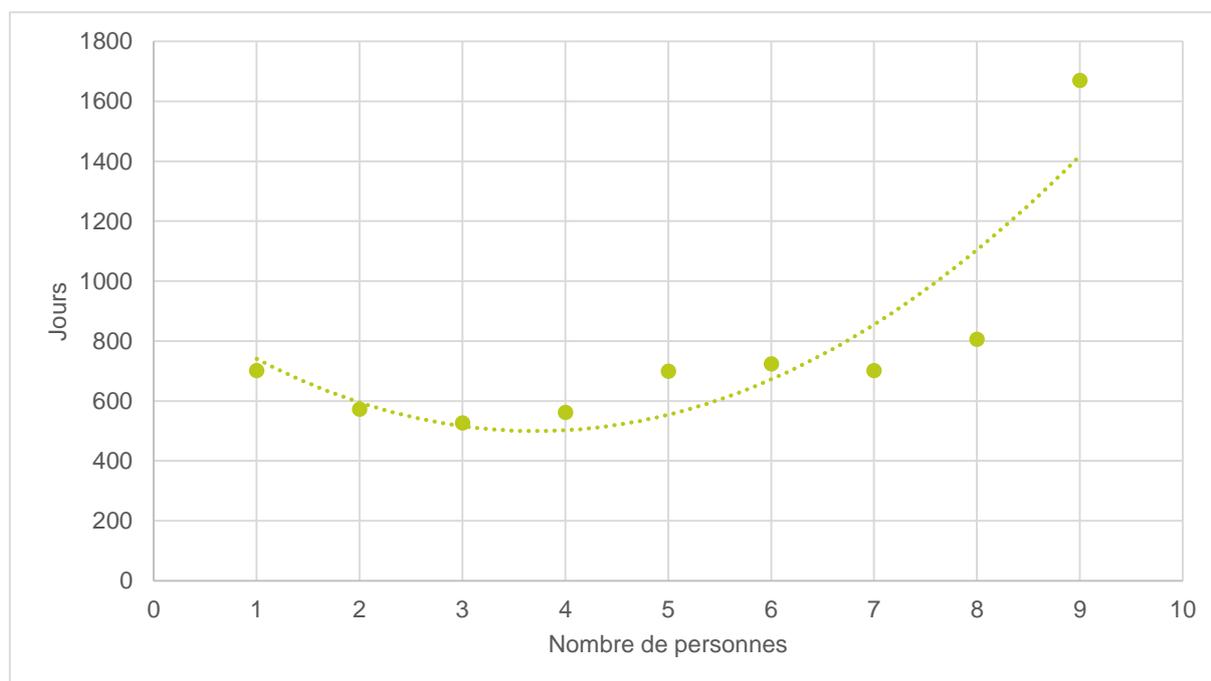
	Délai d'attente (en jours)		Nombre
<b>3 personnes</b>	526,4	soit, 1 an 5 mois 9 jours	1.033
<b>4 personnes</b>	561,5	soit, 1 an 6 mois 14 jours	696
<b>2 personnes</b>	572,5	soit, 1 an 6 mois 25 jours	1.095
<b>5 personnes</b>	699	soit, 1 an 10 mois 29 jours	401
<b>1 personne</b>	700,5	soit, 1 an 11 mois	1.444
<b>7 personnes</b>	701,4	soit, 1 an 11 mois 1 jour	48
<b>6 personnes</b>	723,8	soit, 1 an 11 mois 24 jours	136
<b>8 personnes</b>	805,7	soit, 2 ans 2 mois 14 jours	12*
<b>9 personnes et plus</b>	1.669,3	soit, 4 ans 6 mois 26 jours	6*

Source : SWL

Champ : 4.871 ménages candidats auxquels un logement public a été attribué

*Nota Bene* : les données en *italique* correspondent à un nombre de ménages concernés de 15 ou moins

**Graphique 27 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 par taille des ménages**



Source : SWL

## 1.6. Le délai d'attente selon la taille de logement proportionnée aux ménages

Le temps d'attente en fonction de la taille du logement nécessaire au ménage est présenté dans le Tableau 24 et le Graphique 28. On constate que le temps d'attente le plus long correspond aux ménages ayant besoin d'un logement à 5 chambres et plus (2 ans, 5 mois et 2 jours, soit 885 jours). À l'inverse, les ménages pour lesquels le temps d'attente moyen est le plus court sont ceux ayant besoin d'un logement à 3 chambres avec 1 an, 6 mois et 10 jours. De façon similaire à la distribution du temps d'attente en fonction de la taille des ménages, il semble que les ménages de petite taille et ceux de très grande taille ont des temps d'attente moyens plus élevés que ceux de taille moyenne (c'est-à-dire ceux ayant besoin de logements de 2 et 3 chambres).

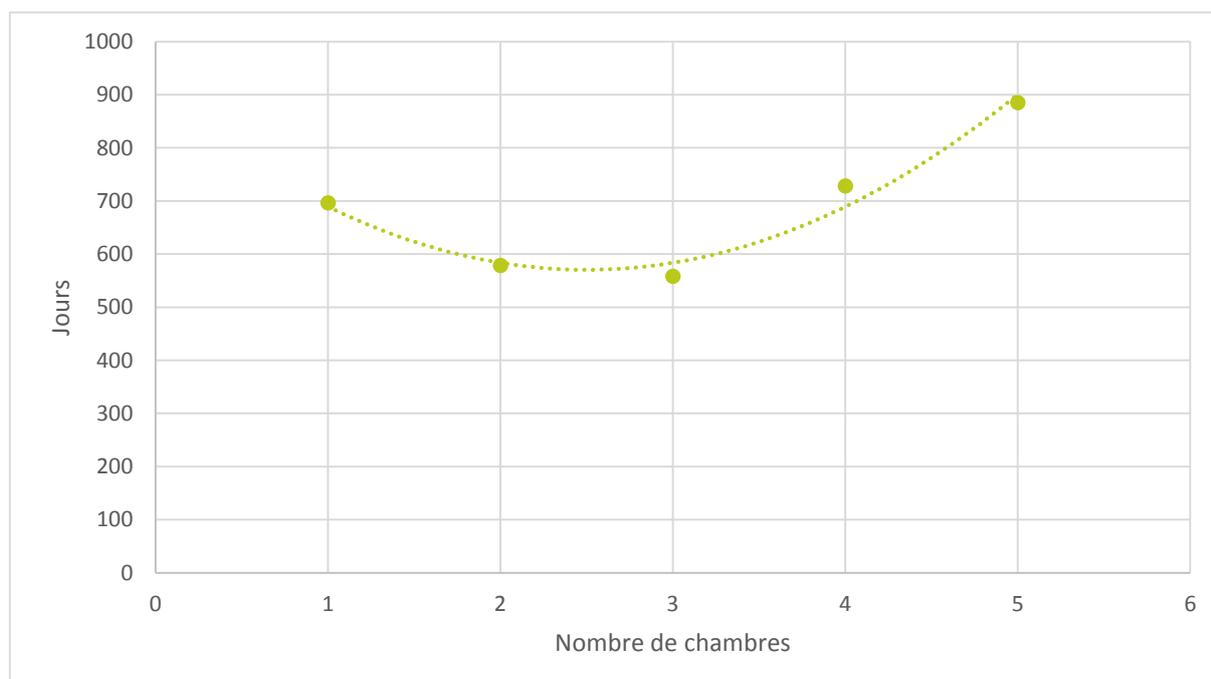
*Tableau 24 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 en fonction du nombre de chambres dont le ménage a besoin*

	Délai d'attente (en jours)	Nombre
<b>3 chambres</b>	558 soit, 1 an 6 mois 10 jours	1.249
<b>2 chambres</b>	578,7 soit, 1 an 7 mois	1.984
<b>1 chambre</b>	696,1 soit, 1 an 10 mois 26 jours	1.301
<b>4 chambres</b>	728,2 soit, 1 an 11 mois 28 jours	281
<b>5 chambres et plus</b>	885 soit, 2 ans 5 mois 2 jours	56

Source : SWL

Champ : 4.871 ménages candidats auxquels un logement public a été attribué

*Graphique 28 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 en fonction du nombre de chambres dont le ménage a besoin*



Source : SWL

## 1.7. Le délai d'attente selon le type de logements demandé (maison ou appartement)

Le temps d'attente moyen des ménages auxquels un logement public a été attribué en 2016 a été également calculé en fonction du type de logements demandé (cf. Tableau 25). On constate que les ménages qui demandent une maison (ou sont indifférents) ont un temps d'attente moyen plus court : 1 an, 7 mois et 20 jours (598,4 jours) ; ceux qui demandent un appartement ont un temps d'attente moyen de 2 ans et 10 jours (740,1 jours).

Tableau 25 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 par type de logements demandé

	Délai d'attente (en jours)		Nombre
<b>Maison</b>	598,4	soit, 1 an 7 mois 20 jours	1.107
<b>Indifférent</b>	604,1	soit, 1 an 7 mois 26 jours	3.307
<b>Appartement</b>	740,1	soit, 2 ans 10 jours	446
<b>Non indiqué</b>	1.330,6	soit, 3 ans 7 mois 22 jours	11*

Source : SWL

Champ : 4.871 ménages candidats auxquels un logement public a été attribué

Nota Bene : les données en *italique* correspondent à un nombre de ménages concernés inférieur ou égal à 15

## 1.8. Le délai d'attente en fonction du choix de localisation des ménages

Enfin, en ce qui concerne la demande de localisation, on constate que les ménages demandant en premier choix un logement dans une autre province que la leur ont un temps d'attente moyen plus court (1 an 5 mois et 1 jour, soit 518 jours) que ceux qui demandent un logement dans leur commune de résidence (cf. Tableau 26) pour lesquels le temps d'attente moyen s'élève à 1 an, 9 mois et 9 jours (648,7 jours).

Tableau 26 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 selon la localisation du logement demandé

	Délai d'attente (en jours)		Nombre
<b>Autre province</b>	518	soit, 1 an 5 mois 1 jour	261
<b>Même province</b>	596,5	soit, 1 an 7 mois 18 jours	790
<b>Commune limitrophe</b>	600,5	soit, 1 an 7 mois 22 jours	1.647
<b>Même commune</b>	648,7	soit, 1 an 9 mois 9 jours	2.173

Source : SWL

Champ : 4.871 ménages candidats auxquels un logement public a été attribué

Etant donné que les ménages candidats peuvent exprimer de 1 à 5 choix de localisation, nous avons calculé le temps d'attente moyen en fonction du nombre de choix exprimés par les ménages. Ce calcul permet de constater que le nombre de choix effectués influe peu sur le temps d'attente des candidats. En effet, il y a seulement un mois de différence entre le temps d'attente moyen le plus long (3 choix) et le plus court (4 choix, cf. Tableau 27).

*Tableau 27 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 selon le nombre de localisation demandé*

Nombre de choix de localisation	Délai d'attente (en jours)	Nombre
4	599,3 soit, 1 an 7 mois 21 jours	637
1	616,5 soit, 1 an 8 mois 8 jours	934
5	617 soit, 1 an 8 mois 8 jours	2.199
2	626,4 soit, 1 an 8 mois 18 jours	545
3	628 soit, 1 an 8 mois 19 jours	556

Source : SWL

Champ : 4.871 ménages candidats auxquels un logement public a été attribué

Le dernier tableau présenté ici indique le temps d'attente moyen en fonction du type de localisation demandé. En effet, lorsqu'ils choisissent la localisation de leur futur logement, les ménages peuvent choisir de sélectionner jusqu'à 5 communes (entités) ou jusqu'à 5 anciennes communes. Force est de constater que le temps d'attente moyen est plus court pour les ménages ayant choisi des nouvelles communes (1 an, 6 mois et 12 jours soit, 559,6 jours) alors qu'il est plus long de 4 mois pour les ménages ayant choisi des anciennes communes (cf. Tableau 28).

*Tableau 28 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 selon le type de localisation choisi (nouvelles communes ou anciennes communes)*

	Délai d'attente (en jours)	Nombre
<b>Nouvelle commune</b>	559,6 soit, 1 an 6 mois 12 jours	2.866
<b>Ancienne commune</b>	698,8 soit, 1 an 10 mois 29 jours	2.005

Source : SWL

Champ : 4.871 ménages candidats auxquels un logement public a été attribué

## 2. Les candidatures radiées en 2016

Le nombre de ménages qui ont été radiés de la base de données des candidatures à un logement public était de 14.474 ménages au 31.12.2016 (cf. Tableau 29). La majeure partie de ces radiations est due à une non confirmation de la candidature de la part des ménages (65,5%). Viennent ensuite les ménages dont la candidature est hors condition ; ils représentent 21% du total. Le reste des radiations regroupe diverses autres causes (doublon, faute administrative, refus d'attribution). Notons que le nombre de radiations est en baisse par rapport à l'année 2013 : il est passé de 17.502 à 14.474 unités.

Tableau 29 : Nombre de ménages ayant été radiés entre 2013 et 2016

Causes		2016	2015	2014	2013
<b>Doublon</b>	nombre	143	151	420	317
	%	1,0%	1,0%	3,4%	1,8%
<b>Faute Administrative</b>	nombre	397	146	223	177
	%	2,7%	1,0%	1,8%	1,0%
<b>Hors Condition</b>	nombre	3.052	3.407	3.225	4.049
	%	21,1%	23,1%	26,1%	23,1%
<b>Non Confirmation</b>	nombre	9.477	9.787	7.357	12.240
	%	65,5%	66,3%	59,6%	69,9%
<b>Refus d'Attribution</b>	nombre	1.405	1.269	1.122	719
	%	9,7%	8,6%	9,1%	4,1%
<b>Total</b>	nombre	<b>14.474</b>	<b>14.760</b>	<b>12.347</b>	<b>17.502</b>
	%	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : SWL

Champ : Ménages radiés

### 3. Les candidats ayant refusé un logement public en 2016

Les ménages candidats à un logement public ont la possibilité de refuser un logement qui leur a été proposé. Les ménages qui refusent deux fois un logement voient leur candidature radiée. Durant l'année 2016, il y a eu 4.638 refus d'un logement par les ménages candidats. 69% de ces refus correspondent au premier refus d'un ménage et 30,5% à un deuxième refus (cf. Tableau 30). Les troisièmes refus sont marginaux (possibilité d'une 3<sup>ème</sup> proposition en cas d'acceptation par la slsp de la dérogation à la radiation de la candidature suite au second refus de logement). Notons que le nombre de refus sur une année a augmenté chaque année depuis 2013, où le nombre de refus était de 3.397. De plus, la part des premiers refus a diminué au détriment de la part des deuxièmes refus.

Tableau 30 : Nombre de refus des ménages candidats à un logement public entre 2013 et 2016

Causes des radiations		2016	2015	2014	2013
<b>Nombre de 1er refus enregistrés dans l'année</b>	nombre	3.201	3.147	2.926	2.756
	%	69,0%	70,4%	71,7%	81,1%
<b>Nombre de 2ème refus enregistrés dans l'année</b>	nombre	1.415	1.304	1.140	635
	%	30,5%	29,2%	27,9%	18,7%
<b>Nombre de 3ème refus enregistrés dans l'année</b>	nombre	22	20	15	6
	%	0,5%	0,4%	0,4%	0,2%
<b>Total</b>	nombre	<b>4.638</b>	<b>4.471</b>	<b>4.081</b>	<b>3.397</b>
	%	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : SWL

Champ : Ménages candidats à un logement public

## Conclusion

Concernant la distribution géographique des candidatures, ce rapport a montré que les ménages candidats à un logement public se répartissent de manière similaire à la distribution du parc de logements publics en Wallonie, c'est-à-dire le long de la dorsale wallonne et dans les villes. Ceci ne signifie pas pour autant que le nombre de demandes est corrélée au nombre de logements publics (ou, autrement dit, que plus une commune crée de logements publics, plus il y a de candidats au logement public dans cette commune). En effet, il apparaît que le nombre de ménages candidats à un logement public est davantage corrélé au nombre de ménages privés par commune qu'au nombre de logements publics. Le nombre de demandes pour un logement public est avant tout proportionnel à la taille de la population par commune.

Concernant la taille des ménages candidats, la moyenne est de 2,24 personnes par ménages. La taille de ménages la plus fréquemment rencontrée dans les candidatures est le ménage d'une personne. En effet, près d'un ménage candidat sur deux est composé d'une seule personne. L'analyse des candidatures montre que plus les ménages sont grands, moins ils sont représentés parmi les candidatures. Du point de vue de la composition du ménage, le type de ménages le plus fréquent après les ménages composés d'une personne est le ménage constitué d'une mère célibataire avec au moins un enfant de moins de 25 ans. En effet, plus d'un ménage sur cinq est de ce type. Viennent ensuite les ménages constitués d'un couple avec au moins un enfant de moins de 25 ans qui représentent près d'un ménage sur cinq. Les autres types de ménages représentent, tous ensemble, 15% des candidatures restantes. Notons que si la distribution des types et des tailles de ménages est similaire entre les provinces wallonnes, elle est différente pour les candidats résidant hors de la Wallonie (Flandre et région Bruxelles-Capitale). En effet, pour ces régions, les ménages sont en moyenne plus nombreux et sont majoritairement constitués d'un couple avec au moins un enfant de moins de 25 ans ; les ménages d'une personne arrivant seulement en deuxième position.

Pour ce qui concerne les revenus, les ménages candidats résidant en Brabant wallon disposent du revenu annuel moyen le plus élevé des provinces wallonnes et est similaire à celui des candidats résidant hors de Wallonie. Cet état de fait s'explique peut-être par le niveau des prix immobiliers, plus élevés en Brabant wallon, en Flandre et à Bruxelles-Capitale, qui amène plus de gens à vouloir trouver un logement dans le secteur public. C'est en province de Namur que les candidats ont le plus faible revenu annuel moyen.

Concernant les difficultés rencontrées par les ménages candidats et leur ouvrant droit à des points de priorité, les trois difficultés les plus fréquentes sont le fait d'être un ménage dont les revenus n'excèdent pas les revenus modestes et sont issus au moins en partie d'un travail, d'être handicapé ou personne à mobilité réduite ou d'être reconnu sans abri par un CPAS.

L'analyse des choix de localisation des ménages candidats à un logement public a montré que les ménages candidats sont très peu mobiles, c'est-à-dire que la majorité d'entre eux choisissent en premier choix soit leur commune de résidence actuelle, soit une commune limitrophe. Il en découle logiquement que les provinces les plus demandées sont les provinces de Hainaut et de Liège, car la majorité des ménages candidats y résident. Il s'avère aussi que les provinces les plus attractives (c'est-à-dire les provinces qui attirent le plus de candidats résidant dans une autre province) sont le Brabant wallon et la province de Namur.

Les communes les plus attractives sont les communes morphologiquement urbaines. C'est pourquoi la plupart des choix des candidats se concentrent sur les villes et leur périphérie. À l'inverse, les communes rurales sont généralement peu choisies à l'exception des centres fonctionnellement urbains tels que Bastogne, Marche-en-Famenne, etc.

L'adéquation entre la taille des logements nécessaires pour répondre à la demande et la taille des logements du parc existant a été analysée. Il s'avère qu'il y a une forte dichotomie entre le parc composé majoritairement de logements à 3 chambres et la demande majoritairement composée de logements à 1 chambre. À quelques exceptions près, ce déséquilibre est présent dans toutes les communes wallonnes.

Concernant le délai d'attente entre l'admission de la candidature d'un ménage et l'attribution d'un logement à ce ménage, il apparaît qu'il est en moyenne d'un an, huit mois et huit jours. Certaines candidatures ont des délais d'attente particulièrement longs (jusqu'à 17 ans) mais ces délais d'attente résultent souvent de fortes exigences de la part des ménages candidats (trop peu de choix de communes, peu de mobilité, etc.). La moitié des ménages candidats qui ont obtenu un logement en 2016 ont dû patienter moins d'un an, un mois et treize jours.

Le délai d'attente varie fortement selon les caractéristiques du ménage. En effet, les familles monoparentales ont un délai d'attente plus court que celui des couples, lui-même plus court que celui des ménages d'une personne. De même, les ménages précaires ont un délai d'attente plus long que celui des ménages modestes, lui-même plus long que celui des ménages moyens. La principale explication de cet état de fait est la grande différence d'effectifs pour ces différentes catégories de candidats et la différence dans la proportion de logements qui est réservée à chacune de ces catégories. En raison du grand nombre de logements trois chambres au sein du parc, les ménages qui ont besoin de ce type de logements ont un temps d'attente moins long que les autres. Enfin, plus un ménage possède de points de priorités, plus court est son délai d'attente.

## Bibliographie

Anfrie, M-N. (coord.), Cassilde, S., Kryvobokov, M. & Pradella, S. (2015), Chiffres-clés du logement en Wallonie – 2015, Centre d'Etudes en Habitat Durable, Charleroi

Anfrie M.-N. (coord.) & Gobert O. (2016), Les chiffres-clés du logement public en Wallonie – 2016, Rapport du Centre d'Études en Habitat Durable, Charleroi, 179 pages.

Code wallon du logement et de l'habitat durable

## Annexes

### Annexe 1 : Classement des communes ayant le plus de ménages candidats à un logement public

Commune	Nombre de ménages candidats	Commune	Nombre de ménages candidats pour 1000 habitants
Liège	5.221	Liège	26,5
Charleroi	3.177	Eupen	20,5
Namur	1.460	Seraing	20,5
La Louvière	1.424	Dison	20,0
Seraing	1.317	Verviers	19,6
Mons	1.285	Huy	19,1
Verviers	1.081	Nivelles	18,1
Tournai	820	Saint-Nicolas	17,7
Mouscron	604	La Louvière	17,7
Herstal	573	Comines-Warneton	16,0
Chatelet	511	Chapelle-lez-Herlaimont	15,7
Nivelles	507	Charleroi	15,7
Ottignies-Louvain-la-Neuve	483	Ottignies-Louvain-la-Neuve	15,3
Braine-l'Alleud	467	Tubize	15,3
Wavre	436	Manage	15,2
Saint-Nicolas	427	Farciennes	14,7
Ans	411	Ans	14,6
Huy	407	Kelmis	14,6
Eupen	397	Herstal	14,5
Tubize	389	Quiévrain	14,4
Arlon	352	Marche-en-Famenne	14,2
Manage	351	Dinant	14,1
Dison	303	Chatelet	14,0
Flemalle	301	Mons	13,5
Comines-Warneton	289	Boussu	13,4
Binche	287	Court-Saint-Etienne	13,4
Soignies	274	Dour	13,3
Grâce-Hollogne	268	Namur	13,2
Boussu	265	Wavre	12,9
Fleurus	247	Fleron	12,8

## Annexe 2 : Classement des communes ayant moins de 10 ménages candidats à un logement public

Commune	Nombre de ménages candidats
Daverdisse	1
Donceel	3
Bullingen	3
Verlaine	4
Fauvillers	5
Vresse-sur-Semois	5
Tenneville	5
Clavier	5
Amel	5
Assesse	5
Bertogne	6
Burg-Reuland	6
Jalhay	6
Tinlot	7
Héron	7
Vaux-sur-Sure	7
Trois-Ponts	8
Ouffet	8
Bièvre	8
Crisnee	8
Fexhe-le-Haut-Clocher	8
Manhay	8
Flobecq	8
Butgenbach	8
Etalle	8
Herbeumont	9
Meix-devant-Virton	9
Onhaye	9
Geer	9
Faimés	9
Aubel	9
Tintigny	9
Ferrières	9
Leglise	9

## Annexe 3 : Types de ménages selon le Censur 2011

Typologie des ménages selon le Censur 2011	
Ménages d'une personne	Ménages non-familiaux
Ménages multiples	
Couples maritaux sans enfant résidant avec eux	Ménages unifamiliaux
Couples maritaux avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans résidant avec eux	
Couples maritaux dont le fils (la fille) le (la) plus jeune âgé(e) de 25 ans ou plus réside avec eux	
Couples en partenariat enregistré sans enfant résidant avec eux	
Couples en partenariat enregistré avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans résidant avec eux	
Couples en partenariat enregistré dont le fils (la fille) le (la) plus jeune âgé(e) de 25 ans ou plus réside avec eux	
Couples vivant en union consensuelle sans enfant résidant avec eux	
Couples vivant en union consensuelle avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans résidant avec eux	
Couples vivant en union consensuelle dont le fils (la fille) le (la) plus jeune âgé(e) de 25 ans ou plus réside avec eux	
Ménages constitués d'un père isolé avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans résidant avec lui	
Ménages constitués d'un père isolé dont le fils (la fille) le (la) plus jeune de 25 ans ou plus réside avec lui	
Ménages constitués d'une mère isolée avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans résidant avec elle	
Ménages constitués d'une mère isolée dont le fils (la fille) le (la) plus jeune de 25 ans ou plus réside avec elle	
Ménages multifamiliaux	Ménages multifamiliaux
Indéterminés	Indéterminés

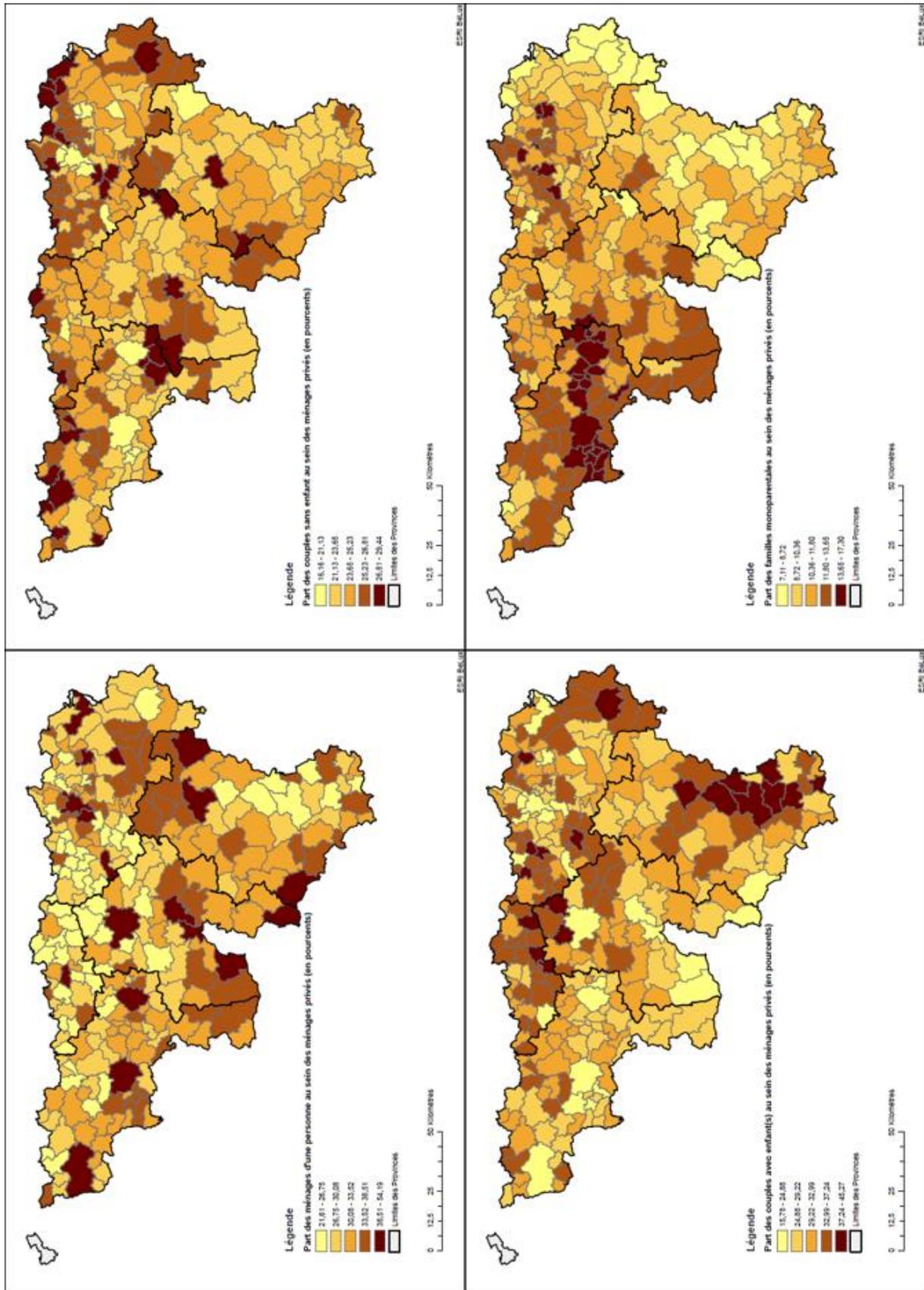
## Annexe 4 : Liste et descriptions des priorités au logement public

Difficultés liées au logement	
Location de moins de 6 mois	Ménage locataire ou occupant un logement de transit ou d'insertion (et se trouve dans les six derniers mois de la location ou de la période d'occupation)
Événement calamiteux	Ménage victime d'un événement calamiteux (ex: inondation, incendie, éboulement, etc.)
Caravane, chalet, abri précaire - plan HP1	Ménage occupant une caravane, un chalet ou un abri précaire à titre de résidence principale dans une zone définie par le plan Habitat permanent, phase 1
Sans abri	Ménage sans abri
Logement inhabitable	Ménage devant quitter un logement reconnu inhabitable ou ayant fait l'objet d'un arrêté d'inhabitabilité
Exproprié	Ménage devant quitter un logement ayant fait l'objet d'un arrêté d'expropriation
Surpeuplé	Ménage devant quitter un logement reconnu surpeuplé ou ayant fait l'objet d'un arrêté de surpeuplement
Bail résilié	Ménage locataire dont le bail est résilié pour occupation personnelle par le propriétaire ou pour travaux importants
Rénovation urbaine	Ménage devant quitter un logement situé dans un périmètre de rénovation urbaine (déterminé réglementairement, et pour lequel un compromis de vente a été signé au profit d'une personne morale de droit public)
Caravane, chalet, abri précaire - plan HP2	Ménage occupant une caravane, un chalet ou un abri précaire, qu'il occupe à titre de résidence principale dans une zone non définie par le plan « Habitat permanent » ou dans une zone définie par le plan « Habitat permanent » s'il est visé par la phase 2 de ce plan
Difficultés personnelles	
Violences intrafamiliales	Un des membres du ménage, sans abri, est victime de violences au sein de sa famille et a quitté son logement dans les 3 mois qui précèdent l'introduction de sa candidature
Revenus < 30.100€	Les revenus imposables globalement du ménage n'excèdent pas les revenus modestes et sont issus, au moins en partie, d'un travail
Mineur autonome	Enfant mineur mis en autonomie et encadré par un service d'aide à la jeunesse
Handicapé/personne à mobilité réduite	Un des membres du ménage est handicapé
Maladie professionnelle	Un des membres du ménage ne peut plus travailler en raison d'une maladie professionnelle
Accident de travail	Un des membres du ménage ne peut plus travailler en raison d'un accident du travail
Perte du travail < 12 mois	Le seul membre du ménage qui travaillait a perdu son emploi dans les 12 derniers mois
Précarité	Ménage en état de précarité bénéficiant de pension(s) légale(s) en application de la réglementation en la matière
Prisonnier - Invalide de guerre	Un des membres du ménage bénéficie d'une pension de prisonnier de guerre ou est invalide de guerre
Ancien prisonnier politique ou ayant droit	Un des membres du ménage est un ancien prisonnier politique ou un de ses ayants droit
Ancien ouvrier mineur	Un des membres du ménage est un ancien ouvrier mineur

## Annexe 5 : Classement des communes les plus demandées selon tous les choix des ménages candidats à un logement social en Wallonie au 1.1.2017

Rang	Commune
1	ANS
2	FLERON
3	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
4	NIVELLES
5	GRACE-HOLLOGNE
6	SAINT-NICOLAS
7	EUPEN
8	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
9	MARCHE-EN-FAMENNE
10	FONTAINE-L'EVEQUE
11	LA HULPE
12	HERSTAL
13	LA CALAMINE
14	FARCIENNES
15	TUBIZE
16	COURT-SAINT-ETIENNE
17	DISON
18	MANAGE
19	AWANS
20	FLEMALLE
21	SERAING
22	AISEAU-PRESLES
23	COMINES-WARNETON
24	SAINT-GHISLAIN
25	WISE

## Annexe 6 : Pourcentage par commune des types de ménages wallons au 1.1.2011



## Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre et part de ménages candidats à un logement public en Wallonie selon la taille du ménage au 1.1.2017 .....	11
Tableau 2 : Distribution des ménages candidats à un logement public en Wallonie selon le type de ménages et lieu de résidence au 1.1.2017.....	15
Tableau 3 : Nombre de ménages candidats à un logement public en Wallonie selon les catégories hommes, femmes et couples avec ou sans enfant et le lieu de résidence au 1.1.2017 .....	22
Tableau 4 : Nombre de ménages candidats à un logement public en Wallonie selon l'âge du chef de ménage et le lieu de résidence au 1.1.2017.....	30
Tableau 5 : Revenu annuel moyen des ménages candidats à un logement public en Wallonie selon le type de ménages au 1.1.2017 .....	39
Tableau 6 : Nombre de ménages candidats à un logement public en Wallonie par catégorie de revenus et par lieu de résidence au 1.1.2017 .....	39
Tableau 7 : Proportion de ménages candidats à un logement public en Wallonie par catégorie de revenus et par type de ménages au 1.1.2017.....	44
Tableau 8 : Nombre de ménages candidats à un logement public en Wallonie selon le nombre de difficultés rencontrées par le ménage et par lieu de résidence au 1.1.2017 .....	46
Tableau 9 : Distribution des ménages candidats à un logement public en Wallonie selon le nombre de difficultés rencontrées par le ménage et par lieu de résidence au 1.1.2017.....	47
Tableau 10 : Nombre de ménages candidats à un logement public en Wallonie selon les difficultés qu'ils rencontrent et par lieu de résidence au 1.1.2017 .....	48
Tableau 11 : Nombre et proportion de ménages candidats à un logement public selon le positionnement de la commune de 1 <sup>er</sup> choix en regard de la résidence actuelle par province* au 1.1.2017 .....	57
Tableau 12 : Nombre et proportion des ménages candidats à un logement public ayant demandé une maison par province* au 1.1.2017.....	69
Tableau 13 : Nombre et proportion de ménages candidats à un logement public ayant demandé un appartement par province* au 1.1.2017 .....	70
Tableau 14 : Nombre et proportion de ménages candidats à un logement public ayant demandé un studio par province* au 1.1.2017 .....	72
Tableau 15 : Nombre et proportion de ménages candidats à un logement public ayant demandé un jardin par province* au 1.1.2017 .....	73
Tableau 16 : Nombre et proportion de ménages candidats à un logement public ayant demandé un garage par province* au 1.1.2017.....	75
Tableau 17 : Nombre et proportion de ménages candidats à un logement public selon le nombre de chambres nécessaires par province* au 1.1.2017 .....	76
Tableau 18 : Statistiques de la distribution du nombre de ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 en fonction de la date d'admission et de la date d'attribution.....	87
Tableau 19 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 par type de ménage .....	87
Tableau 20 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 par catégorie de revenu des ménages .....	88

Tableau 21 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 selon la taille des ménages .....	91
Tableau 22 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 par priorité.....	89
Tableau 23 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 en fonction du nombre de points de priorité du ménage .....	90
Tableau 24 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 en fonction du nombre de chambres dont le ménage a besoin .....	92
Tableau 25 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 par type de logements demandé.....	93
Tableau 26 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 selon la localisation du logement demandé.....	93
Tableau 27 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 selon le nombre de localisation demandé.....	94
Tableau 28 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 selon le type de localisation choisi (nouvelles communes ou anciennes communes) .....	94
Tableau 29 : Nombre de ménages ayant été radiés entre 2013 et 2016.....	95
Tableau 30 : Nombre de refus des ménages candidats à un logement public entre 2013 et 2016 .....	95

## Liste des graphiques

Graphique 1 : Distribution des ménages candidats à un logement public selon leur lieu de résidence actuel au 1.1.2017.....	7
Graphique 2 : Nombre de ménages candidats à un logement public (1.1.2017) en fonction du nombre de ménages privés (5.12.2016) dans la commune .....	10
Graphique 3 : Distribution des ménages candidats à un logement public en Wallonie selon la taille du ménage au 1.1.2017 .....	12
Graphique 4 : Distribution des ménages wallons (au 1.1.2011) et des ménages candidats à un logement public (au 1.1.2017) selon le type de ménage.....	16
Graphique 5 : Distribution des ménages candidats à un logement public selon le type de ménages dans les provinces wallonnes au 1.1.2017 .....	17
Graphique 6 : Distribution des ménages candidats à un logement public (1.1.2017) et des ménages locataires d'un logement social (31.12.2015) selon les catégories hommes, femmes, couples avec ou sans enfant en Wallonie.....	23
Graphique 7 : Distribution des hommes sans enfant candidats à un logement public (1.1.2017) et des hommes sans enfant locataires d'un logement social (31.12.2015) par province .....	23
Graphique 8 : Distribution des hommes avec enfants candidats à un logement public (1.1.2017) et des hommes avec enfants locataires d'un logement social (31.12.2015) par province .....	24
Graphique 9 : Distribution des femmes sans enfant candidats à un logement public (1.1.2017) et des femmes sans enfant locataires d'un logement social (31.12.2015) par province .....	25
Graphique 10 : Distribution des femmes avec enfants candidats à un logement public (1.1.2017) et des femmes avec enfants locataires d'un logement social (31.12.2015) par province .....	26
Graphique 11 : Distribution des couples sans enfant candidats à un logement public (1.1.2017) et des couples sans enfant locataires d'un logement social (31.12.2015) par province .....	27
Graphique 12 : Distribution des couples avec enfants candidats à un logement public (1.1.2017) et des couples avec enfants locataires d'un logement social (31.12.2015) par province .....	28
Graphique 13 : Distribution des ménages candidats à un logement public en Wallonie selon l'âge du chef de ménage au 1.1.2017.....	29
Graphique 14 : Distribution des ménages candidats à un logement public selon l'âge du chef de ménage dans les cinq provinces wallonnes au 1.1.2017 .....	31
Graphique 15 : Distribution des ménages candidats à un logement public en Wallonie selon l'âge du chef de ménage et le type de ménages au 1.1.2017 .....	35
Graphique 16 : Revenu annuel moyen des ménages candidats à un logement public en Wallonie par lieu de résidence au 1.1.2017 .....	36
Graphique 17 : Distribution des ménages candidats à un logement public en Wallonie selon le revenu annuel du ménage au 1.1.2017 .....	37
Graphique 18 : Distribution des ménages candidats à un logement public en Wallonie selon la catégorie de revenus par province au 1.1.2017 .....	40
Graphique 19 : Distribution des ménages candidats à un logement public en Wallonie selon la nationalité du chef de ménage au 1.1.2017 .....	45
Graphique 20 : Proportion de ménages candidats à un logement public en Wallonie par priorité par province au 1.1.2017 .....	49

Graphique 21 : Distribution des ménages candidats à un logement public par province* au 1.1.2017 .....	51
Graphique 22 : Distribution des ménages candidats à un logement public selon le positionnement de la commune de 1 <sup>er</sup> choix en regard de la résidence actuelle par province* au 1.1.2017 .....	58
Graphique 23 : Nombre de demandes pour un logement public pour 1000 habitants en fonction du nombre de logements publics pour 1000 habitants par commune* au 1.1.2017 .....	68
Graphique 24 : Distribution des ménages candidats à un logement public selon le nombre de chambres nécessaires par province* au 1.1.2017 .....	77
Graphique 25 : Distribution du nombre de ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 en fonction de la date d'admission et de la date d'attribution .....	86
Graphique 26 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 par taille des ménages .....	91
Graphique 27 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 en fonction du nombre de points de priorité du ménage .....	90
Graphique 28 : Délai d'attente en nombre de jours des ménages auxquels un logement public a été attribué au cours de l'année 2016 en fonction du nombre de chambres dont le ménage a besoin .....	92

## Liste des cartes

Carte 1 : Nombre de ménages candidats à un logement public par commune au 1.1.2017...	8
Carte 2 : Nombre de ménages candidats à un logement public pour 1000 habitants par commune au 1.1.2017.....	9
Carte 3 : Taille moyenne des ménages candidats à un logement public en Wallonie par commune au 1.1.2017.....	13
Carte 4 : Part des ménages d'une personne au sein des ménages candidats à un logement public en Wallonie au 1.1.2017.....	18
Carte 5 : Part des couples sans enfant au sein des ménages candidats à un logement public en Wallonie au 1.1.2017.....	19
Carte 6 : Part des couples avec enfants au sein des ménages candidats à un logement public en Wallonie au 1.1.2017.....	20
Carte 7 : Part des familles monoparentales au sein des ménages candidats à un logement public en Wallonie au 1.1.2017.....	21
Carte 8 : Part des chefs de ménages candidats à un logement public âgés de moins de 30 ans par commune au 1.1.2017.....	32
Carte 9 : Part des chefs de ménages candidats à un logement public âgés de 30 à 60 ans par commune au 1.1.2017.....	33
Carte 10 : Part des chefs de ménages candidats à un logement public âgés de plus de 60 ans par commune au 1.1.2017.....	34
Carte 11 : Revenu annuel moyen des ménages candidats à un logement public en Wallonie (en €) par commune au 31.12.2015.....	38
Carte 12 : Proportion de ménages précaires au sein des ménages candidats à un logement public en Wallonie par commune au 1.1.2017.....	41
Carte 13 : Proportion de ménages modestes au sein des ménages candidats à un logement public en Wallonie par commune au 1.1.2017.....	42
Carte 14 : Proportion de ménages moyens au sein des ménages candidats à un logement public en Wallonie par commune au 1.1.2017.....	43
Carte 15 : Nombre de candidats ayant demandé un logement public en premier choix par commune* au 1.1.2017.....	52
Carte 16 : Nombre de candidats pour 1000 habitants ayant demandé un logement public en premier choix par commune* au 1.1.2017.....	53
Carte 17 : Niveau par rapport à la moyenne du nombre de candidats pour 1000 habitants ayant demandé un logement public en premier choix par commune* au 1.1.2017.....	54
Carte 18 : Classification des communes wallonnes selon leur niveaux d'urbanisation morphologique et fonctionnelle.....	55
Carte 19 : Lieu de résidence des candidats par commune demandées en premier choix par le candidats pour un logement public au 1.1.2017.....	59
Carte 20 : Part des ménages candidats à un logement public en Wallonie demandant leur commune de résidence en premier choix au 1.1.2017.....	60
Carte 21 : Part des ménages candidats à un logement public en Wallonie et résidant dans une commune limitrophe à leur commune de premier choix par commune* au 1.1.2017.....	61
Carte 22 : Part des ménages candidats à un logement public en Wallonie résidant dans la même province que leur commune de premier choix par commune* au 1.1.2017.....	62

Carte 23 : Part des ménages candidats à un logement public en Wallonie résidant dans une autre province que leur commune de premier choix par commune* au 1.1.2017 .....	63
Carte 24 : Typologie des communes les plus demandées selon tous les choix des ménages candidats à un logement social en Wallonie au 1.1.2017 .....	64
Carte 25 : Typologie des communes les plus demandées selon l'ensemble des choix exprimés par les ménages candidats à un logement social en Wallonie au 1.1.2017 .....	65
Carte 26 : Typologie comparant la demande et la taille du parc de logements publics par commune au 1.1.2017 .....	66
Carte 27 : Capacité des communes à répondre à la demande en logements publics au regard de la moyenne régionale au 1.1.2017 .....	67
Carte 28 : Proportion des ménages candidats à un logement public ayant demandé une maison par commune* au 1.1.2017 .....	70
Carte 29 : Proportion des ménages candidats à un logement public ayant demandé un appartement dans la commune* au 1.1.2017 .....	71
Carte 30 : Proportion des ménages candidats à un logement public ayant demandé un studio par commune* au 1.1.2017 .....	72
Carte 31 : Proportion des ménages candidats à un logement public ayant demandé un jardin par commune* au 1.1.2017 .....	74
Carte 32 : Proportion de ménages candidats à un logement public ayant demandé un garage par commune* au 1.1.2017 .....	75
Carte 33 : Moyenne de nombre de chambres demandés par les ménages candidats à un logement public par commune* 1.1.2017 .....	78
Carte 34 : Adéquation du parc des studios et logements 1 chambre à la demande exprimée pour la commune .....	80
Carte 35 : Adéquation du parc des logements 2 chambres à la demande pour la commune	81
Carte 36 : Adéquation du parc des logements 3 chambres à la demande pour la commune	82
Carte 37 : Adéquation du parc des logements 4 chambres à la demande pour la commune	83
Carte 38 : Adéquation du parc des logements 5 chambres et plus à la demande pour la commune .....	84